NNÉE — T. 13

N° 283 — 28 MARS 1925

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



eniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO 0 FR. 75
Abonnements : Six mois, 13 fr.; un an, 25 fr. Étranger, 16 et 30 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

ommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

SUPRÊME CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

Condamnation de propositions contraires à l'intellectualisme scolastique

Sous le titre « Propositions condamnées », la Semaine religieuse de Quimper *(27. 2. 25) publie le communiqué suivant :*

« Sur une demande qui lui avait été adressée par un écrivain étranger au diocèse, Mgr l'Evêque avait présenté à l'examen du Saint-Office certaines propositions concernant la philosophie, l'apologétique et la théologie, sans toutefois désigner à la censure les ouvrages où elles pouvaient être contenues, le but étant d'atteindre les doctrines plutôt que les personnes. Sa Grandeur [Mgr Duparc] a reçu de Rome la réponse suivante » (1) :

Rome, le 1er décembre 1924.

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Dans l'assemblée plénière de la Suprême Congrégation du Saint-Office tenue le mercredi 19 novembre dernier, ont été communiquées et soigneusement examinées les propositions suivantes, qu'avait dénoncées Votre Grandeur :

1. Les concepts ou idées abstraites sont, de leur nature, absolument impuissants à donner, même partiellement, une représentation exacte et fidèle d[e] la réalité.

2. Les raisonnements construits avec ces concep[ts] ne peuvent pas davantage nous conduire, par eu[x-]mêmes, à une véritable connaissance de cette réalit[é].

3. Aucune proposition abstraite ne peut être ten[ue] comme immuablement vraie.

4. Dans la recherche de la vérité, l'acte de l'i[n]telligence pris en lui-même est dénué de toute ap[ti]tude spéciale à la saisir ; il n'est pas l'instrume[nt] propre et unique de cette recherche ; il n'a d'effic[a]cité que comme un des éléments dont l'ensemb[le] constitue l'action humaine ; il est une partie et u[n] moment de cette action, à qui, seule, il apparti[ent] de rechercher et de posséder la vérité.

5. Aussi la vérité ne se trouve-t-elle dans auc[un] acte particulier de l'intelligence, en laquelle on aura[it] suivant l'expression des scolastiques, « la confo[r]mité avec l'objet » ; mais elle est toujours dans [le] devenir (*in fieri*), et elle consiste dans une équati[on] progressive entre l'intelligence et la vie, à sav[oir] dans un mouvement perpétuel par lequel l'intel[li]gence s'efforce de développer et d'expliquer ce qu'e[n]gendre l'expérience ou ce qu'exige l'action : de te[lle] sorte cependant que, dans tout ce développeme[nt] ininterrompu, jamais on ne puisse obtenir un résult[at] définitif et immuable.

---

(1) La réponse du Saint-Office n'a paru qu'en latin dans la *Semaine religieuse de Quimper*. En voici le texte :

« Romae, 1 decembris 1924.

» ILLUSTRISSIME AC REVERENDISSIME DOMINE,

» In generali consessu habito Feria IV, die 19 nuper elapsi mensis in Suprema Congregatione S. O. propositae et ad trutinam revocatae sequentes propositiones ab Amplitudine Tua denunciatae :

» 1. Conceptus seu ideae abstractae per se nullo modo possunt constituere imaginem realitatis rectam atque fidelem, etsi partialem tantum.

» 2. Neque ratiocinia ex eis confecta per se nos ducere possunt in veram cognitionem eiusdem realitatis.

» 3. Nulla propositio abstracta potest haberi ut immutabiliter vera.

» 4. In assecutione veritatis, actus intellectus, in se sumptus, omni virtute specialiter apprehensiva destituitur, neque est instrumentum proprium et unicum huius assecutionis, sed valet tantummodo in complexu totius actionis humanae, cuius pars et momentum est, cuique soli competit veritatem assequi et possidere.

» 5. Quapropter veritas non invenitur in ullo actu particulari intellectus, in quo haberetur « conformitas cum obiecto », ut aiunt Scholastici, sed veritas est semper in fieri, consistitque in adaequatione progressiva intellectus et vitae, scilicet in motu quodam perpetuo, quo intellectus evolvere et explicare nititur id quod parit experientia vel exigit actio : ea tamen lege ut in toto progressu nihil unquam ratum fixumque habeatur.

» 6. Argumenta logica, tum de existentia Dei, tum de credibilitate Religionis christianae, per se sola, nullo pollent valore, ut aiunt *obiectivo :* scilicet per se ni[hil] probant pro ordine reali.

» 7. Non possumus adipisci ullam veritatem prop[rie] nominis quin admittamus existentiam Dei, immo et Re[ve]lationem.

» 8. Valor quem habere possunt huiusmodi argume[nta] non provenit ex eorum evidentia seu vi dialectica, sed [ex] exigentiis « subiectivis » vitae vel actionis, quae ut re[cte] evolvantur sibique cohaereant, his veritatibus indige[nt].

» 9. Apologesis illa quae procedit « ab extrinseco », scilicet ea quae a cognitione naturali factorum histo[ri]corum, relatorum in Libris Sacris, praesertim in Eva[n]gelio, ascendit, mediante ratiocinio, ad stabiliend[um] eorumdem factorum character supernaturale et divinu[m] unde tandem concludit Deum esse auctorem revelatio[nis] quam muniunt — est methodus infirma puerilisque, neq[ue] respondet legitimis exigentiis humanae mentis qualis [est] hodie.

» 10. Miraculum in se nude sumptum — scilicet pr[out] est factum sensibile quod soli potentiae divinae attri[bui] potest praecisione facta tum ab eius significatione sy[m]bolica, tum ab exigentiis subiectivis hominis, — n[on] praebet solidum argumentum Revelationis.

» 11. Praxis religiosa legitima non est fructus certi[tu]dinis quam homo habet de veritate, sed contra medi[um] unicum obtinendi de hac veritate certitudinem.

» 12. Etiam post fidem conceptam, homo non de[bet] quiescere in dogmatibus religionis, eisque fixe et imm[o]biliter adhaerere, sed semper anxius manere progredie[ndi] ad ulteriorem veritatem, nempe evolvendo in novos sens[us] immo et corrigendo id quod credit.

» Eminentissimi ac Reverendissimi Domini Cardina[les] una mecum Inquisitores Generales, praehabito D. D. C[on]sultorum voto, respondendum decreverunt :

« Propositiones delatas, prouti iacent, in globo esse i[...]
» a Concilio Vaticano et a Sancta Sede proscriptas
» damnatas vel viam sternentes ad easdem propositio[nes]
» iam proscriptas et damnatas. »

» Haec pro meo munere Amplitudini Tuae signific[ans] fausta cuncta atque felicia a Domino adprecor.

» R. Card. MERRY DEL VAL. »

. Les arguments logiques en faveur de l'existence Dieu, comme de la crédibilité de la religion chréune, n'ont par eux-mêmes, pris exclusivement, une valeur « objective » ; c'est-à-dire que par euxmes ils ne prouvent rien dans le domaine du réel.

. Nous ne pouvons acquérir aucune vérité proment dite sans admettre l'existence de Dieu, et me la Révélation.

. La valeur que peuvent avoir les arguments de genre ne provient pas de leur évidence ou de leur e dialectique, mais des exigences « subjectives » la vie et de l'action, qui, pour évoluer normalent et demeurer cohérentes, ont besoin de ces ités.

). La méthode apologétique dont le point de art est extérieur à l'homme (*ab extrinseco*) — qui t de la connaissance naturelle des faits histoues relatés dans les Livres Saints, et surtout dans vangile, pour arriver par le raisonnement à étar le caractère surnaturel et divin de ces faits, et fin en conclure que Dieu est l'auteur de la Révéion qui s'appuie sur ces récits, — est une méode d'une faiblesse enfantine et ne répond pas aux itimes exigences intellectuelles de l'esprit moderne.

10. Le miracle considéré exclusivement en luième, à savoir comme un fait sensible qui ne peut e attribué qu'à la puissance divine, abstraction te de sa signification symbolique et des exigences ojectives de l'homme, ne constitue pas une preuve ide de la Révélation.

11. La pratique religieuse régulière n'est pas le sultat de la certitude que l'homme a de la vérité ; iis, bien au contraire, c'est l'unique moyen d'obiir la certitude de cette vérité.

12. Même après être arrivé à la possession de la i, l'homme ne doit pas se reposer dans une adhéon fixe et immobile aux dogmes de la religion ; iis rester toujours préoccupé de parvenir à une rité ultérieure, en donnant de nouveaux sens à sa oyance et même en la modifiant.

Les Eminentissimes Cardinaux remplissant avec le issigné la charge d'Inquisiteurs généraux, après oir pris l'avis de Consulteurs, ont décidé de rêndre :

« Dans leur ensemble, les propositions déférées au int-Office, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, t déjà été proscrites et condamnées par le Concile Vatican et par le Saint-Siège, ou conduisent x susdites propositions déjà proscrites et condamées. »

En communiquant, pour remplir ma charge, cette cision à Votre Grandeur, je forme pour elle auprès Dieu tous les vœux de félicité et de bonheur.

R[APHAËL] card. MERRY DEL VAL.

[Traduit du latin par la *Documentation Catholique.*]

---

int Thomas d'Aquin, par A. FOREST. — Un vol. in-18 raisin de 148 pages. Prix : 2 fr. 50. Paul Mellottée, Paris.

« La philosophie de saint Thomas d'Aquin est redevenue ctualité, surtout depuis trente ans. Elle est une remarable synthèse de celles de Platon et d'Aristote, avec sens vigoureux du réalisme qui frappe tous ceux de s contemporains cherchant dans la philosophie à unir à dépasser les sciences, en les continuant. Ce petit re est une étude très consciencieuse, compétente et elligente, extrêmement remarquable. — G[EORGES] ERTIER]. » (*Education*, févr. 1925, p. 296.)

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Charles Jonnart, successeur de Paul Deschanel (1)

La Documentation Catholique *a publié (t. 13, col. 259-278) le discours de réception de M. Charles Jonnart.* Mgr ALFRED BAUDRILLART *lui a répondu en ces termes :*

RÉPONSE de Mgr Alfred Baudrillart

Une tradition académique : l'élection de l'ambassadeur au Vatican (2).

MONSIEUR,

L'Académie française vit de traditions ; c'est à l'une des plus anciennes et des plus fidèlement observées que, de propos délibéré ou non, elle s'est conformée en vous nommant. Au cours de son histoire, vieille de près de trois siècles, n'a-t-elle pas déjà compté neuf de vos prédécesseurs à l'ambassade de France auprès du Saint-Siège ? Du XVIIe au XIXe siècle les cardinaux d'Estrées, de Rohan et de Polignac, les ducs de Saint-Aignan et de Nivernois, les cardinaux de Bernis et Maury, Chateaubriand et le comte de Saint-Aulaire, ont obtenu cet honneur : au XXe siècle, vous êtes le premier, et, malgré les fluctuations d'une politique qui gagnerait à plus de stabilité, j'espère que vous ne serez pas le dernier.

Tous les prédécesseurs de M. Jonnart n'ont pas brillé par la gloire littéraire.

Parmi ces noms, il en est un qui suffit à illuminer tous les autres des rayons de sa gloire littéraire : celui de Chateaubriand, et vous occupez précisément, Monsieur, son fauteuil à l'Académie. Vous n'avez point, comme l'auteur du *Génie du christianisme*, fait à cheval vos visites académiques, vous bornant à remettre, du haut de votre coursier, une carte de visite au *fretin* des Académiciens. Tous, et non pas seulement les plus renommés d'entre nous, nous avons pu goûter « les charmes de votre conversation », comme il fut dit au duc de Saint-Aignan et à tels autres de vos prédécesseurs élus fort jeunes à l'Académie : le duc de Nivernois y entra à vingt-sept ans ; les cardinaux d'Estrées, de Rohan, de Bernis et le duc de Saint-Aignan lui-même à vingt-neuf. Heureux temps !

Du premier d'entre eux, le cardinal César d'Estrées, selon Saint-Simon « un des plus beaux génies et des plus savants prélats de l'Eglise de France », Chapelain écrivait : « Il n'a rien imprimé que l'on sache. » De plusieurs de ceux qui, par la suite, se firent un renom d'écrivain — tels les cardinaux de Polignac et de Bernis, — on aurait pu en dire autant au jour de l'élection ; mais les critiques n'y pensèrent pas.

(1) Séance du 15. 1. 25.
(2) Les sous-titres sont de la *D. C.*

L'Académie n'est pas une société de grammairiens et de gens de lettres.

Ils savaient que, dès sa naissance, l'Académie française, « avertie par une sorte d'instinct », n'avait point voulu se considérer uniquement comme une société de grammairiens et de gens de lettres chargés de veiller, entre hommes du métier, à la conservation de la langue et de la culture littéraire.

Un de nos secrétaires perpétuels, Gaston Boissier, en a fait la juste remarque : « Les sociétés de ce genre deviennent facilement des coteries ; le souci des intérêts personnels, les amitiés, les jalousies y prennent trop d'importance ; à la longue, tout s'y rapetisse et s'y rétrécit. L'idéal de l'Académie fut d'être la représentation de l'esprit français. »

Elle veut être « la représentation de toute la société française ».

Ne craignons pas d'ajouter que, pour atteindre ce but, il ne suffisait pas qu'elle se montrât accueillante à toutes les formes de la pensée et du goût, plus ou moins apparentées aux lettres proprement dites ; mais il convenait qu'elle fût, en quelque mesure, la représentation de toute la société française. Or, comment eût-elle réalisé cet idéal bienfaisant et élevé si, saisis d'une noble émulation, les membres les plus distingués de la noblesse, du clergé, de la magistrature, de l'armée, de la diplomatie, n'eussent brigué l'honneur insigne d'être, en cette compagnie, « les égaux des gens de lettres » ?

« Le désir de la gloire, déclare au début de son discours de réception le duc de Saint-Aignan, a toujours distingué ceux que votre choix a favorisés. Je me sens forcé de dire qu'il est en moi comme héréditaire, puisque c'est le seul titre que j'aie à vous présenter aujourd'hui. »

Sans doute ; mais cette gloire rejaillit sur l'Académie elle-même et, dans une société aussi aristocratique que celle de l'ancien régime, elle n'eût jamais, sans cet assaut d'illustres ambitions, atteint le haut degré de prestige qui fut le sien et que la suite des âges n'a point affaibli.

Ceux qui font l'histoire sont aussi dignes d'y siéger que ceux qui l'écrivent.

Or, parmi les postes éminents dont disposait le Roi très chrétien, il n'en était guère qu'il prisât plus haut que celui de son ambassadeur auprès du chef suprême de la catholicité. Pour les uns, l'Académie fut un titre à une ambassade que l'on voulait influente et brillante ; pour les autres, au contraire, l'ambassade devint un titre de l'Académie. Et c'est ainsi, Monsieur, que se forma la tradition à laquelle, sous notre régime démocratique et républicain, l'Académie française vient, par votre élection, d'ajouter un dixième anneau. Au surplus, elle n'ignorait pas que, par vos actes — actes dont vos discours et vos rapports ont mis les motifs en lumière, — vous avez écrit au moins trois belles pages d'histoire, histoire coloniale, histoire politique, histoire religieuse. Il suffit. Le cardinal de Richelieu n'agrée pas moins volontiers dans sa maison ceux qui font l'histoire que ceux qui la racontent et la jugent.

La carrière de M. Jonnart

Les débuts d'un homme et d'un politique heureux.

La politique, Monsieur, vous a saisi dès l'enfance. Dans ce riant village du Pas-de-Calais où vous êtes né aux derniers jours de 1857, votre famille était connue depuis 1789 par ses traditions libérales. E[n] un temps où, bien loin de revendiquer le droit [de] suffrage, les femmes se tenaient en général à l'écar[t], votre grand'mère, en plein régime impérial, se décl[a]rait hautement républicaine ; son attitude lors [du] coup d'Etat, ses protestations véhémentes l'avaie[nt] même exposée à des poursuites auxquelles, dans [sa] sagesse, un jeune sous-préfet de Saint-Omer prescri[vit] de ne pas donner suite.

Son fils, c'est-à-dire votre père, devait impertu[r]bablement marcher dans la même voie. Maire [de] Fléchin et conseiller général, n'a-t-il pas grandeme[nt] contribué, par une conduite habile et modérée, [à] acclimater l'institution républicaine en un pays q[ui] garda longtemps le souvenir reconnaissant de [la] monarchie napoléonienne ?

Les années de jeunesse.

Le brillant élève du lycée de Saint-Omer.

Cependant vous poursuiviez, non sans de brillan[ts] succès, vos études au lycée de Saint-Omer, où vo[us] avez précédé celui qui, avant vous, plus tard av[ec] vous, devait tenir en main, dans le Pas-de-Calai[s,] le drapeau de la République nationale et modéré[e,] notre regretté confrère Alexandre Ribot (1). Vo[us] alliez couronner votre carrière scolaire par une ann[ée] de rhétorique à Louis-le-Grand, cette rhétorique q[ue] j'ai connue et qui, par la distinction des maîtres, [le] nombre, le labeur, la sélection des élèves, pouva[it] être considérée comme le premier stade de l'enseign[e]ment supérieur le plus classique qui fut jamais. U[ne] congestion pulmonaire vous priva de ce bienfait.

L'étudiant peu assidu de la Faculté de Droit de Pari[s].

Inscrit à la Faculté de droit de Paris, il ne semb[le] pas que les études juridiques vous aient présenté [la] face souriante qui les a rendues aimables à tant [de] nos plus éminents hommes d'Etat. A moins que vo[us] ne fussiez doué de l'étonnant privilège dont s'illust[re] la légende de quelques saints, je veux dire le do[n] de bilocation, les nombreux voyages que vous fît[es] alors et vos séjours prolongés au bord de la m[er] azurée ne permettent guère au recteur que je su[is] de décerner à l'étudiant que vous étiez alors u[n] brevet d'assiduité aux cours. La Faculté est bon[ne] mère ; elle vous accorda quand même les grades p[ar] delà lesquels s'ouvrent tant de portes. Pas dava[n]tage elle ne vous tint rigueur de la préférence q[ue] vous affichiez pour la jeune et vivante Ecole d[es] Sciences politiques, qu'elle n'avait pu voir sans u[n] pointe de jalousie grandir si vite et monter si hau[t].

L'attirance de la terre africaine.

La Providence, Monsieur, sait où elle nous mèn[e.] Elle ne vous voulait ni avocat ni magistrat, mais bi[en] gouverneur de l'Algérie. Dès votre enfance, vou[s-]même l'avez conté, votre imagination enthousias[te] avait suivi en Afrique un vaillant officier de turco[s,] votre cousin, qui, à chacun de ses congés, vo[us] revenait la poitrine constellée de glorieuses médaill[es,] avec d'inépuisables réserves de joyeuses chanso[ns] *sabir* et de contes merveilleux qui surexcitaient d'a[u]tant plus votre curiosité qu'ils s'éloignaient dava[n]tage de la vérité. Vous vous arrêtiez avec admirati[on] devant les tableaux d'Horace Vernet et de Delacroi[x;] vous restiez sous le charme des pittoresques descr[ip]tions de Fromentin.

---

(1) Sur Ribot, cf. *D. C.*, t. 12, col. 355-357.

Premiers séjours en Algérie.

;n 1876, vous traversiez pour la première fois la literranée. Vos impressions furent profondes, si fondes qu'à plus de quarante ans de distance, pour dépeindre aux aimables auditrices de l'Université *Annales*, vous retrouviez la sensibilité, voire la sie, de la jeunesse. Vous connûtes l'enchantement longues chevauchées dans les plaines brûlantes mirage, la tente du nomade, où vous berça le ame monotone des danses d'Ouled-Naïd, la savou-se cuisine des couscous, des méchouis, des pâtis-es au miel ; et « la sirène d'Afrique — souffrez je vous cite — fit de vous ce qu'elle a fait de t de voyageurs, un amant passionné, épris de la sie et des caprices adorables de sa nature, ainsi de l'éblouissante lumière de son ciel ».

'ous étiez sur le point d'entrer au Conseil d'Etat. Tirman, nommé gouverneur de l'Algérie en 1881, s proposa de l'accompagner comme chef de ca-et. Incomparable aubaine ! D'autant que ce grand ninistrateur était précisément doué des qualités vous aviez besoin d'acquérir : le goût du travail lonné et régulier, la discipline de l'esprit qui rime les fantaisies, le sens des réalités. Vous étiez onne école pour l'avenir.

Premier et dernier échec électoral.

)e l'Algérie, pourtant, vous faillîtes être le martyr. fée politique qui avait présidé à votre berceau endait frapper de sa baguette votre destinée tout ière. En 1885, le scrutin de liste ayant pris la ce du scrutin des « mares stagnantes », on vous crivit, à côté de M. Ribot, sur la liste républicaine Pas-de-Calais. Mais vous résidiez à Alger ! Un ne homme d'honorable famille pouvait-il vivre colonies s'il n'avait quelque chose à expier ou à her ? On se le dit et vous ne fûtes pas jugé digne ntrer dans ce temple de la vertu qu'est le Palais-urbon. Vous n'aviez pas vingt-huit ans ; vous iviez attendre ; vous n'attendîtes pas longtemps ; 1889, l'Algérie ayant sans doute meilleure presse, is étiez élu. Le suffrage universel vous est resté :le, puisque vous n'avez quitté la Chambre des utés qu'en 1914, pour devenir sénateur.

ecteur de l'Algérie au ministère de l'Intérieur.

.e parti auquel vous aviez donné votre nom n'a nais abandonné les siens ; il s'empressa de ueillir le vaincu du suffrage populaire que vous z en 1885 et, chose plus digne de remarque et loge, d'utiliser votre jeune compétence. Il aurait vous nommer sous-préfet ; il vous confia, au nistère de l'Intérieur, la direction des services de lgérie. Ironie des choses ! C'était pour y pratiquer système dit des rattachements, contre lequel vous riez vous élever plus tard avec tant de force et de son. Du moins, vous alliez voir à l'œuvre ce 'un écrivain qui vous touche de près, l'héroïque ymond Aymard, n'a pas craint d'appeler « l'in-npétence affairée de Paris ». Aussi bien est-ce rs que, d'accord avec Jules Ferry et Paul Burdeau, is avez préparé le plan de réorganisation de notre nde colonie qu'une fois élu vous avez eu le nheur de faire prévaloir à la Chambre des dé-és.

Au Parlement.

'ous suivrai-je, Monsieur, dans votre carrière poli-ue ? Dirai-je la part qu'à peine entré à la Chambre is avez prise, de 1889 à 1893, aux travaux de la nde Commission des Douanes que présidait M. Méline, et où vous avez su jouer un rôle modérateur qui, dans la fièvre protectionniste d'alors, n'était pas sans courage ? Mentionnerai-je vos interventions fréquentes et heureuses dans les débats ardents que soulevait notre politique coloniale, et qui n'étaient pas uniquement, comme trop facilement on se l'imaginait, des querelles de parti ?

Le défenseur de notre grandeur coloniale.

Ceux qui, comme vous, se prononçaient sans hésiter pour la plus grande France — Mgr Freppel, l'évêque-député, l'évêque alsacien, était de ceux-là — se heurtaient à deux catégories d'adversaires.

Des politiques et des patriotes, hypnotisés, suivant un mot célèbre, par la ligne bleue des Vosges, entendaient que la France n'en détournât jamais ses regards et se ramassât sur elle-même. Les colonies, disaient-ils, disperseraient ses forces et ses ressources et seraient pour elle une cause de faiblesse quand sonnerait le clairon de la revanche.

D'autre part, les représentants d'une finance de médiocre envergure et de plus médiocre moralité avaient intérêt à écarter les capitaux des entreprises coloniales pour les attirer dans les mailles de leurs filets.

Aux premiers, vous avez opposé des raisons supérieures ; aux seconds, vous avez livré de vigoureux assauts.

« Tous les jours, disiez-vous, on flétrit éloquemment du haut de cette tribune les financiers sans scrupules qui drainent la petite épargne et dont la fortune est édifiée sur tant de ruines et de larmes. Qu'est-ce que cela prouve ? Qu'il y a de l'argent en France, beaucoup d'argent. Eh bien ! Gardez-vous de rejeter ces capitaux dans ces officines louches ; ne sentez-vous pas que le caractère national peu à peu s'y énerve et s'y déprime ? N'hésitez pas à leur offrir des débouchés nouveaux, à leur assurer d'honnêtes placements, à les diriger vers ces entreprises qui, au delà des mers, ajoutent à l'honneur et au prestige du nom français. »

Foi enthousiaste aux principes du droit public de la Révolution.

Vous parliez là, Monsieur, le langage du bon sens et de l'honnêteté. Vous agissiez comme vous parliez.

Ministre des Travaux publics dans le cabinet Casimir-Perier, vous avez réussi, par un rare esprit de justice et de décision, à terminer une grève qui, depuis plusieurs mois, désolait le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais. Au cours de la séance mouvementée du 11 décembre 1893, vous teniez tête aux partisans de la lutte des classes déchaînés contre vous. Vous affirmiez la nécessité de certaines améliorations sociales, mais aussi la volonté de ne les réaliser que par les voies légales et les moyens pacifiques. Votre péroraison était une éloquente profession de foi :

« Nous resterons fidèles, y disiez-vous, aux principes en qui se résume le génie de la France moderne. Nous refusons absolument de substituer à la Déclaration des Droits de l'homme, cette page glorieuse de la Révolution, cette page admirable de l'histoire de l'humanité, je ne sais quelles conceptions nuageuses qui ont pris naissance de l'autre côté des frontières. Aujourd'hui, la République est fondée ; elle a poussé dans le pays des racines indestructibles ; défendons la Révolution. Mais continuons-la, développons son œuvre. Ce qui doit soulever notre blâme et nos protestations, ce n'est pas la hardiesse des idées, la hardiesse des réformes ou des conceptions — et qui donc oserait poser des limites au progrès ?, — non ; ce que nous voulons combattre, c'est la prétention

de détruire l'édifice sur lequel repose notre droit public moderne, c'est la prétention, au moment où les haines politiques s'atténuent et s'effacent, de faire germer sur notre sol les haines sociales et d'affaiblir ainsi, de briser l'œuvre de tant de siècles, ce qui fait notre force, notre fierté, notre espérance et la sauvegarde de notre indépendance : l'unité morale de notre pays. »

L'idéal aujourd'hui périmé d'une génération.

Cette foi enthousiaste aux principes proclamés en 1789 par l'Assemblée constituante, faut-il vous dire, Monsieur, que je ne la partage guère, et combien aujourd'hui, tant de gauche que de droite, l'ont répudiée ? Je me reprocherais cependant, si je n'avais pas cité vos paroles, d'avoir en quelque façon trahi votre pensée et donné de votre politique, de votre physionomie même, une image incomplète et inexacte. Votre idéal a été celui du plus grand nombre des hommes de notre génération. Qu'à cet idéal se soit mêlée une part de chimère et d'erreur, les esprits les plus divers ne le contestent plus guère aujourd'hui. Le parti pris seul pourrait cependant lui dénier ce qu'il contenait de généreux et en un sens de fécond, ce par quoi s'expliquent non seulement la fascination qu'il a exercée et qu'il exerce encore sur des intelligences élevées, mais la puissance intime qui a fait de lui, pendant plus d'un siècle, le ferment des sociétés modernes et les a transformées.

L'avenir possible d'un jeune ministre que la « chance » a bien servi.

Jusque-là, Monsieur, la chance, si toutefois ce mot correspond à quelque réalité, vous avait bien servi. Vous étiez un homme et un politique heureux. Un mariage cher à votre cœur avait fait de vous le gendre d'un homme (1) à qui sa haute intelligence, son sens avisé, son esprit aimable jusque dans la causticité, sa fortune même, et, plus que tout le reste, la sincérité de ses convictions et de ses croyances, avaient valu l'estime et la confiance de tous les partis. L'un des plus jeunes ministres de la troisième République, n'ayant jamais cessé de monter, peut-être entrevoyiez-vous déjà, dans vos rêves ambitieux, comme le terme probable de cette ascension continue, la magistrature suprême à laquelle plus tard vos amis devaient penser pour vous, cette présidence, objet de convoitises si âpres, encore qu'une longue tradition de défiance, plus que la lettre et l'esprit de la Constitution, l'aient dépouillée de presque tout pouvoir effectif.

Un accident qui a souvent exercé la « malignité » publique.

C'est alors que survint brusquement dans votre vie le terrible accident qui faillit vous la ravir et qui, plus d'une fois par la suite, en a paralysé le cours. Une lourde voiture passant sur votre corps, aux Champs-Elysées, provoqua de telles lésions que longtemps les médecins désespérèrent de les guérir ; et, s'ils y parvinrent, du moins furent-ils impuissants à empêcher vos blessures de se rouvrir à intervalles plus ou moins longs. D'où ces retraites qui ont parfois étonné l'opinion, naturellement maligne, et qui font simplement honneur à votre conscience.

Gouverneur général de l'Algérie.

Installé au cap d'Antibes, persuadé que l'activité politique vous était désormais interdite, vous vous fîtes horticulteur. En vain vous offrait-on des portefeuilles ministériels ; vous ne paraissiez plus frian[d] que de récompenses pour vos œillets, vos roses e[t] vos anémones. Vous aviez même refusé de pose[r] votre candidature aux élections de 1898 ; vous n'e[n] fûtes pas moins réélu par vos fidèles concitoyens. A[u] bout de deux ans enfin, vous finîtes par céder au[x] instances du président du Conseil Waldeck-Rousseau. Il vous confiait la haute et lourde fonction de gouverneur général de l'Algérie. De 1900 à 1911, cett[e] mission devait vous être renouvelée, sauf durant un[e] courte période où, à la suite de douloureuses épreuve[s] — la mort prématurée de Mme Jonnart, une nouvelle crise de santé, — M. Revoil, en plein accor[d] avec vous, continua d'exécuter le programme qu[e] vous aviez tracé. En 1918 et 1919, l'Algérie vou[s] rappela pour la troisième fois. C'est là, Monsieu[r], que vous avez donné toute la plénitude de votr[e] mesure, comme administrateur et comme homm[e] d'Etat.

M. Jonnart en Algérie.

L'Algérie ! Il est une date dont on a pu dire déj[à] sans exagération et dont on dira plus tard ave[c] encore plus de raison que, par tout ce dont elle [a] été le point de départ, elle dépasse en importanc[e] même les plus glorieuses de celles qui sont gravée[s] sur les pierres de l'Arc de triomphe : le 14 juin 183[0] date du débarquement des troupes de Charles X a[u] promontoire de Sidi-Ferruch.

Ce jour-là, en effet, naquit, avec notre Empi[re] africain du Nord, la plus grande France, seize an[s] après que, 1814 achevant ce qu'avait commencé 176[3] s'était écroulée l'œuvre du génie colonisateur de no[s] pères.

L'Afrique, « Far-West » français.

Sans doute, ni les Gouvernements ni l'opinion n[e] s'en rendirent d'abord pleinement compte, et souvent ils hésitèrent. Mais la logique des choses [et] l'intelligente persévérance de quelques hommes fure[nt] les plus fortes.

Aujourd'hui, c'était Sidi-Ferruch et Alger ; dema[in] ce sera le Tell, Constantine, Oran ; après-demai[n] l'Atlas, et puis le Sahara avec ses oasis ; voici [la] Tunisie, voici le Maroc ; et par delà, le Sénégal [,] la Guinée, le Soudan, le Niger et le Congo ; « vot[re] Far-West », disent parfois nos visiteurs américain[s] comparant, étonnés, notre progression à la conquê[te] même que leurs pères ont faite du continent am[é]ricain.

Empire autrement vaste que ne le fut jama[is] l'Afrique romaine, et d'assimilation singulièreme[nt] plus difficile, car l'Islam a passé par là.

Empire occupé non par des tribus indigènes diss[é]minées et déjà marquées du signe de la mort, comm[e] celles de l'Amérique intérieure, mais par des popul[a]tions ou assez belliqueuses les unes, ou assez dens[es] les autres, pour que le conquérant ne s'y sent[e] jamais ou tout à fait tranquille, ou tout à fait chez l[ui].

Empire dont la cohésion physique parut longtem[ps] une chimère, chimère que le rail, l'automobile [et] l'avion vainqueurs transforment sous nos yeux [en] incontestable réalité.

La plus grande France, oui ; puisque les fils [de] cet Empire ont mêlé leur sang à celui des enfan[ts] de la métropole, lorsque celle-ci fut en péril de mo[rt].

Avec quelle fierté et quelle splendeur ne devron[s-]nous pas célébrer, dans cinq ans, le centenaire d'[un] événement qui contenait en germe tant de grandes [et] belles choses ! Quel hommage ne sera-t-il pas ju[ste] de rendre aux hommes qui ont su voir, vouloir, ex[é]cuter ! Au prix de quels efforts, vous le savez mie[ux] que nous, Monsieur, puisque de ceux-là vous ét[es]

(1) Edouard Aynard, député « progressiste » du Rhône du 22. 9. 89 au 25. 6. 13, date de son décès.

L'organisation administrative.

ɔorsque vous avez pris en main le gouvernement, lgérie, agitée par les luttes violentes de l'antisémi-ıe, souffrait d'un malaise profond dont notre frère M. Jules Cambon, en cette circonstance ame en d'autres, prophète véridique, avait dé-ıcé les causes et le danger.

l s'agissait d'abord d'y rétablir l'autorité, et pour ı d'en finir avec l'incohérence et l'infécondité du ime des rattachements, qui confiait à des fonc-ınaires parisiens éparpillés dans les divers minis-s le soin de « traiter suivant les mêmes règles, c une égale lenteur, les affaires de l'Algérie et es de nos départements bretons ou picards ». Il ait que le gouverneur général, sous le contrôle itime du pouvoir central, redevînt le véritable chef services algériens, qui, depuis vingt ans, avaient s l'habitude de l'ignorer. Il importait encore que peuple algérien lui-même s'intéressât à ses affaires pût former, en ayant le droit de les discuter libre-nt, des plans à longue portée.

Grâce à son indépendance du pouvoir central, l'Algérie devient une bonne affaire.

Tel fut l'objet de la loi du 24 décembre 1900, qui ısacra l'œuvre de décentralisation administrative financière dont le plan était depuis longtemps été dans votre esprit.

Dès lors, l'Algérie connut la paix, la paix dans travail, et cessa du même coup de mériter le roche que, depuis l'origine, lui adressait la métro-le, « d'être une mauvaise affaire ».

Libre de vos mouvements, fort de l'appui des Délé-ions financières et du Conseil supérieur, votre par-ıent, vous pouviez aborder le fond même de la estion algérienne, tourment de vos prédécesseurs et ncipal objet de votre sollicitude : faire de l'Algérie e terre vraiment française par le cœur et par la ilisation. Pour y parvenir, y implanter des Fran-s, problème de la colonisation ; rapprocher de nous indigènes, problème de l'assimilation.

La colonisation.

Le fond même de la question algérienne, ai-je dit ; is n'est-ce pas le cas de toute colonisation euro-enne ? En apparence, seulement. Que nous révèle coup d'œil le plus superficiel sur les grands Em-es anglo-saxons ? Ou la population indigène y est esque nulle par rapport à la population immigrée, mme dans l'Amérique du Nord et l'Australie ; ou versement la population conquérante ne compte s numériquement par rapport à la population con-ıise et gouvernée ; telles, les Indes.

Les Français, maîtres du sol.

En Algérie, la population européenne est nom-euse, la population indigène plus nombreuse ; utes deux vivent sur le même sol sans se mêler. ce qui complique la difficulté, c'est que dans ce ys qui appartient à la France — à la France qui, ur son malheur, n'a pas assez d'enfants, — la ajorité des Européens n'est pas composée de Fran-is. Si l'on n'assure pas la sécurité, l'avantage et, ns une certaine mesure, la prédominance du colon, ndigène l'étouffera.

C'est ce qu'ont vu clairement, au milieu d'une différence trop générale, quelques hommes supé-eurs dès le temps de Louis-Philippe, le duc d'Or-ans, le duc d'Aumale, Clauzel, Soult, Thiers, et, plus nettement que tous, le maréchal Bugeaud, qui, avec une indomptable énergie, préconisa la coloni-sation par le peuplement français.

Conception qui prévalut à partir de 1871 et à laquelle, Monsieur, vous vous êtes attaché. Vous avez voulu, et ce fut l'objet du décret de septembre 1903, attirer les Français et les rendre maîtres du sol, « suivant un plan qui le couvrirait d'une longue chaîne de villages pouvant se soutenir mutuellement et dont chaque anneau constituerait un véritable bas-tion d'emprise et de défense française ».

De grands travaux manifestent leur supériorité.

Par un bel ensemble de travaux publics, par la création d'écoles de tout ordre, par la transforma-tion des écoles supérieures d'Alger en une Université bien vivante, par cette exquise villa Abd-el-Tif — la villa Médicis de nos peintres orientalistes, — vous avez manifesté et consacré la supériorité économique, morale, intellectuelle, du colon français.

« Voilà la terre algérienne conquise, disiez-vous à la Chambre des députés, le 21 décembre 1903 ; mais alors une redoutable question se pose devant la con-science française : nous avons conquis le sol, avons-nous conquis les âmes ? »

L'assimilation.

La conquête des âmes ? Les Romains ne s'en sont guère souciés, et ils l'ont généralement accomplie par la seule supériorité de leur civilisation. Parmi les peuples modernes, beaucoup, et non des moindres, témoignent de la même indifférence. Le conquérant français, lui, se prend d'amour pour le vaincu ; il veut en faire un heureux. Souvent il y a réussi. Hélas ! il faut en convenir, en Algérie, nos plus sin-cères avances n'ont pas foncièrement rapproché de nous le cœur de l'indigène ; il a pu nous servir fidè-lement, nous ne l'avons point assimilé.

L'Islam, « infranchissable barrière » qui sépare l'indigène de l'Européen.

Quelle est donc l'infranchissable barrière qui le sépare de nous ? Il n'en est qu'une : celle de la reli-gion. Les populations du pourtour de la Méditer-ranée, si semblables entre elles aux temps antiques, ont méconnu leur originelle fraternité et suivi des voies divergentes à partir du jour où l'Islam se fut assujetti par la force les habitants des côtes orientales et méridionales du *mare nostrum* des Romains, lais-sant au christianisme ceux du Nord et de l'Ouest.

L'Islam, voilà le grand obstacle, celui que n'ont connu ni les Romains, ni les Espagnols, ni les Por-tugais de l'Amérique du Sud, ni les Anglais de l'Amérique du Nord. Est-il vrai, comme le disait Bugeaud, que, si l'on faisait bouillir dans la même marmite jusqu'à la fin du monde le musulman et le chrétien, ils ne se mélangeraient jamais ? Toujours est-il qu'en dehors de la marmite ils ne se compé-nètrent pas et ce n'est pas la faute des chrétiens.

Le « croyant » attend toujours sa revanche sur « l'infidèle ».

Dès l'origine, le disciple de Mahomet a pris, vis-à-vis du reste du monde, une attitude d'irrévocable sécession. Le croyant doit être le maître de l'infi-dèle ; si Dieu permet la défaite du croyant, celui-ci s'inclinera devant la fatalité ; mais il attendra, imper-turbable, sa revanche dans ce monde et dans l'autre, lançant cinq fois par jour aux chrétiens, du haut de ses minarets, le défi de sa négation du Fils de Dieu

et celui de ses anathèmes. D'autant plus redoutable qu'il connaît les rivalités des Puissances chrétiennes et qu'il en attend sa délivrance. Peu d'années avant 1914, lorsque des bruits de guerre européenne commencèrent à courir, les écoliers kabyles disaient à leurs camarades français : « Maintenant, ce sont nos pères qui vont commander aux vôtres. »

Le mahométisme
fige l'homme dans une attitude hostile au progrès.

Or, la religion de Mahomet a prétendu régler, et pour jamais, le tout de l'homme, jusqu'aux moindres détails de sa vie domestique et civile ; elle saisit l'être tout entier et, ne s'accommodant pas, comme le christianisme, du changement et du progrès, elle immobilise cet être et le fige dans sa farouche attitude.

En vain, des politiques et des penseurs à courte vue avaient escompté l'effondrement de la grande muraille par la ruine de toute religion. La guerre mondiale et ses suites ont démontré aux plus sceptiques que la religion demeure la plus puissante et la plus incoercible des forces.

La France
ne peut être qu'une grande Puissance chrétienne, protectrice de sujets musulmans.

Ce n'est pas par de vaines formules telles que celles-ci : « La France est une grande Puissance musulmane », que l'on persuadera aux fils de l'Islam que la France peut être autre chose qu'une grande Puissance chrétienne qui règne sur de nombreux sujets musulmans.

A ceux-ci elle doit la justice, la charité, le respect de leurs droits, et tous ceux des bienfaits de notre civilisation qui leur sont accessibles. Par là seulement elle peut les rapprocher d'elle, autant qu'il est possible, et les amener à une coopération qui préparera l'union des âmes ; mais celle-ci ne pourra jamais se réaliser que dans l'accord sur les principes essentiels.

Grands devoirs dont vous avez eu, Monsieur, la parfaite intelligence. Vos instructions à tous vos subordonnés ne se résument-elles pas en cette phrase : « Faites en sorte que les derniers venus dans la grande famille française ressentent chaque jour le désir de vivre à nos côtés. »

Toutes les mesures que vous avez prises pour améliorer la condition matérielle, morale, et même politique, des indigènes se sont inspirées de cet esprit.

La politique de M. Jonnart a été le modèle de celle du maréchal Lyautey.

Cette politique et cet esprit, puis-je ne pas le signaler en passant, vous les avez transmis au grand soldat qui, sept années durant, fut votre subordonné, le colonel, le général, maintenant le maréchal Lyautey, que vous avez introduit au Maroc et soutenu contre toutes les critiques, parfois avec une belle crânerie. Un trait seulement. C'était en 1904. Pour des motifs supérieurs et urgents, Lyautey venait d'occuper un poste indispensable à la sécurité de notre frontière, mais dont on ne savait pas très bien s'il appartenait à l'Algérie ou au Maroc. Grand émoi à Paris, et bientôt ordre d'évacuer. Or, de nombreuses tribus étaient venues se mettre à l'ombre de notre drapeau et la parole de la France leur avait été donnée. Le général l'écrit à Paris et déclare qu'en aucun cas il ne se chargera d'exécuter une aussi fâcheuse décision. Momentanément absent de l'Al-gérie, vous étiez en Hollande lorsque vous appren[...] l'incident. Sans perdre une minute, vous envoyez a[...] président du Conseil, qui s'appelait Emile Combes[...] un télégramme ainsi conçu : « C'est par mon ordr[e] que le général Lyautey a agi (ceci n'était pas tou[t] à fait exact) ; j'approuve tout ce qu'il a fait ; [...] l'ordre d'évacuation est maintenu, je repars pou[r] aller m'installer à son poste à côté de lui. »

« Quand un chef a fait cela, disait, huit ans plu[s] tard, le général Lyautey, on lui reste attaché pou[r] la vie et on lui voue une confiance sans bornes. » Nous avons le droit d'ajouter, en pensant à l'œuvr[e] civilisatrice qui s'est accomplie au Maroc : On l'imi[te] et on le continue.

Au mois de décembre 1912, vous donniez un[e] conférence à l'Ecole des Sciences politiques ; j'[y] relève ces mots qui la concluent : « La sécurité d[e] notre Empire dépend des directions données à la pol[i]tique musulmane. Défiante et maladroite, cette pol[i]tique nous exposerait à de périlleuses complication[s] le jour où nous aurions besoin, pour une lutt[e] suprême, de toutes nos ressources et de toutes no[s] forces. Ferme, bienveillante et juste, elle nous pr[é]pare de magnifiques réserves d'hommes ; elle parti[]cipe à l'accroissement de notre puissance militair[e] en même temps qu'au rayonnement de notre civi[]lisation, c'est-à-dire au prestige et à la grandeur d[e] la France. »

Revenu en Algérie pendant la guerre, M. Jonnart acheva son œuvre.

Cinq années s'écoulent ; nous sommes à la fin d[e] 1917 ; depuis août 1914, la France tient ; quelque[s-]uns pourtant commencent à désespérer de la victoire[;] un souffle mauvais a passé sur la nation et sur s[on] armée. Il atteint, porté par la propagande allemand[e,] jusqu'aux extrêmes tribus de l'Algérie ; elles o[nt] fourni des milliers et des milliers d'hommes à [la] défense de notre patrie ; elles sont lasses et, çà et l[à,] commencent à s'agiter.

Vous veniez, Monsieur, de remplir à Athènes [la] mission dont vous avaient chargé les Puissanc[es] alliées. M. Clemenceau, comptant sur les souveni[rs] que vous aviez laissés à Alger, vous prie d'y retourn[er] une fois encore : « Ne me demandez pas de soldat[s,] vous dit-il, mais faites en sorte de m'en envoyer [le] plus possible. » Débarqué à Alger au milieu d[e] janvier 1918, vous vous mettez aussitôt en relatio[n] avec les chefs indigènes ; en deux mois, vous obten[ez] une nouvelle levée de 70 000 hommes, dont 20 0[00] pour les usines et 50 000 pour l'armée, l'armée q[ui,] après la suprême épreuve de mars et de juin, [va] remporter la victoire. A cette noble fidélité, vo[us] avez répondu par le statut des indigènes que co[n]sacrèrent les lois d'août 1918 et de février 1919. Vot[re] œuvre algérienne était consommée.

M. Jonnart diplomate.

La guerre, Monsieur, vous l'aviez vue veni[r.] Chargé des Affaires étrangères dans le premier mini[s]tère constitué par M. Poincaré, président de la Rép[u]blique, vous n'aviez pas tardé à acquérir la certitu[de] qu'elle sortirait du conflit balkanique et que les Em[]pires centraux cherchaient plutôt qu'ils ne fuyaie[nt] les occasions de la déchaîner. Vous avez su éviter l[es] pièges qu'ils nous tendaient et donner, à l'occasio[n,] des conseils de prudence à notre grande alliée, [la] Russie.

Mais, justement inquiet de la disproportion ent[re] nos armements et ceux de l'Allemagne, qui cro[...]

...nt tous les jours, vous vous êtes prononcé, en ...it de la proximité des élections générales, pour ...épôt immédiat du projet de loi qui portait à trois ... la durée du service militaire. Heureuse et salu... résolution ! Ne sera-ce pas le plus beau titre ...nneur devant la postérité de notre confrère Barthou, que de l'avoir soutenue et fait triom...r ?

La mission d'Athènes en 1917.

...a guerre engagée, le front d'Occident stabilisé ...s les batailles de la Marne et de l'Yser, d'un ... d'œil génial, un de nos hommes d'Etat avait ...que la décision pourrait être obtenue plus facile...t en Orient, où l'équilibre des forces opposées ...t beaucoup moins stable.

Les erreurs de notre politique orientale.

...'exécution, par malheur, n'avait pas répondu à la ...diesse de la conception. De graves erreurs avaient ... commises, dont il ne paraît pas encore possible de ... qui, de la Russie, de l'Angleterre ou de la France, ...e la principale responsabilité. La Turquie avait lié ...ause à celle de l'Allemagne et on lui avait laissé ...emps de se préparer, sans agir contre elle ; la ...garie nous avait longuement dupés et, avant la ... de 1915, s'était ouvertement tournée du même ... ; la Serbie gisait écrasée ; en août 1916, la ...manie avait joint ses armes aux nôtres, beau ...ès diplomatique, suivi des pires désastres mili...es.

L'affront sans précédent du roi Constantin.

...estait la Grèce. Au début de la guerre, un ami de ...tente la gouvernait, M. Venizelos, qui, moyennant ...aines garanties, se déclarait prêt à agir. Trente ...s plus tard, Venizelos était chassé, bien qu'il eût ...servé la majorité ; le roi Constantin avait impu...ment violé le traité qui le liait à la Serbie ; il ...t livré aux Bulgares le fort de Rupel et la ...édoine orientale ; notre armée de Salonique, ...mée par les fièvres paludéennes, risquait, au jour ...l'armée grecque l'attaquerait ouvertement, d'être ...e à la mer ; à Athènes, les venizelistes étaient ...tés, dépouillés, torturés, un amiral français pri...nier au *Zappeion ;* des marins français massacrés ...s les faubourgs et au cœur même de la capitale, ...imes du plus infâme guet-apens. Au nom du ... le ministre de la Guerre adressait aux troupes ...cques « ses félicitations pour leur conduite exem...re durant les journées inoubliables des 1er et 2 dé...bre 1916 ».

...ffront presque sans précédent qui fait douter les ...tres même de notre **espoir de vaincre !**

...Jonnart, agréé mandataire unique des Puissances pour assurer la déposition du souverain.

...a déposition du roi Constantin s'impose. Sans ...rd, M. Briand réclame de nos Alliés leur con...ement à cette mesure radicale et nécessaire. Ceux... hésitent et tergiversent ; trois mois se passent ; ...révolution russe éclate, le ministère Ribot suc... au ministère Briand. Et voici, Monsieur, que ...s intervenez au Sénat ; à la Commission des ...ires extérieures, vous présentez un important ...ort sur notre politique : « C'est le moment, ...s-vous, d'envisager la nomination à Athènes d'un ...ndataire unique des Puissances protectrices, ra...sant entre ses mains les rênes éparses du char de ...tente, capable d'assurer aux résolutions des Alliés l'esprit de suite, la fermeté et la dignité. » L'unanimité des voix vous approuve.

Mais ce mandataire accepté de tous, où le trouver ? Président de la Compagnie du canal de Suez, vous collaborez d'une façon constante avec les administrateurs britanniques ; vous comptez en Angleterre de hautes et solides amitiés ; le roi Edouard VII vous a naguère témoigné la sienne, au cours du retentissant voyage qu'avec S. M. la reine Alexandra il accomplit en Algérie, pour répondre à la provocation de son neveu l'empereur Guillaume devant Tanger. Le Gouvernement anglais vous agrée, et les autres, avec une inégale bonne volonté, inclinent au même parti.

Non sans quelque peine, on se met d'accord sur les instructions que vous devez exécuter ; elles prévoient des mesures successives. Vous quittez Paris le 1er juin 1917.

Constantin abdique dans les vingt-quatre heures.

Des mesures successives, n'est-ce pas laisser à Constantin le temps et les moyens d'organiser la résistance, et donc courir le risque même qui a abouti au désastre de l'année précédente ? Au fur et à mesure que vous avancez dans votre voyage, l'évidence se fait à vos yeux. Vous ne frapperez qu'un seul coup, mais il sera formidable. S'il échoue, vous vous perdez vous-même ; s'il réussit, c'est le succès décisif. Rien ne peut plus vous arrêter, pas même la certitude acquise à la dernière heure que de nouvelles divergences se sont élevées entre les Alliés.

Le 7 juin, vous êtes à Salonique et vous arrêtez avec le général Sarrail les dispositions militaires, avec M. Venizelos les mesures politiques. Le 9 au soir, sur le *Bruix*, au Pirée, vous attendez le serviteur fidèle et clairvoyant de la Grèce, de la monarchie, du roi, M. Zaïmis, qui, pour le bien de son pays, consentira à vous apporter le précieux concours de son esprit sage et conciliant. Des larmes coulent de ses yeux, mais il engage sa parole ; il priera le souverain de s'incliner devant l'ultimatum catégorique qui lui sera présenté ; il maintiendra l'ordre public. En vain Constantin cherche-t-il à se débattre ; au bout de vingt-quatre heures, il abdique et, le surlendemain, il quitte la Grèce. Son fils Alexandre lui succède et rompt avec les Puissances centrales. Quinze jours après, M. Venizelos rentre à Athènes et reprend le pouvoir. L'unité du royaume hellénique est restaurée. L'armée d'Orient, tirée du péril, peut attendre le jour où, sous le commandement de Franchet d'Esperey, elle commencera sa marche victorieuse vers le Danube. Et tout cela s'est fait en cinq semaines, sans qu'une goutte de sang ait été versée.

L'ambassade au Vatican.

Quel ne fut pas le prestige de la France dans les deux années qui suivirent l'armistice du 11 novembre 1918 ! Il faisait bon alors remplir quelque mission à l'étranger. A travers toute l'Europe centrale, comme au temps de l'épopée napoléonienne, et jusqu'en Orient, du Rhin au Danube, du Danube à l'Archipel et par delà le Liban, on rencontrait des postes de soldats français. De jeunes nations gravitaient dans notre orbite. Et cette supériorité n'était pas le fruit d'une injuste conquête, mais bien d'une victoire du droit.

L'heure semblait venue pour notre pays de retrouver la plénitude de son patrimoine moral, comme il avait repris ses frontières, et de rétablir entre tous ses enfants la paix qu'au prix de leur sang, versé en commun, ils venaient de donner au monde.

Benoît XV, Père commun, voit autour de lui dès représentants de toutes les nations.

Au même moment, la Rome des Papes voyait accourir vers elle des représentants de toutes les nations. Benoît XV, avant de s'éteindre prématurément, prenait sans orgueil la plus complète revanche des récriminations douloureuses ou amères, voire des hautaines sommations, qui, des deux camps opposés, étaient montées vers lui pendant la crise sanglante. Alors il était demeuré le Père commun ; maintenant, dans l'accalmie des passions, on l'avouait et on lui en savait gré. Il se montrait le prince de la paix, et les peuples, avides de pacification, regardaient avec gratitude et espoir du côté de la chaire de Pierre.

La France victorieuse devait être présente à Rome, « ville de tous les peuples ».

La France victorieuse, appelée à jouer un rôle de choix dans l'organisation de l'Europe nouvelle, la France missionnaire et propagatrice de la civilisation chrétienne à travers le monde, la France encore toute vibrante de l'union sacrée qui s'était faite entre les partis, comprenait ou sentait confusément qu'elle ne pouvait plus longtemps se tenir hors de « ce lieu qui, comme le disaient les *Instructions* de nos rois, en même temps qu'il est le centre de la catholicité, est aussi *la ville de tous les peuples* ».

Les plus clairvoyants de nos hommes d'Etat estimèrent, en effet, qu'après seize années d'absence il convenait que la France reprît sa place traditionnelle près du chef de cette Eglise dont elle avait été proclamée la fille aînée.

M. Briand désigne M. Jonnart pour renouer avec l'Église.

Pour renouer le lien, c'est vers vous, Monsieur, que, dès 1920, le Gouvernement de la République tourna les yeux et c'est vous que l'année suivante, d'un geste hardi, désigna M. Briand (1). Les hautes fonctions que vous aviez remplies, l'importance de votre situation politique, la fermeté de votre attachement aux institutions républicaines, votre esprit de sagesse enfin, donnaient à votre mission une particulière autorité. Rome répondit en envoyant à Paris l'un de ses plus éminents diplomates (2), qui, depuis quatre ans, occupait avec distinction le poste élevé de Secrétaire des Affaires extraordinaires ; familiarisé avec la démocratie du Nouveau Monde, la nôtre ne devait pas l'effaroucher.

Le succès des négociations de M. Jonnart.

Comment alliez-vous comprendre votre rôle d'ambassadeur ?

L'Ancien régime voulait qu'un tel personnage se fît remarquer « par la dignité qu'il mettrait dans sa représentation, par la pompe et le faste qu'il déploierait, afin de faire impression ». Et la plupart se montrèrent, en effet, magnifiques, sans excepter ceux qui étaient hommes d'Eglise. Qui ne sait que le cardinal de Polignac avait fait de son palais un musée et une académie, où il siégeait commodément assis en un fauteuil ; et « autour de lui, si j'en crois les *Mémoires* du cardinal de Bernis, une infinité d'oreilles, de petites oreilles de femmes, de grandes oreilles de philosophes, des oreilles de théologiens, d'antiquaires et d'artistes ». Au bas du tableau qui l'eût ainsi représenté, on eût écrit : *Le Paradis du cardinal de Polignac.*

Avez-vous trouvé votre paradis dans ce grandio[se] palais Borghèse où vous installâtes l'ambassade, [en] attendant le don royal d'un grand seigneur qui un[it] dans son cœur comme dans son sang la France [et] l'Italie ? Je ne saurais le dire. Mais je me suis lais[sé] conter que, au cours d'une de vos premièr[es] audiences, Benoît XV vous aurait recommandé de [ne] pas laisser fléchir le bon renom de la cuisine fra[n]çaise, celle du cardinal de Bernis, dont Sa Sainteté [le] pape Pie IX disait « qu'elle était encore à Rome [en] odeur de sainteté ».

L'utilité politique de l'ambassade a été clairement prouvée.

A quoi bon le rétablissement de cette ambassade a-t-on répété avec dédain en ces derniers temps. [En] effet, à quoi bon des relations avec un souverain q[ui] commande sinon au corps, du moins à l'âme [de] trois cents millions de sujets croyants dont, par [un] mot, il peut incliner le jugement dans un sens [ou] dans l'autre, à une époque où l'opinion est rein[e]. A quoi bon, quand ce souverain, voulût-il se confin[er] dans son rôle spirituel, ne peut éviter, pour sauv[e]garder les intérêts religieux qui lui sont confiés, [de] recourir à des moyens humains, c'est-à-dire d'av[oir] une politique extérieure ? A quoi bon, quand d'autr[es] nations, à commencer par celle où siège la Papau[té], tentent de suprêmes efforts pour substituer da[ns] l'univers, avec le concours de la Propagande d[ont] elles dépendent, leurs missions aux nôtres, et, [par] leurs missions, leur influence politique et moral[e].

L'Église de France a retrouvé un statut légal

Au surplus, Monsieur, les faits ont répondu. V[os] négociations, couronnées sur quelques points [par] celles de votre distingué successeur, si elles n'ont [pu] en deux années, réparer tous les effets d'une lon[gue] carence, ont apporté à la France de précieux ava[n]tages. Des paroles augustes, dont l'adversaire au[rait] pu se prévaloir, ont été suivies d'un commenta[ire] conforme à nos désirs (1). Grâce à une interprétati[on] à la fois canonique et légale, l'interminable et d[ou]loureux conflit qui maintenait pour ainsi d[ire] l'Eglise de France hors la loi a trouvé une is[sue] pacifique (2).

En Rhénanie, au Maroc, à Bagdad, des évêques français ont été nommés.

Un certain droit de regard, qui ne porte nu[lle] atteinte au principe de la séparation des deux p[ou]voirs, a fourni au Gouvernement français le mo[yen] de formuler à temps ses objections contre des no[mi]nations épiscopales qui lui paraîtraient dangereu[ses] au point de vue politique (3). En Rhénanie, dans [la] Sarre, et jusque dans la Ruhr, la juridiction d['un] évêque français a remplacé celle des évêques a[lle]mands sur nos troupes, nos fonctionnaires, [nos] écoles (4). Au Maroc, où, depuis le XIIIe siècle, [le] gouvernement spirituel des catholiques était ex[ercé] par des Franciscains espagnols, un vicaire apostoli[que] de nationalité française a été mis à la tête de la [...]

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 5, pp. 666-672.
(2) Mgr Bonaventure Cerretti.

(1) Cf. *D. C.*, t. 10, col. 159-161 : Explications et n[otes] sur la lettre *Quando nel principio.*
(2) Cf. *D. C.*, t. 11, col. 259-268 : Encycl. *Maxim[am] gravissimamque.*
(3) Cf. *D. C.*, t. 5, p. 634 ; t. 13, col. 754-755.
(4) Cf. *D. C.*, t. 10, col. 397, note 3.

hie ecclésiastique dans la zone immense de notre
tectorat (1). A Bagdad encore, malgré l'active
osition d'un autre Gouvernement, un délégué
stolique français a été nommé (2).

représentants de la Petite Entente au Vatican se sont groupés autour de la France.

t si, en Palestine et aux Lieux Saints, nous avons
sé échapper nos privilèges traditionnels, c'est à
re propre défaillance, et à elle seule, qu'il faut
prendre (3). En revanche, vous avez su grouper
our de la France amie les représentants de la Petite
ente, jusque-là un peu isolés au Vatican. Résultats
ortants qui justifient l'ambassade et honorent
nbassadeur.

ommage à la mémoire de Paul Deschanel

ur ce terrain du rapprochement entre la France
le Saint-Siège, vous vous rencontriez, Monsieur,
c le grand citoyen à qui vous succédez ici. Vous-
me nous l'avez rappelé : au lendemain de son
ction à la présidence de la République, il ne crai-
it pas de vous déclarer qu'à ses yeux c'était la
mière question à résoudre.

Cette question, l'histoire dira quelle place elle a
ue dans l'élection présidentielle de janvier 1920.
ttitude qu'avait adoptée Paul Deschanel détermina
plupart des membres catholiques du Parlement à
donner leurs voix, non seulement au scrutin
mphal de Versailles, mais au scrutin préparatoire,
fut décisif, puisqu'il rendit impossible toute autre
ndidature (4).

ttitude commandée à M. Deschanel par l'heureux
cul d'une ambition prévoyante ? Gardons-nous de
penser. Elle se rattachait étroitement à tout l'en-
ble de ses conceptions politiques.

Élevé dans le culte de la République, il était l'homme de la tradition nationale.

Élevé dans le culte de la République, persuadé de
s que la division des partis rendait toute restau-
ion impossible, il tenait la monarchie pour un
tème périmé dans ce pays, qui, durant tant de
cles, lui avait été passionnément fidèle. En tout le
e, il était l'homme de la tradition nationale, tra-
on qu'il ne croyait point incompatible avec le
ime nouveau et où il voyait le gage de la gran-
r de la France. C'est là ce qui a fait l'unité et
beauté de sa vie.

l me souvient de l'avoir vu au temps de sa bril-
te jeunesse, de l'avoir entendu, causeur étincelant
fécond, dans le salon si accueillant d'une femme
uise, fille du maréchal Davout, la marquise de
cqueville, qui associait à la grâce de l'ancien
ime un esprit ouvert à tous les problèmes con-
iporains. Charmant, mais superficiel et trop
ndain, murmuraient autour de lui certaines per-
nes graves. Cependant, il était déjà l'homme qui
it adressé à tous ses administrés de Dreux le plus
quent appel à la réconciliation des partis, le député
traitait à la Chambre avec compétence les plus
eux problèmes de la politique étrangère et de la
ense nationale.

) Cf. *D. C.*, t. 10, col. 419.
) Cf. *D. C.*, t. 13, col. 337 et les notes.
) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 465-468 : « Le traité de Lau-
ne. Abandons français », par J. Guiraud
) Cf. *D. C.*, t. 3, pp. 114-139.

Apôtre de l'union et d'un patriotisme supérieur à tous les partis.

Persuadé qu'un jour plus ou moins prochain la France se retrouverait aux prises avec son redoutable vainqueur de 1871, Paul Deschanel fut, même au moment des luttes intérieures les plus âpres, l'apôtre de l'union et d'un patriotisme supérieur à tous les intérêts de partis.

Lorsqu'au début de la guerre, au lendemain de l'assassinat de Jaurès, montrant les adversaires du grand orateur unis à ses amis pour s'incliner devant la tribune en deuil, il s'écria : « Mais que dis-je ? Y a-t-il encore des adversaires ?... Non, il n'y a plus que des Français, des Français qui, depuis quarante-quatre ans, ont fait à la cause de la paix tous les sacrifices et qui aujourd'hui sont prêts à tous les sacrifices pour la plus sainte des causes : le salut de la civilisation, la liberté de la France et de l'Europe ! », ces paroles n'étaient que l'explosion d'une pensée constante, toujours identique à elle-même.

Les avertissements qui, de 1915 à 1919, ne cessèrent de tomber de sa bouche éloquente sont tous frappés au même coin. Il semble qu'il ait prévu le retour des erreurs d'avant-guerre, les humiliantes réactions contre l'état sublime où la grande épreuve nous avait élevés, tant ses leçons reprennent d'angoissante actualité.

Il demandait aux instituteurs de faire aimer l'ancienne France.

Aux instituteurs il écrit : « Faites descendre vos élèves du royaume de la chimère ; faites-leur toucher du doigt la réalité vivante, notre histoire, notre chair et notre sang ; d'abord cette grande politique si habile, si avisée, de l'ancienne France, pour laquelle, vous, instituteurs républicains, vous n'inspirerez jamais assez d'admiration à vos élèves, cette politique qui tantôt brisait par les armes le cercle de fer de la monarchie universelle, tantôt défendait les libertés germaniques et la nôtre contre l'oppression des dynasties ambitieuses. »

Hélas ! on réclame aujourd'hui le droit de ne plus enseigner l'histoire à l'école !

Autre avis aux maîtres de la jeunesse : « Nous devons détruire dans l'esprit de la démocratie française, et cela dès les jeunes années, de mortels sophismes. Par exemple : parce qu'on prévoit la guerre, on veut la guerre, on la provoque ; et parce qu'on hait la guerre, il faut détruire l'armée. Une France toujours puissante, une France toujours prête, voilà la première garantie du droit et, par conséquent, le premier objet de l'enseignement national. »

Il s'attachait à dissiper les chimères d'un faux pacifisme.

Dans cette salle même, au nom de l'Académie française, le 25 octobre 1916, il lit cette page admirable : *les Commandements de la patrie*, où il entrevoit les chimères du faux pacifisme qui trop tôt reprendra sa dangereuse offensive : « Un peuple dont la vertu militaire décline est condamné à mort. Certes, contre l'Allemagne, nous continuerons à défendre l'arbitrage : n'eût-il empêché qu'une guerre, il serait sacré ; mais il suppose une sanction, donc une force. Cette force, tout ce qui ne veut pas subir le joug doit travailler à l'organiser. En attendant, pour garantir le droit, nous et nos alliés, ne faisons qu'un et restons forts ! »

De telles paroles ne valent-elles pas pour 1925 autant que pour 1916 ?

Il dénonçait le péril de la dénatalité.

D'une main courageuse, il touche nos plaies les plus profondes. Au Congrès de la natalité de Nancy : « Notre victoire sur l'ennemi, dit-il, serait bientôt suivie d'un irréparable désastre si nous n'en remportions pas une autre sur nous-mêmes. Français, nous n'avons pas eu peur de la mort ; aurez-vous peur de la vie ? Le sang que vous aurez répandu sur le champ de bataille, n'oserez-vous plus le transmettre aux générations ? La France, par delà les tombes, cherche des berceaux ; resterez-vous sourds à sa prière ? Vous avez accepté de mourir en soldats ; refuserez-vous de vivre en citoyens ? »

Il voulait une France respectueuse des choses d'Alsace.

Il n'est pas jusqu'aux imprudentes tentatives d'une outrancière assimilation de l'Alsace, ramenée au sein de la mère-patrie, contre lesquelles il ne nous ait mis en garde. Ne lisons-nous pas ces lignes, riches d'une sagesse préventive, dans la préface qu'il mit en tête du livre de Rodolphe Reuss *La France et l'Alsace à travers l'histoire* ? « Louvois, qui venait d'adopter en France le système des dragonnades, résista en Alsace au zèle parfois excessif de certains catholiques et s'opposa aux conversions par force. Contraste saisissant entre les persécutions qui affligeaient la France et la paix religieuse qui régnait en Alsace. La révocation de l'Edit de Nantes ne fut pas étendue à cette province... Ne pas toucher aux choses d'Alsace, telle fut la maxime de la royauté française. Là fut le secret de sa force. »

M. Deschanel tire lui-même la conclusion : « Ceux qui rendront l'Alsace-Lorraine à la France devront se rappeler l'exemple de nos pères, respecter jalousement les coutumes, les traditions, les croyances, des populations revenues à la patrie, maintenir l'originalité et l'unité spirituelle de l'Alsace. »

Ainsi parlait notre éloquent et clairvoyant confrère, aux heures où la victoire flottait encore incertaine, quelle que fût notre confiance dans le triomphe final d'une cause que nous savions juste et pour laquelle le sang le plus pur coulait à flots.

De nos jours, il serait avec ceux qui défendent la civilisation traditionnelle de la France.

Que nous dirait-il aujourd'hui tandis que, sur tant de points, se réalise ce qu'il avait appréhendé ? Vraisemblablement, d'accord avec beaucoup d'entre nous, qu'en dépit des apparences il n'est plus que deux partis face à face : d'un côté, ceux qui sont fermement résolus à sauvegarder, tout en favorisant ses transformations légitimes, cette civilisation traditionnelle de la France pour laquelle nos héros ont donné leur vie ; de l'autre, ceux qui, séduits par l'esprit de chimère ou d'envie, travaillent à la détruire, graduellement ou par de brusques secousses, sans vouloir s'avouer qu'à sa place ils n'établiront qu'une forme, odieuse entre toutes, de la barbarie, et que la France risque de mourir de leurs expériences. Et je crois bien que, à l'image d'Hippolyte Taine arrivé au terme de ses études sur *Les Origines de la France contemporaine*, il conclurait que « le vieil Evangile est encore le meilleur auxiliaire de l'instinct social » ; et de cette vérité il tirerait les conséquences nécessaires. Conclusion qui, à mon sens, s'imposera tôt ou tard aux vrais amis de l'ordre.

Longue vie au nouvel académicien.

J'ai rappelé, Monsieur, les services qu'au cours de votre carrière vous avez rendus à la patrie. Elle en attend encore de vous. La statistique nous apprend — pardonnez, si je cède une dernière fois à mon inno cente manie d'historien — qu'aux personnages qu ont eu le privilège d'unir les deux titres d'ambassa deur auprès du Vatican et d'académicien est souven accordé par surcroît celui d'une longue vie : le car dinal de Polignac et Chateaubriand ont attein quatre-vingts ans, le cardinal d'Estrées quatre-ving sept, le duc de Saint-Aignan quatre-vingt-douze Imitez-les, Monsieur ! Ce sera sûrement pour l plaisir de ceux d'entre nous auxquels il sera donn de survivre. Que ce soit surtout pour le bien de l France ! Et de quoi donc aurait-elle plus gran besoin, contre les utopistes acharnés à la perdre dan le sein de l'humanité, que de l'effort commun de hommes d'expérience et de bonne volonté qui garder le sens exact de ses traditions historiques et de s providentielle destinée ?

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES sur M. Charles Jonnart

L'HOMME POLITIQUE

Questions Actuelles, t. 52, pp. 130-138 : Déclaratio politiques, et réfutation de certaines de ses idées, p JULES MÉLINE (*Revue polit. et parlem.*, 10. 1. 1900) ; — *D. C.*, t. 11, col. 1032 : En 1899, sauve le ministè Waldeck-Rousseau ; — *ibid.*, col. 1042-1043 : Son attitu vis-à-vis du ministère Combes ; — *ibid.*, col. 1043 Attitude contradictoire à propos des religieux (1902) ; — t. 6, pp. 360-362 : Discours sur la politique religieuse Gouvernement (26. 10. 21) ; — *ibid.*, pp. 362-364 : Com mentaires de ce discours (JEAN GUIRAUD, *Croix* ; lettre S. Em. le card. ANDRIEU ; *Journal des Débats* ; DENY COCHIN, *Figaro*) ; — t. 8, col. 1169-1178 : Réponse au assertions de M. Jonnart (R. P. YVES DE LA BRIÈR *Etudes*) ; — t. 7, col. 1222 : Mgr Julien, son « age politique » ? (*Ere Nouvelle*).

L'AMBASSADEUR AU VATICAN

D. C., t. 5, pp. 666-672 : Sa nomination comme amba sadeur auprès du Vatican ; commentaires de la press Son départ pour Rome ; caractère de sa mission ; — t. 6, p. 98 : Discours lors de la présentation de ses lettr de créance à Benoît XV ; — *ibid.*, pp. 584-585, 593, 59 601-602 : Récit, attribué au card. Andrieu par R. HÉR sénateur, de sa première audience au Vatican ; répons de MM. JÉNOUVRIER, BRIAND, JULES DELAHAYE ; — t. 1 col. 412 : Du choix de M. Jonnart comme ambassade au Vatican : avantages et inconvénients (R. P. YVES LA BRIÈRE, *Etudes*, 5. 2. 25) ; — t. 6, pp. 578-608, 61 640, et t. 7, col. 3-54 : Interpellation Héry au Sénat s sa nomination comme ambassadeur auprès du Vatic (déc. 1921) ; — t. 7, col. 1454 : Précise le sens de « mission » au Vatican ; — *ibid.*, col. 410-411 : Déc ration au sujet de l'élévation du card. Ratti au Souvera Pontificat ; — t. 10, col. 124-125, 155-157 : Sa « carence et son inaptitude à propos de son rôle au moment de publication de la lettre *Quando nel principio* (J.-L. D MESNIL, X. DE MAGALLON) ; — *ibid.*, col. 159-161, 166, 1 175 : Justification de ses actes (R. POINCARÉ, LOUIS ROLLIN — t. 8, col. 1066-1067, 806-809 : Sur les négociatio relatives aux Associations cultuelles diocésaines ; t. 10, col. 951-952 : Une assertion de la *République mocratique*, organe du P. R. D. S., concernant les as ciations diocésaines. Réponse de S. Em. le card. MAU (oct. 1923) ; — *ibid.*, col. 157, 411 : Son titre d'ambas deur lui vaut d'être élu à l'Académie française (XAV DE MAGALLON, VICTOR BÉRARD).

LE CHEF
PARTI RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL (1)

. C., t. 7, col. 1449-1463 : Fondation du Parti républi- démocratique et social ; but, programme et idées ; — 1, col. 1038 : Le P. R. D. S. se réclame de Waldeck-sseau ; — t. 8, col. 228-232 : Affinités du P. R. D. S. : la « IVe République » ; — t. 8, col. 236, 238 : Le R. D. S. et le laïcisme ; il se sépare sur ce terrain de tion nationale républicaine : lettre de M. Jonnart à François Arago ; — t. 8, col. 694-695 : Le P. R. D. S. : la représentation proportionnelle intégrale ; — *ibid.*, 245-246 : Rupture du P. R. D. S. avec le Bloc onal (élection législ. des Basses-Pyr., mai 1921) ; — ., col. 497, 508-509 : Son attitude aux élections can-les de mai 1922 ; — *ibid.*, col. 254 : Echec du can-t du P. R. D. S. contre le communiste Badina ct. munic. Paris, mars 1922) ; — t. 11, col. 1191- : Programme pour les élections législatives de 1924 ; t. 11, col. 1549 : Le P. R. D. S. pour le maintien de Millerand à la présidence de la République (1924).

Célébrités qui disparaissent

FRITZ EBERT

emier Président de la République allemande

Avec la mort du président Ebert, déclarait Carlsruhe, le 15 mars dernier, le Dr Hellpach, sident de l'Etat de Bade, un nouveau cha-re de l'histoire allemande a commencé. » On ne rait mieux souligner l'importance de la prési-ice de Fritz Ebert. Retracer sa carrière, c'est faire quelque sorte l'historique de l'évolution de la cialdémocratie et du sentiment républicain en emagne depuis la Guerre.

Les origines.

Fritz Ebert naquit, le 4 février 1871, à Heidel-g, où son père exerçait, dans la Pfaffengasse, la ofession de maître tailleur. Il fait ses études 'école primaire, de 1877 à 1885 ; à quatorze ans, le place chez un sellier ; son apprentissage ter-né, en 1888, il part faire son « tour d'Alle-gne », connaît les difficultés de l'existence, vit s un milieu qui se considérait comme déshérité la société, « *die Enterbten* » : c'est ainsi que socialistes avaient alors coutume de se nommer. jà, à Heidelberg, le jeune Ebert avait lu les cts et les feuilles socialistes qui circulaient en hette.

En 1890, il arrive à Brême ; il a dix-neuf ans et uis l'année précédente est inscrit au Parti social-nocrate (2). Bismarck venait d'être renversé, les socialistes abrogées ; un nouveau déploiement ctivité se manifeste dans les milieux ouvriers ; ert s'y jette avec passion. En 1892, il entre à la action de la *Bremer Bürgerzeitung*, où il devait neurer plusieurs années ; pendant quelque temps ient un estaminet ; puis, en 1900, on le nomme rétaire du Parti à Brême. La même année, il entre au conseil municipal de cette ville, comme représentant de la S. P. D., dont il ne tarde pas en toutes circonstances à être le porte-parole. Déjà devaient se manifester les qualités qui par la suite allaient le porter à la première magistrature du Reich : sang-froid et esprit d'organisation : « Pourquoi nier, écrit Konrad Haenisch, alors directeur de la *Dortmunder Arbeiterzeitung*, que Rosa Luxembourg, Parvus (1), Mehring, Karl Liebknecht et moi-même, qui représentions alors l'extrême gauche du parti, n'étions point toujours enthousiasmés de la façon d'agir d'Ebert ? Des hommes de sa trempe nous apparaissaient comme des modérateurs, des freins, qui risquaient de briser l'élan du mouvement révolutionnaire. » (2)

On lui confie des missions délicates, notamment celle de rapprocher les syndicats et la S. P. D., pour coordonner leur politique. En 1903-1904 se développe en Allemagne le mouvement des jeunesses ouvrières ; les centres en sont Mannheim et Berlin ; sous la direction de Ludwig Frank et de Karl Liebknecht, ils menacent de déborder le Parti ; les « Jeunes Gardes » sont extrémistes et antimilitaristes à l'excès ; le bureau central de la S. P. D. prend à tâche d'en endiguer le développement en le centralisant sous une direction unique à Berlin ; on cherche l'homme capable de remplir cette mission : ce sera Fritz Ebert, qui, depuis la fin de 1905, se trouvait à Berlin en qualité de secrétaire du bureau central de la S. P. D.

Bebel et Singer, alors présidents du Parti, le connaissent, l'apprécient ; en 1910 on le charge de représenter l'Allemagne au Congrès de Copenhague. En 1912 il entre au Reichstag comme député de la circonscription Barmen-Elberfeld, que la Socialdémocratie avait perdue en 1907. Singer meurt, en 1913. Des amis mettent en avant le nom d'Ebert pour le remplacer ; il refuse. « Inutile d'insister ; quand Ebert a dit non, c'est non », dira Bebel à cette occasion.

Le chef de la Socialdémocratie.

Bebel meurt le 13 août de la même année. A l'unanimité du bureau, Ebert est élu à sa place aux côtés de Haase, qui avait remplacé Singer ; en même temps, il est nommé membre du bureau international socialiste, qui siégeait à Bruxelles.

La guerre éclate ; la Socialdémocratie va être obligée d'entrer dans la politique des réalités et se trouver en face de devoirs impérieux ; il lui faudra notamment embrigader la classe ouvrière allemande dans le front de la guerre nationale, cette guerre qu'Ebert lui-même qualifia alors de « défensive » ; il fut parmi les 111 socialdémocrates qui votèrent les crédits de guerre, malgré les promesses faites à Paris, quelques semaines auparavant, par Hermann Müller au nom de la Socialdémocratie.

En 1916, Ebert est nommé président du groupe parlementaire de la S. P. D. au Reichstag. Il soutient résolument le régime impérial dans la « guerre nationale », jusqu'au jour de l'été 1917 où il devait rencontrer Guillaume II dans les jardins du palais de la Chancellerie. « L'empereur, qui voulait se renseigner sur l'état d'esprit du peuple, avait mandé

---

(1) Les références aux tomes 7 et 8 groupées dans cette rique se rapportent toutes à une étude publiée dans la C. par M. J. GUIRAUD.

(2) *Socialdemokratische Partei Deutschlands* (S. P. D.)

(1) M. Helphand, connu sous le pseudonyme de « Parvus », est mort à Berlin le 14. 12. 24. D'origine russe, possédant une fortune considérable, il fut un des agents allemands les plus actifs de la révolution russe. Sans aucune fonction officielle, il passait pour l'Eminence grise de la Socialdémocratie.

(2) KONRAD HAENISCH, « *Fritz Ebert ; persoenliche Erinnerungen* » (*Frankfurter Zeitung*, 5. 3. 25, n° 170).

les chefs des principaux groupes parlementaires. Mais, selon sa détestable habitude, au lieu d'écouter, il pérora : « Ma Garde, dit-il notamment, se chargera » de secouer la nouvelle démocratie russe [...] ; » où ma Garde passe, il n'y a pas de démocratie » possible. » Il vanta les succès de la guerre sous-marine, développa tout un plan d'annexions. [...] Tous ceux qui assistaient à cette entrevue, Erzberger, von Payer, Scheidemann, David, Südekum, et avant tout Ebert, furent stupéfaits de ce qu'ils venaient d'entendre. Ce dernier surtout comprit qu'avec un pareil chef l'Allemagne courait à l'abîme. » (1)

C'est de ce moment que datent les efforts d'Ebert pour faire aboutir un programme de paix. Il se rend à la conférence internationale de Stockholm en 1917. Tout de suite, il y apparaît plus allemand que socialiste internationaliste. Il refuse de souscrire à la motion du délégué hollandais Van Kol, qui, avant de discuter la question de la paix, entendait voir établir les responsabilités de la guerre.

Ebert et la Révolution.

L'annonce des victoires allemandes en Russie, en Roumanie, n'a point galvanisé les énergies allemandes, comme l'espérait le Gouvernement impérial. On commence à comprendre que c'est sur le front occidental que se décidera la lutte, et que, ce front, l'Allemagne ne l'enfoncera pas. Aussi, les privations aidant la propagande des socialistes indépendants, des grèves politiques éclatent. Sollicité d'adhérer au mouvement par les éléments extrémistes, Ebert répond le 29 août 1918 : « Le Parti estime qu'il est absolument nécessaire que quelque chose se produise en octobre pour amener la paix [...] ; mais il convient auparavant d'épuiser tous les moyens parlementaires. » (2)

Le 3 octobre 1918, le prince Max de Bade prend le pouvoir. Le 5, il forme un cabinet dans lequel, pour la première fois, siègent les socialdémocrates.

« Le 5 octobre a vu naître la démocratie allemande », dit Ebert, le 20 du même mois, à la tribune du Reichstag ; et, à peu près à la même époque, il écrira dans le *Vorwaerts*, organe officiel de la S. P. D. : « Notre programme gouvernemental ne change rien à ce qui est. [...] Il s'agit, tout en conservant l'ordre économique actuel, de faire de la volonté du peuple l'élément agissant du Reich. » (3)

Chef de l'opposition, il reste toujours parlementaire et patriote : « Seule la liberté peut nous guérir de nos blessures ; l'Allemagne sera libre ou elle périra » ; mais il ajoute : « Tout comme le 4 août 1914, nous sommes partisans de défendre le sol de la patrie tant qu'il le faudra ; mais, si nos adversaires veulent nous asservir, nous leur crions : A toute oppression il y a une fin. » (4)

Cependant, la décomposition intérieure s'accentue. Chaque jour voit la plaie s'ouvrir plus à nu. La révolution se préparait, échappant sans doute à la direction des socialistes majoritaires, qui l'envisageaient plutôt comme une évolution sociale que comme une évolution politique. Pour eux et pour Ebert en particulier, la question de l'Etat républicain ou de l'Etat impérial était alors secondaire ; ils s'étaient accommodés du cadre existant, et c'est dans son armature qu'ils pensaient constituer l'état de choses nouveau.

(1) Haenisch, *loc. cit.*
(2) Ed. Bernstein, *Die deutsche Revolution* (Berlin, 1921), t. 1er, p. 27.
(3) Franz Diederich, *Fritz Ebert* (Berlin, 1920), p. 15.
(4) Séance du Reichstag du 20 octobre 1918.

Débordés par le mouvement populaire, les che de la S. P. D., Ebert, Otto Braun, Scheidemann quelques autres, se rendent chez le chancelier l'informent que l'heure est venue, pour la clas ouvrière, de prendre en main ses propres destinée Résigné, le prince répond simplement : « Dans ce conditions, je me vois contraint de donner ma démi sion ; car ce que vous venez de m'annoncer indiqu l'échec de ma politique, qui s'appuyait non sur violence, mais sur la force de persuasion. » (1) Ma de Bade transmet, sur-le-champ, à Ebert les pouvoi de chancelier. Le lendemain 9 novembre, la Répu blique était proclamée (2). Le 11, Ebert est nomm avec Haase, président du Conseil des représentan du peuple.

Dans une réunion tenue le 1er décembre à section berlinoise du Parti socialdémocrate, le no veau chancelier explique les buts de la Révolution « En aucun cas, la Révolution ne doit tourner la dictature. [...] La dictature des Junkers a je le peuple dans la misère la plus profonde, toute aut dictature serait insupportable pour le peuple. [.. L'Assemblée Nationale Constituante aura pour pr mier devoir de consolider la liberté du peuple all mand. [...] La Socialdémocratie ne combat point po une nouvelle domination de classe, mais pour un dr égal pour tous. Elle réclame la *démocratie*. [...] L'A semblée Nationale Constituante aura pour but de ra fermir et de rendre plus étroite encore l'*union* *peuple allemand* [...] ; que deviendrait-il, en eff lui dont l'existence s'appuie sur l'exportation du pr duit de ses industries, s'il revenait au morcelleme d'antan ? » (3)

Le démembrement de l'Empire : voilà ce q redoutait avant tout le premier chancelier de Révolution allemande. L'armée vaincue, désorg nisée, c'était le prestige de la Prusse militariste q s'écroulait. Rien n'unissait plus l'un à l'autre divers éléments que l'autorité d'un Bismarck ava su réunir, mais qui tant de fois depuis s'étaie heurtés ; le pays subitement se trouvait placé deva le vide. Le particularisme s'éveillait, accru enco par la peur du bolchevisme. Berlin aux mains d Conseils des ouvriers et des soldats (4) semblait vo au régime des Soviets ; on doutait de l'énergie Gouvernement Ebert-Scheidemann, qui sembl hésiter, cherchant un point d'appui tantôt sur masses ouvrières conduites par Liebknecht et Haa tantôt sur les éléments disciplinés de l'armée q revenaient du front. Spartacus (5) se fait menaçan émeutes et bagarres se succèdent à Berlin. Ebe pour devenir maître de la situation, s'oriente défi tivement vers les anciens adversaires de la Soci démocratie, représentés par l'armée. Le 6 décem au soir, des soldats manifestent devant le palais la chancellerie. Ils veulent proclamer Ebert présid de la République socialiste allemande. Celui-ci refu les invitant à attendre la réunion de l'Assemb Nationale Constituante : « N'oubliez point que

(1) Fischart, *Das alte und das neue System* (Berl 1919), p. 21.
(2) Sur ces événements et ceux qui suivront, consul René Johannet, « De Kiel à Gênes », spécialement chapitres intitulés « l'Allemagne dans le chaos », « nouvelle Allemagne » : *D. C.*, t. 7, col. 902-960.
(3) Dr Friedrich Pürlitz, *Die deutsche Revolut* (Leipzig, 1921), p. 154.
(4) Pourtant, le Comité exécutif des Conseils ouvriers et des soldats de Berlin s'était prononcé 30 novembre 1918 pour la convocation de l'Assem Nationale Constituante.
(5) Le premier groupement communiste allemand a pris le nom de Ligue Spartacus (*Spartacusbund*).

arades du front rentrent lentement dans leurs ers ; comme vous, ils ont connu toutes les priva-us de la guerre ; eux aussi veulent voter. »
'est sur eux que comptait Ebert pour sauver nité allemande et le régime de l'ordre.
e 10 décembre encore, à la porte de Brandebourg, harangue en ces termes les troupes de la Garde ur du front : « Vos exploits et vos sacrifices sont s exemple dans l'histoire ; aucun ennemi n'a eu on de vous. Ce n'est que lorsque la supériorité effectifs et du matériel de l'ennemi devinrent ısants que vous avez abandonné la lutte. [...] Offi-s et soldats, vous avez surmonté toutes les euves, que ce soit sur les hauteurs crayeuses Champagne, dans les marécages des Flandres, s les montagnes boisées d'Alsace, dans les plaines ospitalières de Russie ou dans les régions brû-tes du Sud. [...] Vous avez protégé la patrie tre l'invasion ennemie. Vous avez épargné à vos mes, à vos enfants, à vos parents, les horreurs la guerre ; vous avez sauvé de la dévastation et la destruction les champs et les usines de l'Alle-gne. La patrie déborde à votre égard de recon-ssance. » (1)
a révolution s'organise. Preuss prépare la Consti-ion nouvelle de l'Allemagne ; son premier projet aît le 20 janvier 1919 au *Reichsanzeiger* (2). Elle ait être dans l'esprit de ses auteurs la charte de at unitaire allemand : « *Einheitsstaat* ».

Ebert président du Reich.

Élue le 19 janvier 1919, l'Assemblée Nationale nstituante se réunit le 7 février. Le 11, elle élit le sident du Reich : Ebert est désigné par 277 suf-ges sur 379 votants. Il accepte. David, prési-t de l'Assemblée, le présente aux députés : « En la démocratie aura son plus sûr défenseur ; c'est homme pénétré de l'amour de la patrie, il con-it mieux que personne ses besoins, ses devoirs, espoirs ; il a la ferme volonté d'être à la hauteur sa tâche, il sera le gardien sûr de la liberté, de la paix à l'intérieur comme à l'exté-ur. [...] » (3)
Le premier président de la République allemande vait répondre pleinement à ce que l'on attendait lui. On peut même dire que la présidence du ich restera, jusqu'à sa mort, la seule autorité blique de l'Etat en laquelle s'incarnera le régime publicain. Esprit honnête, pondéré, consciencieux, discrétion et son effacement apparent contras-ont grandement avec les fanfaronnades turbu-ntes du dernier des Hohenzollern ; on le verra rare-nt au premier plan de la scène politique ; c'est ns la coulisse que se manifestera son influence.
« La tâche qu'il s'était imposée visait à un triple t, dira après sa mort l'ancien ministre démocrate ch : maintenir l'unité de la patrie allemande dans tourmente, assurer et conserver au peuple alle-and, à l'intérieur, sa liberté contre le danger bol-eviste et toute tentative de restauration monar-ique ; lui assurer enfin sa liberté au dehors. [...] peut dire qu'il est parvenu à maintenir l'unité emande ; il a sauvé la République des attaques i la menaçaient à droite comme à gauche ; il a pu que lui ouvrir la voie de la liberté exté-ure. » (4)
Dès 1918, son courage et son sang-froid sont

(1) Pürlitz, *Die deutsche Revolution*, p. 165.
(2) *Journal Officiel* du Reich.
(3) Pürlitz, *Die deutsche Revolution*, p. 514.
(4) *Berliner Tageblatt*, 4. 3. 25.

soumis à de rudes épreuves. Le 23 décembre, à deux reprises, il est prisonnier, dans le palais de la chancellerie, des marins insurgés. Par sa seule force de persuasion, il éloigne les mutins. En janvier 1919, c'est l'insurrection générale des Spartacistes. « Je nous vois encore, écrit Haenisch, le matin du 6 janvier, un lundi, dans une pièce de la chancellerie ; nous ne savions que faire, désemparés ; les Spartacistes occupent les journaux, tiennent la préfecture de police, balayent du feu de leurs mitrailleuses la Siegesallee et la Budapesterstrasse [...] ; partout le désordre, on va, on vient ; dans tout ce chaos, un homme reste calme : Ebert : « Je propose, dit-il » simplement, de donner pleins pouvoirs à Noske » et de le charger de rétablir l'ordre. L'heure n'est » ni aux discours ni aux délibérations. [...] Qui » se range à mon avis ? » Les mains se lèvent ; quelques jours plus tard, Berlin est délivrée, et la République une première fois sauvée. » (1)
Cette situation se renouvelle dans la nuit du 12 au 13 mars 1920. En pleine nuit, on réveille les ministres du Reich et ceux de la Prusse. Kapp, Ehrhardt et Lüttwitz ont quitté Doeberitz (2) la veille au soir, et marchent sur Berlin ; à 3 heures du matin, leurs détachements d'avant-garde campent dans le Tiergarten, à 1 500 mètres du ministère de la Reichswehr et de la Présidence. Un peu d'audace, et le Gouvernement républicain tout entier est prisonnier. Mais dans les deux camps on n'ose s'affronter avant le jour. On délibère. Noske, alors ministre de la Guerre, son chef d'état-major, le major von Gilsa, et le général Rheinhardt, veulent marcher contre les rebelles ; les autres officiers de la Reichswehr se dérobent. Personne n'ose prendre une décision. C'est alors qu'arrive de la Présidence l'ordre d'évacuer Berlin. Le Gouvernement partira pour Dresde, puis gagnera Stuttgart, où se réunira le Reichstag. C'est là que s'organisera la résistance ; c'est de là que partiront les appels au peuple. On sait comment la grève générale obligera Kapp à évacuer la ville six jours après, et l'on sait aussi que, si Ebert ne mit point son nom au bas de l'appel de grève aux syndicats, il fut l'inspirateur de cette mesure, comme il avait été celui de l'abandon de la Wilhelmstrasse.
Ce devait être son dernier acte de président socialiste. Il suivra dès lors docilement le courant populaire, passant successivement le pouvoir des socialistes Bauer (juin 1919-mars 1920) et Hermann Müller (mars 1920-juin 1920) aux centristes Fehrenbach (juin 1920-mai 1921), puis Wirth (mai 1921-novembre 1922), ensuite au réactionnaire Cuno (novembre 1922-août 1923), à l'opportuniste monarchiste Stresemann (septembre 1923-novembre 1923), au centriste Marx (novembre 1923-décembre 1924), et enfin au nationaliste Luther, dont on a dit le cabinet si conservateur qu'il n'aurait point été toléré par Guillaume II lui-même.
Dans la lutte politique, son nom ne sera prononcé que lorsqu'à nouveau l'unité du Reich sera menacée ; et, suivant le cas, on le verra recourir aux mesures les plus énergiques ou résoudre en larges pourparlers le plus complexe des problèmes.
A la fin de 1923, les communistes en Saxe, les monarchistes en Bavière menacent l'unité du Reich et l'existence de la République. Le président social-démocrate du Reich fera déposer le Gouvernement socialiste du Dr Zeigner par un commissaire du Gouvernement, le Dr Heinze, appuyé de tout un corps de Reichswehr, qui occupera Dresde, Chemnitz

(1) *Frankfurter Zeitung*, 5. 3. 25.
(2) Localité située à environ 12 km. de Berlin.

et tous les centres saxons. Avec la Bavière monarchiste du Dr von Kahr, il parlementera. Là, il est vrai, la situation est plus complexe. Le coup d'Etat de Ludendorff, le 8 novembre 1923 (1), a semé l'effervescence dans toute l'Allemagne du Sud, où pullulent les associations militaires illégales. Le général von Lossow s'insurge contre l'autorité de Berlin. La Reichswehr bavaroise ne prête plus serment à la Constitution du Reich, von Kahr se fait nommer président d'Etat. La rupture paraît certaine. Von Seekt et le ministre de la Reichswehr ne parlent de rien de moins que d'une expédition armée contre Münich. Le président Ebert s'y oppose ; et, après de longs et pénibles pourparlers, chers à la diplomatie allemande, on met sur pied un compromis d'où l'autorité du Reich ne sort certes point grandie ; mais du moins l'unité est sauve.

En matière de politique extérieure, Ebert ne laissa jamais deviner qu'il était socialiste. Il n'avait rien de Liebknecht, de Eisner, de Zeigner ; il était « nationaldemokrat », écrira Kurt Hiller dans la *Weltbühne* (2). Nous dirons simplement qu'il fut le prototype du socialiste impérialiste allemand (3).

Jamais il ne reconnut la culpabilité de l'Allemagne dans les origines de la guerre, et on l'a vu soutenir le Gouvernement impérial dans sa politique de guerre. Ses ennemis de droite ont cherché à le faire passer pour défaitiste ; on l'a même accusé de haute trahison ; il semble bien qu'il n'en soit rien. Le 11 mars 1925, à Magdebourg, au cours des débats du procès Rothard, le Dr Doehle donna lecture d'un document rédigé par le président avant sa mort et qui constituait le projet de déposition qu'il devait faire devant le tribunal. Ebert y affirme son patriotisme pendant toute la guerre ; il rappelle la déclaration qu'il fit en 1917 au Lehrervereinshaus, à Berlin : « Nous, socialdémocrates, resterons à l'avenir fidèles à la politique du 4 août 1914 ; nous sommes partisans de la nécessité de défendre notre pays jusqu'à ce que sa sécurité soit assurée et jusqu'à ce que nos adversaires soient prêts à traiter. Rien ne nous détournera de cette voie. Car, si la guerre est terrible, une défaite est plus terrible encore. » (4)

Au cours de ce même procès, le général Groener, ancien quartier-maître général des armées allemandes à la fin de la guerre, dit dans sa déposition : « Le peuple allemand ne sait pas encore ce qu'il doit au président défunt [...] ; il fut toujours partisan de la défense à outrance du pays. » (5)

Dans le même sens s'exprimera le Dr David, ancien président de l'Assemblée Nationale Constituante : « Ebert était le rempart le plus puissant du Parti socialdémocrate. Il avait coutume de dire en 1917 que la question de la défense nationale était la pier[re] d'achoppement de l'unité du Parti. Et malgré tou[t] il n'hésita pas à sacrifier la seconde à la pr[e]mière. » (1)

Pour Ebert, révolution ne voulut jamais dire « pai[x] à tout prix ». « Jamais l'Allemagne n'acceptera un[e] paix humiliante », déclarait-il un jour au Reichsta[g]. Dès son discours d'ouverture de l'Assemblée Natio[-]nale, il proteste contre les clauses de l'armistice : « Nous prévenons nos adversaires : qu'on ne nou[s] pousse pas au désespoir. Comme le général de Wi[n]terfeldt, le Gouvernement allemand pourrait se voi[r] un beau jour obligé de se retirer de la table de[s] pourparlers de paix, et nous laisserons à nos adver[-]saires la responsabilité du bouleversement dont l[a] carte du monde pourrait alors être l'objet (2).

Jamais il n'admit le traité de Versailles. En ma[i] 1919, haranguant des manifestants, il s'écriait : « A[u] nom du Gouvernement, je puis vous dire que nou[s] ne pouvons pas signer cette paix, et que nous ne l[a] signerons pas. Ce serait manquer d'honneur et d[e] dignité que de ne pas protester de toutes nos forc[es] contre la honte qui nous menace. Jamais un peup[le] de 70 millions d'habitants ne se laissera imposer d[e] conditions aussi déshonorantes. Nous le repoussons, advienne que pourra. »

Les hautes fonctions dont il fut peu après inve[sti] l'obligèrent à plus de modération. S'il ne désavou[a] jamais ceux (3) qui, volontairement, provoquèren[t] les manquements de l'Allemagne aux plus solenne[ls] de ses engagements (4), on doit reconnaître que [le] président Ebert se montra toujours hostile et oppo[sé] à la politique des « coups de tête » (*Katastropha[l]politik, Desperados politik*) que ne manquaient p[as] de préconiser, dans son entourage immédiat, ce[r]tains conseillers. Il semble que, sous l'influence d[es] hommes du Centre, Wirth et Marx surtout, il se s[oit] entièrement rallié à la politique d'exécution et d'a[c]cords. Le 10 mai 1921 (ultimatum de Londres [5]) alors que sous l'influence du Dr Simons, l'actu[el] président intérimaire, l'Allemagne ne trouvait poi[nt] de plénipotentiaire qui voulût engager sa signatur[e] alors que par des manœuvres de la dernière heu[re] la formation du Gouvernement Wirth était compr[o]mise, il menaça de donner sa démission si l'on n'a[r]rivait pas à constituer un cabinet parlementaire.

Il a toujours protesté contre l'isolement de [la] Prusse orientale, de Dantzig, et surtout contre [le] plébiscite de Haute-Silésie. Mais pour calmer l[es] passions, alors déchaînées par la propagande nati[o]naliste, il montrera dans son appel que l'Allemag[ne] est déjà parvenue à adoucir les conditions du trai[té]

---

(1) Sur ce coup d'Etat, cf. *D. C.*, t. 12, col. 118-128.
(2) *Weltbühne*, 3. 3. 25 (n° 9).
(3) Comme l'actuel président du Reichstag, le socialdémocrate Loebe, il fut partisan de la Grande Allemagne et du rattachement de l'Autriche au Reich : « Nos frères d'Autriche ont déclaré, le 12 novembre de l'année passée, constituer un des éléments de la grande République allemande. A son tour, l'Assemblée Nationale autrichienne a exprimé l'espoir que nous parviendrons à unir les liens brisés par la force en 1866. Il faut que l'Autriche soit pour toujours réunie à la mère patrie. [...] Nos compagnons de race doivent être avec nous. [...] Aucun poteau frontière ne doit nous séparer ; nous voulons devenir un peuple de frères unis. » (Discours d'Ebert à la Nationalversammlung le 6. 2. 19.)

Cette déclaration, qui devait trouver son écho dans un des articles de la Constitution de Weimar, fit l'objet d'énergiques représentations de la part du Conseil Suprême.
(4) *Frankfurter Zeitung*, 12. 3. 25.
(5) *Ibid.*

(1) *Frankfurter Zeitung*, 12. 3. 25.
(2) Pürlitz, *Die deutsche Revolution*, p. 491.
(3) En particulier le chancelier Cuno.
(4) Dans l'allocution qu'il prononça le 18 mai 1923 [à] Francfort lors du 75e anniversaire de la Révolution [de] 1848, il fit allusion à la résistance passive : « Les tem[ps] présents ne sont guère propices pour organiser des fête[s] mais les assauts que livrent nos adversaires à nos libert[és] et à l'unité de notre patrie nous incitent à commémor[er] avec gratitude la réunion de la première Assemblée Nati[o]nale allemande, où le peuple s'est ressaisi et a pris [en] main la conduite de sa destinée. 70 ans plus tard, il a [de] nouveau été contraint de reprendre les rênes du pouvoi[r]. Les travaux de l'Assemblée de Weimar nous ramènent [à] l'église Saint-Paul de Francfort et aux principes dirigean[ts] qui y avaient été établis : « Unité, Liberté, Patrie ». C[es] trois mots sont à la base de la lutte pour l'existence q[ue] nous menons sur le Rhin, dans la Ruhr, et dans la Sarr[e]. Dans notre détresse, nous voulons maintenir l'unité, [la] liberté et le droit, qui nous conduiront à un avenir me[il]leur. » (Traduction du *Temps*, 20. 5. 23.)
(5) Cf. *D. C.*, t. 5, pp. 530-533.

ersailles, qui, primitivement, attribuait la Haute-ie tout entière à la Pologne : « Contre la déci- de Genève, nous avons élevé une protestation subsistera, sans que le temps porte atteinte à sa ur juridique. [...] Hauts-Silésiens, malgré vos iments de légitime amertume, vous ne vous erez entraîner à commettre aucun acte illégal ous respecterez les termes de la convention signée enève. [...] Vous savez que vous rendriez un ivais service à vos compatriotes qui habitent de tre côté de la nouvelle frontière si vous exerciez représailles pour toutes les souffrances que vous endurées. » (1)

nfin, quand au cours de l'été dernier, à la veille la conférence de Londres, et sous la pression nationalistes, Stresemann voulait pousser le chan-er Marx à poser à Genève la question de la res-sabilité de l'Allemagne dans la déclaration de rre, ce fut l'intervention ferme du président Ebert fit renoncer le Gouvernement à cette démarche encontreuse.

Jugements sur le président défunt.

é d'une famille catholique, le président Ebert ait éloigné de la religion sous l'influence des ten-ces marxistes et était considéré comme non con-ionnel (*Konfessionslos*). Mais il semble que depuis élévation à la présidence il soit revenu sur cette eur de jeunesse.

e télégramme qu'il adressa au Vatican lors son arrivée au pouvoir (2), ses rapports avec r Pacelli, nonce apostolique à Münich et à Berlin, confiance qu'il mit dans les hommes du Centre, particulier Wirth (3) et Marx (4), dans le catho-ue Otto Braun (5), semblent l'indiquer.

ette impression est encore fortifiée par l'hom-ge rendu au président Ebert après sa mort certains chefs de l'Eglise catholique d'Alle-gne, notamment par l'évêque de Trèves (6) dans le ndement suivant : « Notre président du Reich est édé à Berlin le 28 février. Homme du peuple, il pendant six dures années diriger avec une fidé- et un sentiment du devoir exemplaires les desti-s de la nouvelle République allemande et mérite le peuple tout entier honore sa mémoire. En pre-t ses hautes fonctions, il avait déclaré : « J'entends gir en tant que représentant de tout le peuple llemand et non comme chef d'un seul parti. De outes mes forces je travaillerai à l'exécution de ma tâche. »

» Il n'a point méconnu non plus la très grande portance de la religion dans la vie du peuple.

» Nous prescrivons, en conséquence, que mercredi mars, à midi, toutes les cloches sonnent pour norer sa mémoire. » (7).

arement homme politique fut plus violemment qué que le président Ebert (8). Il était devenu, par l'enchaînement même des événements, l'un des deux grands facteurs de continuité de l'Allemagne nouvelle. L'autre est la dictature du général von Seekt. Ils étaient, d'ailleurs, étroitement unis, et ses anciens collaborateurs (Scheidemann entre autres) lui ont bien souvent reproché de trop souvent suivre les influences du chef de la Heeresleitung, notamment lorsque, en 1920, 1922 et 1923 (1), il fit promulguer

1) *Vossischezeitung*, 17. 6. 22.

2) Voir *D. C.*, t. 1er, p. 666, la réponse que lui fit Souverain Pontife.

3) Sur Joseph Wirth, cf. *D. C.*, t. 12, col. 116, note 4.

4) Sur Guillaume Marx, cf. *D. C.*, t. 12, col. 116, note 2.

5) Otto Braun, socialdémocrate, ancien président du nseil prussien.

6) Mgr François-Rodolphe Bornewasser.

7) *Berliner Tageblatt*, 4. 3. 25. — Annonçant sa mort, *sservatore Romano* (1. 3. 25) écrit qu'Ebert, « né ne famille catholique très modeste, [...] s'est inscrit au upe socialiste ; [...] mais, à la différence de la plupart ses compagnons politiques, il s'est toujours montré, cialement ces dernières années, respectueux de la reli-n, se souvenant avec reconnaissance de l'éducation holique qu'il avait reçue dans son enfance ».

8) Tous ceux qui ont approché Ebert dans les semaines précédant son opération sont convaincus que sa fin a été hâtée par la campagne nationaliste, contre laquelle il était sans défense en raison des hautes fonctions qu'il occupait.

Epuisé par la lutte, profondément affecté par l'audace et la perfidie de ses calomniateurs, on peut dire que depuis le premier jugement de Magdebourg (23. 12. 24), il était, moralement, à bout de forces. Le tribunal avait bien condamné le journaliste nationaliste Rothard, quoique à une peine minime, trois mois de prison, et après avoir reconnu que Rothard s'était « rendu coupable de *calomnie* en parlant du président Ebert sur un ton *peu respectueux* ». Mais par un de ses considérants sensationnels il infligeait une véritable condamnation morale au plaignant, le président Ebert : « Le Parti socialdémocrate n'a pas organisé les grèves [de 1918 dans les usines de munitions] ; mais Ebert a joué un rôle dans le mouvement : il a approuvé la décision prise par le Comité des grévistes et a encouragé ceux-ci dans une réunion publique ; au point de vue juridique, il s'est donc rendu coupable de haute trahison envers la Patrie. »

On a vu, plus haut, que le procès fut repris le 11. 3. 25 ; le tribunal recueillit des témoignages favorables au président défunt. Mais le premier verdict avait soulevé les polémiques les plus violentes.

Le 24. 12. 24, dès le matin, les ministres du Reich s'étaient rendus en corps auprès du président pour rendre hommage à son patriotisme ; le Dr Jarres, vice-chancelier et leader populiste de droite, était présent.

La *Germania*, organe du Centre, avait déclaré que M. Ebert sortait absolument justifié du procès ; la *Zeit*, journal de M. Stresemann, avait loué le tact, la prudence politique, le sens national du président. Mais les monarchistes, qu'Ebert gênait, ne désarmaient pas. Ils avaient annoncé de nouvelles « révélations » et multiplié les intrigues pour le discréditer : ils réclamaient même sa démission.

Au début de janvier (cf. *Temps*, 12. 1. 25), les racistes, avec Ludendorff, avaient déposé sur le bureau du Reichstag une motion ainsi conçue :

« Par le jugement du 23 décembre 1924, prononcé par le tribunal de Magdebourg, il a été établi que le président Ebert, par sa participation à la grève des munitions de 1918, avait commis un acte de haute trahison.

» En outre, le président Ebert est étroitement lié depuis plusieurs années avec les mercantis Barmat, qu'il a favorisés d'une façon inadmissible, malgré les avertissements des autorités compétentes.

» Le président Ebert est en conséquence compromis par le scandale Barmat, qui a pris des proportions énormes.

» De ces faits son prestige a tellement souffert à l'intérieur et à l'étranger que son maintien en fonction ne serait pas conciliable avec la dignité et les intérêts du Reich. Nous étions en droit de compter que le président sacrifierait sa personne à la patrie en résignant son mandat. Comme il n'en est rien, nous estimons que le Reichstag doit décider, conformément à l'article 43 § 2 de la Constitution de Weimar [cf. *D. C.*, t. 2, p. 429], de faire déposer le président Ebert par un plébiscite. »

Les communistes n'avaient pas, de leur côté, plus de sympathie pour Ebert. A l'occasion de sa mort, le conseil municipal de Francfort avait rendu hommage à sa mémoire en écoutant debout une allocution du premier bourgmestre. Pour s'être associés à ce geste, quatre édiles communistes, la citoyenne Bindernagel et les citoyens Fischer, Fuller et Mahr, furent exclus du Parti.

(1) C'est le 10 novembre 1923 qu'Ebert transféra le pouvoir exécutif au général von Seekt. A la faveur de cette dictature, l'Allemagne put éviter les troubles les plus graves, opérer son redressement financier, mais aussi achever sa réorganisation militaire, déjà fébrilement poussée pendant la résistance passive et l'absence de tout contrôle interallié.

des lois d'exception qui donnaient la haute main aux autorités militaires sur tous les pouvoirs civils du Reich.

La droite, en dehors des attaques politiques auxquelles il a été fait allusion plus haut, l'a surtout accusé de s'être maintenu illégalement en fonction. En effet, l'élection du 11 février, par l'Assemblée Nationale Constituante, n'était que provisoire, le président du Reich devant, aux termes de la Constitution, être élu par plébiscite.

Mais en fait le président Ebert, à plusieurs reprises, a demandé à se retirer. Le 2 juillet 1920, après les élections au 1er Reichstag de la République (6 juin 1920), il écrit au chancelier d'alors, M. Fehrenbach, pour le prier de bien vouloir faire procéder à l'élection du président du Reich ; la majorité de l'Assemblée estima que, le président devant être élu par plébiscite, on ne saurait procéder à une nouvelle élection présidentielle avant que fussent définitivement établies les frontières du Reich (la délimitation des zones de la Haute-Silésie n'avait point encore eu lieu). A nouveau, en 1922, le président Ebert veut se démettre de ses fonctions. Le 19 octobre, les partis de la coalition (Démocrates, Centre, S. P. D.), auxquels se joignent les populistes, se mettent d'accord pour proroger ses pouvoirs jusqu'en 1925. Le président Ebert avait décidé de ne point se représenter aux élections de mai 1925. La mort est venue avant l'expiration de son mandat (1).

« Deux faits resteront attachés à son nom : il fut le premier, après l'effondrement de 1918, à se prononcer pour un retour aussi rapide que possible de l'Allemagne à un état de choses légal ; enfin, il sut donner à ses fonctions de président du Reich, instituées par la Constitution de Weimar (2), la dignité et l'autorité qui leur revenaient [...]. » (3) Mais vers la fin de son mandat, il aura plus sacrifié aux aspirations des éléments nationalistes de son pays qu'aux désirs de ceux qui attendaient de lui une orientation nettement républicaine. Il suffira de rappeler son appel au peuple allemand du 11 août 1923, à l'occasion du retour de l'anniversaire de la Constitution de Weimar : « Les Français et les Belges ont transformé en une irritation profonde notre désir sincère d'exécuter l'impossible. Ils n'ont rien obtenu pour eux ni pour l'Europe, ou plutôt ils ont obtenu ceci : nous autres, Allemands, nous n'avons jamais été plus conscients de notre nationalité que nous ne le sommes aujourd'hui. C'est en vain que nous regardons au loin ; nous ne voyons venir ni protection ni secours ; nous devons nous aider nous-mêmes. »

C'est à cette occasion que le président Ebert rétablit, en l'amputant de ses deux dernières strophes, le « *Deuschland über alles* » comme hymne national du Reich.

Il aura constamment cherché, pour maintenir l'unité nationale, à apaiser les conflits intérieurs, à discipliner les aspirations opposées des grands partis politiques et à grouper les forces nationales. L'avenir seul, un avenir très prochain peut-être, nous dira si cette méthode, qui lui valut les premiers succès de sa carrière politique, fut également salutaire au développement et à l'affermissement des idées répu[blicaines] blicaines en Allemagne au cours de ces dernière[s] années. C'est à cela que l'Histoire mesurera la plac[e] qu'elle devra lui réserver dans ses annales.

A.-H. Marsol.

(1) Il succomba le 28 février, dans une clinique de Berlin, aux suites d'une péritonite généralisée consécutive à une opération de l'appendicite.

(2) C'est sous l'inspiration directe du président Ebert que la date du 11 août, anniversaire de la promulgation de la Constitution de Weimar, fut décrétée jour de fête nationale de l'Allemagne.

(3) Déclaration du bourgmestre de Cologne Adenauer à une cérémonie commémorative de la mort du président Ebert (8. 3. 25) (*Frankfurter Zeitung*, 9. 3. 25).

La *Croix* (25. 3. 25) publie sur « Ebert et le catholi[cisme] cisme » d'intéressants renseignements, qui viennent co[n]firmer et compléter l'article de notre collaborateur :

« On sait que le Vatican eut avec le président Eber[t] dès la création de la nonciature de Berlin, les relations l[es] plus cordiales. Dans le cortège qui suivait la dépouill[e] mortelle du président, on remarquait la présence du nonc[e] apostolique et de l'évêque auxiliaire de Berlin. Plusieur[s] journaux, remarque le *Pays* de Porrentruy, en ont conc[lu] que le président était mort dans la religion catholique. Ma[is] il est évident que les dignitaires catholiques n'étaient [là] que pour honorer le chef de l'Etat. »

La *Croix* ajoute, en reproduisant le *Pays* :

« Cependant, nous n'étions pas loin nous-même de croi[re] à un « retour » d'Ebert à la religion de son enfance ; ca[r] nous avions, en 1922, entendu le docteur Browe, professeu[r] à la *Volksuniversitaet* de Francfort, et le docteur Pesc[h] l'auteur du fameux ouvrage *Economie nationale*, déclar[er] que le président du Reich avait été vu à l'église catholiq[ue] de Berlin.

» Des renseignements demandés nous arrivent ; nous le[ur] empruntons quelques détails qui ne manquent pas d'intérê[t].

» Quand il se sentit malade, le président demanda l[es] Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Catholique de baptêm[e] il se souvint des années où il avait encore la foi. Mais [ce] souvenir n'eut pas le temps d'émouvoir pleinement so[n] cœur et de lui valoir les lumières de la « bonne souffrance » que connut François Coppée. Est-ce par l'influence d[es] catholiques du Centre qu'il éprouvait comme la nostalg[ie] de l'Eglise de son enfance ? On le vit, de fait, sur l[es] dalles de la grande église catholique de Berlin, mais u[ne] fois ou deux seulement, comme à la dérobée.

» L'histoire religieuse d'Ebert est celle de beaucoup. [A] dix-huit ans, il avait quitté sa famille pour « gagner » en commençant par la « vie de compagnon » ou [le] *trimard* de tous les ouvriers allemands. La compagnie [de] jeunes socialistes, la lecture de leurs livres et journau[x,] les conférences de leurs chefs, les illusions généreuses [et] trompeuses auxquelles on se livre à cet âge, firent de Fri[tz] Ebert un socialiste convaincu. Du coup, il cessa d'êt[re] catholique pratiquant, preuve nouvelle que « l'arrivée ch[ez] » les socialistes entraîne le départ de l'Eglise ».

» Le président Ebert ne fut pas enterré par le prêt[re] catholique. Il ne vit pas l'enfant de chœur aller au-devan[t] de sa dépouille comme il était allé, lui, au-devant des ce[r]cueils en portant la croix en compagnie des acolytes a[u] camail noir. Pour bien des habitants catholiques de [la] ville, ce fut une surprise et une douleur : le présiden[t] Ebert ne s'était pas réconcilié depuis sa sortie du cathol[i]cisme ! Il n'avait pas demandé le prêtre ! L'Eglise cath[o]lique ne pouvait réclamer comme sien celui qui, depu[is] tant et tant d'années, avait perdu tout contact avec ell[e,] ne remplissant plus son devoir pascal, et avait fondé u[ne] famille sans se mettre d'aucune manière en rapport avec [la] religion.

« Mais jamais, écrit notre informateur, on n'entend[it] » Ebert combattre formellement l'Eglise de son baptêm[e.] » C'est un mérite dans certains milieux. On n'osait p[as] » devant lui la critiquer. Il pensait qu'on pouvait en êt[re] » absent sans l'attaquer. »

» ... Il mourut avant le vieux maître d'école qui, qu[a]rante ans auparavant, faisait passer les derniers exame[ns] primaires au petit Frédéric. Le maître, brisé par l'âge, su[i]vait le cercueil, le front penché vers la terre, des larm[es] aux yeux. Il pensait aux vicissitudes de l'existence de so[n] ancien élève, devenu successeur de Guillaume II par [le] chemin du socialisme, où il avait laissé la foi de so[n] enfance, oublié les prières apprises à l'école d'Heidelber[g-]la-Belle.

» A l'émotion du vieillard dut se joindre l'émotion [de] la mère quand, dans son tombeau, près de la fos[se] ouverte pour son fils, elle vit que c'était le pasteur pr[o]testant, Dr Maas, qui prononçait l'oraison funèbre. [Du] moins a-t-elle la consolation de voir son enfant repos[er] à l'ombre de la croix, dans un cimetière où l'on s[ait] encore prier. »

Traités internationaux.

ncordat entre le Saint-Siège et la Pologne

igné à Rome le 10 février 1925

a Pologne politique, économique, littéraire et istique *(15. 3. 25) vient de publier le texte nçais du Concordat signé entre la Pologne et aint-Siège. Nous le reproduisons intégralement idèlement. Un autre texte officiel a été rédigé atin.*

u nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité,

a Sainteté le pape Pie XI et le Président de la ublique de Pologne, Stanislas Wojciechowski,

Désireux de définir la situation de l'Eglise catho- ue en Pologne et de stabiliser les principes qui igeront d'une façon noble et stable les affaires lésiastiques sur le territoire de la République de ogne, ont décidé de conclure un Concordat.

Dans ce but, Sa Sainteté le pape Pie XI et le pré- ent Wojciechowski ont nommé leurs plénipoten- res :

Le Saint-Père, Son Eminence le très vénérable dinal PIERRE GASPARRI, son secrétaire d'Etat ; Le Président de la République de Pologne, Son cellence LADISLAS SKRZYNSKI, ambassadeur de la publique polonaise près le Saint-Siège ; et le pro- seur STANISLAS GRABSKI, député, ancien ministre Cultes et de l'Instruction publique.

Les plénipotentiaires précités, après avoir présenté preuves de leur mandat, ont pris les décisions vantes, que les deux Hautes Puissances s'obligent ppliquer désormais.

ART. 1er. — L'Eglise catholique, sans distinc- n de rites, jouira d'une liberté complète dans la publique de Pologne. L'Etat polonais garantit à glise la liberté d'exercer son autorité ecclésias- ue et sa juridiction de même que la liberté d'ad- nistrer ses affaires et ses biens, d'accord avec les divines et la loi canonique.

ART. 2. — Les évêques, les ecclésiastiques et les èles pourront avoir des rapports libres et directs c le Saint-Siège. Dans l'exercice de leur sacer- e, les évêques pourront avoir des rapports libres et ects avec le clergé et les fidèles, ainsi que publier rs recommandations, leurs ordres et leurs lettres torales.

ART. 3. — Pour soutenir et garder les relations icales entre le Saint-Siège et la République de ogne, résideront : en Pologne, un nonce du Pape, près le Saint-Siège, un ambassadeur de la Répu- que de Pologne. Les droits du nonce en Pologne endront aussi sur le territoire de la Ville libre Dantzig.

ART. 4. — Les autorités civiles prêteront leurs ours quand il s'agira d'exécuter les décrets et les isions de l'Eglise : *a)* en cas de destitution d'un lésiastique, si l'on prive cet ecclésiastique des éfices de l'Eglise, après la publication dudit décret onique sur la destitution précitée, ou en cas de ense de porter la soutane ; *b)* pour le payement des taxes ou des prestations destinées aux affaires ecclésiastiques et prévues par la loi d'Etat ; *c)* dans tous les autres cas prévus par la loi obligatoire.

ART. 5. — Les ecclésiastiques qui exercent leur sacerdoce jouiront de la protection particulière des lois. Ils profiteront, de même que les fonctionnaires de l'Etat, de la loi qui les libère de la saisie juridique d'une partie de leurs appointements. Les ecclésiastiques qui ont reçu les Ordres, les moines qui ont prononcé leurs vœux, les élèves des Séminaires et les novices qui sont entrés aux Séminaires ou aux noviciats avant la déclaration de la guerre, seront libres de service militaire, sauf le cas de déclaration de mobilisation générale. Dans ce dernier cas, les prêtres dans les cadres exerceront leurs fonctions ecclésiastiques dans l'armée, mais de sorte à ne pas en faire souffrir leurs paroisses, tandis que les autres ecclésiastiques seront employés dans le service sanitaire. Les ecclésiastiques seront libérés de certaines fonctions s'accordant mal avec la vocation d'un prêtre, par exemple : celles de membres du jury, celles de membres des tribunaux, etc., etc.

ART. 6. — L'intangibilité des églises, des chapelles et des cimetières, est garantie, mais de manière à ne pas porter atteinte à la sécurité publique.

ART. 7. — Les armées de la République jouiront de tous les privilèges que le Saint-Siège accorde aux armées, conformément aux prescriptions de la loi canonique. Les aumôniers auront les droits des curés par rapport aux militaires et à leurs familles, et ils exerceront les fonctions de leur situation ecclésiastique sous la juridiction de l'évêque aumônier, qui aura le droit de les choisir. Le Saint-Siège permet que le clergé soit soumis aux autorités militaires dans toutes les affaires qui concernent son service militaire.

ART. 8. — Tous les dimanches et le jour du 3 mai les prêtres qui officieront diront une prière liturgique pour la prospérité de la République de Pologne et de son Président.

ART. 9. — Aucune partie de la République de Pologne ne dépendra d'un évêque dont le siège se trouverait hors des frontières de l'Etat polonais. La hiérarchie catholique dans la République de Pologne sera organisée de la manière suivante :

A) *Rite latin :*

I. — Province ecclésiastique de Gniezno et de Poznan : archevêché de Gniezno-Poznan, diocèse de Chelmno, diocèse de Wloclawek.

II. — Province ecclésiastique de Varsovie : archevêché de Varsovie, diocèse de Plock, diocèse de Sandomierz, diocèse de Lublin, diocèse de Podlachie, diocèse de Lodz.

III. — Province ecclésiastique de Wilno : archevêché de Wilno, diocèse de Lomza, diocèse de Pinsk.

IV. — Province ecclésiastique de Lwow : archevêché de Lwow, diocèse de Przemysl, diocèse de Luck.

V. — Province ecclésiastique de Cracovie : archevêché de Cracovie, diocèse de Tarnow, diocèse de Kielce, diocèse de Czestochowa, diocèse de Silésie.

B) *Rite gréco-ruthénien :*

Province ecclésiastique de Lwow : archevêché de Lwow, diocèse de Przemysl, diocèse de Stanislawow.

C) *Rite arménien :*

Archevêché de Lwow.

Le Saint-Siège n'entreprendra aucun changement

dans cette hiérarchie qu'après entente avec le Gouvernement polonais, sauf en ce qui concerne les petits arrangements de limites, exigées pour le bien des âmes.

ART. 10. — La création et le changement des bénéfices de l'Eglise, des Congrégations et des Ordres, dépendront des autorités ecclésiastiques compétentes, qui, au cas où ces changements exigeraient des frais de la part du Trésor d'Etat, ne prendront leurs décisions qu'après s'être entendues avec le Gouvernement. Les étrangers ne pourront pas être chefs des provinces des Ordres, sauf une autorisation spéciale du Gouvernement.

ART. 11. — Le choix des archevêques et des évêques appartient au Saint-Siège. Mais Sa Sainteté consent à s'adresser au Président de la République avant de nommer les archevêques, les évêques des diocèses, les coadjuteurs *cum iure successionis* (avec le droit de succession) et l'évêque aumônier, afin de s'assurer que le Président ne soulèvera aucune objection de nature politique contre ces nominations.

ART. 12. — Les prêtres ordonnés, avant d'entrer en fonctions, prêteront devant le Président de la République de Pologne un serment de fidélité d'après la formule suivante :

« Je jure devant Dieu sur le saint Evangile, et je promets, comme il convient à un évêque, la fidélité à la République de Pologne. Je jure et je promets de respecter loyalement le Gouvernement institué par la Constitution et je le ferai respecter à mon clergé. De plus, je jure et je promets de ne prendre part à aucune entente ni d'assister à aucun conseil qui pourraient nuire à l'Etat polonais ou à l'ordre public. Je ne permettrai pas non plus à mon clergé d'y prendre part. Soucieux du bien et des intérêts de l'Etat, je chercherai toujours à en écarter tous les dangers que je saurais le menacer. »

ART. 13. — 1. L'enseignement de la religion est obligatoire dans toutes les écoles, sauf dans les écoles supérieures. Cet enseignement sera fait pour la jeunesse catholique par des professeurs nommés par les autorités des écoles, qui les choisiront exclusivement parmi les personnages autorisés par les évêques à enseigner la religion. Les autorités ecclésiastiques compétentes veilleront sur l'enseignement de la religion au point du vue du dogme et de la moralité des professeurs.

Au cas où l'évêque retirerait à un professeur la permission d'enseigner la religion, celui-ci sera par ce fait même privé du droit d'enseigner la religion.

Les mêmes principes, concernant le choix et le rappel des professeurs, seront appliqués lorsqu'il s'agira des professeurs, des « docents », et des assistants universitaires à la Faculté de Théologie des Universités de l'Etat.

2. L'Eglise catholique possédera dans tous les diocèses des Séminaires ecclésiastiques — suivant la loi canonique, — qu'elle dirigera et où elle nommera des professeurs.

Les diplômes scientifiques délivrés par les Séminaires supérieurs seront suffisants pour enseigner la religion dans toutes les écoles, excepté les écoles supérieures.

ART. 14. — Les biens appartenant à l'Eglise ne seront l'objet d'aucun acte juridique changeant leur destination qu'avec le consentement des autorités ecclésiastiques, excepté les cas prévus par la loi sur l'expropriation en vue de la régularisation des voies de communication et des fleuves et pour la défense de l'Etat ainsi que pour d'autres buts pareils. En tout cas, la destination des immeubles et des objets servant exclusivement au service du culte, tels que : églises, objets servant aux offices, etc., etc., ne pourra être changée sans que les autorités ecclésia tiques compétentes modifient préalablement le caractère sacré.

Toute construction, changement ou restauratio d'église et de chapelle ne pourra être exécutée qu conformément aux prescriptions techniques et artis tiques des lois qui concernent la construction de bâtiments et la conservation des monuments.

On créera dans chaque diocèse une Commission nommée par l'évêque d'accord avec le ministre com pétent, pour veiller et garder dans les églises et dan les locaux ecclésiastiques toutes les antiquités, toute les œuvres d'art, tous les documents d'archives e tous les manuscrits ayant une valeur historique o artistique.

ART. 15. — Les ecclésiastiques, leurs biens et le biens des personnes sous la loi ecclésiastique et mona cale, subiront le même régime fiscal que les per sonnes et les biens des citoyens laïques de la Répu blique de Pologne, exception faite toutefois des bât ments destinés au service divin, des Séminaires eccle siastiques, des noviciats de moines et de religieuse des maisons habitées par les moines et les religieuse qui prononcent des vœux de pauvreté, ainsi que le biens et les titres dont les revenus sont destinés a culte religieux et n'augmentent pas les revenus per sonnels des bénéficiaires. Les habitations des évêque et du clergé paroissial ainsi que les locaux officie seront traités par le Trésor de l'Etat de la mêm manière que les habitations officielles des fonction naires et les locaux des institutions d'Etat.

ART. 16. — Toutes les personnes polonaises eccle siastiques et monacales ont, conformément au prescriptions de la loi, le droit d'acquérir, de céde de posséder et d'administrer suivant la loi canoniqu les biens mobiliers et immobiliers, de même que droit de se présenter devant toutes les instances toutes les autorités d'Etat pour défendre leurs droi civils. Les personnes ecclésiastiques et monacales so tenues pour polonaises, si les buts pour lesquels ell travaillent concernent les affaires ecclésiastiques o monacales de Pologne et si les personnes autorisé à les représenter et à administrer leurs biens reste de manière permanente sur le territoire de la Rép blique de Pologne. Les personnes ecclésiastiques monacales qui ne répondent pas à ces condition jouiront des droits civils reconnus aux étrangers p la République de Pologne.

ART. 17. — Les personnes ecclésiastiques et mon cales ont le droit de fonder, posséder et administre selon la loi canonique et conformément à la loi gén rale de l'Etat, des cimetières destinés à la sépultu des catholiques.

ART. 18. — Les ecclésiastiques et les fidèles d tous les rites se trouvant hors de leur diocèse sero soumis aux chefs des diocèses locaux selon le prescriptions de la loi canonique.

ART. 19. — La République de Pologne assure au autorités compétentes le droit d'accorder, conform ment aux prescriptions de la loi canonique, des em plois, des fonctions et des bénéfices d'Eglise. Pou accorder les bénéfices des cures, on observe les prin cipes suivants :

Ne peuvent jouir des bénéfices des cures sur le terres de Pologne, à moins d'en obtenir l'autorisatio du Gouvernement polonais : 1° Les étrangers no naturalisés et les personnes qui n'ont pas fait leu études théologiques dans les Instituts de théologie e Pologne ou dans les Instituts pontificaux ; 2° Le personnes dont l'activité s'oppose à la sécurité d l'Etat.

Avant la nomination pour ces bénéfices, les aut rités ecclésiastiques demanderont des renseignemen

…inistre compétent de la République de Pologne, … de s'assurer qu'aucune des clauses énumérées … les nos 1 et 2 ne s'oppose à ladite nomination. …as où le ministre en question ne présenterait pas …riefs contre les personnes en question dans le … de trente jours, les autorités ecclésiastiques …éderont à la nomination.

…t. 20. — Au cas où les autorités de la Répu…ue auraient des griefs à énoncer contre un ecclé…que quant à son activité contraire à la sécurité …ays, le ministre compétent présentera ces griefs …hef du diocèse (à l'évêque), qui, d'accord avec …inistre, décidera, suivant les circonstances, dans …lai de trois mois. Si l'avis de l'évêque diffère de … du ministre, le Saint-Siège confiera la solution …roblème à deux ecclésiastiques, choisis par lui, …s derniers, d'accord avec deux délégués du Pré…t de la République, décideront définitivement.

…rt. 21. — Le droit de « patronage » (pour un …énéfice » ecclésiastique), aussi bien celui de …t que celui des personnes privées, reste en …eur jusqu'à nouvel arrangement. Le « patron » …entera dans le délai de trente jours un ecclésias…e pour occuper la place vacante, sur une liste …rois noms, établie par l'évêque. Si la présentation …pas eu lieu dans les trente jours, le « bénéfice » …ent disponible. Au cas où il s'agit d'un « béné…» de la cure, l'évêque demandera, conformément …article 19, l'avis du ministre compétent.

…rt. 22. — Au cas où les ecclésiastiques ou les …nes seraient accusés devant les juges laïcs de …es prévus par les lois de la République, les …s en question en préviendront immédiatement …hef ecclésiastique compétent et lui transmettront …exte de l'acte d'accusation ainsi que celui de …rêt avec ses motifs. L'évêque ou son délégué …nt le droit, après la fin du procès, de prendre …naissance des actes relatifs. Si l'on arrête ou …risonne les personnages précités, les autorités …les auront pour eux les égards dus à leur état … leur degré hiérarchique.

…es ecclésiastiques et les moines subiront les arrêts …eront leur prison dans des locaux séparés de ceux … personnes laïques s'ils n'ont pas été privés de … dignité ecclésiastique par l'évêque compétent. …s sont condamnés par les juges pour la prison, …la feront dans un couvent ou dans une autre …son destinée à ce but.

…rt. 23. — Aucun changement dans la langue …loyée dans les diocèses du rite latin pour les …nons, les offices supplémentaires et les leçons …es que les leçons des sciences sacrées aux Sémi…es, ne sera fait qu'avec une autorisation spéciale …la réunion des évêques du rite latin.

…rt. 24. — 1. La République de Pologne recon… les droits des personnes ecclésiastiques et mona…s en ce qui concerne les biens mobiliers, les …taux, les revenus et les autres titres juridiques … ces personnes possèdent actuellement sur le ter…ire de l'Etat polonais.

… La République de Pologne permet que les droits …propriété en question, s'ils n'ont pas encore été …rits sur les registres hypothécaires au nom des …onnes qui les possèdent (évêchés, Chapitres, Con…ations, Ordres, Séminaires, bénéfices des Cures, …es bénéfices, etc., etc.) y soient inscrits. Ceci se … suivant la déclaration du chef ecclésiastique …pétent, confirmée par les autorités civiles compé…es.

… L'affaire des biens dont l'Eglise a été spoliée … la Russie, l'Autriche et la Prusse, et qui se trou… actuellement en possession de l'Etat polonais, … réglée par une clause postérieure. Jusqu'à ce temps, l'Etat polonais assure à l'Eglise une dotation annuelle non inférieure, comme valeur réelle, aux dotations que les Gouvernements russe, autrichien et prussien, payaient à l'Eglise sur le territoire appartenant actuellement à la République de Pologne. Cette dotation sera comptée et distribuée selon les indications de l'appendice A. En cas de parcellation desdits biens, les menses des évêques, les Séminaires et les bénéfices des cures qui ne possèdent pas actuellement des terres ou qui les possèdent insuffisantes les recevront, suivant disponibilités, jusqu'à 180 hectares pour une mense d'évêque, 180 hectares pour un Séminaire et — suivant la qualité des terres — de 15 à 30 hectares pour un bénéfice de cure. La somme globale de la dotation en espèces est indiquée dans l'appendice A ; elle sera diminuée, dans les diocèses où lesdites terres seront accordées, de 50 zloty par an pour chaque hectare accordé.

4. On conservera la destination des biens que la République de Pologne aurait réclamés aux anciens Etats occupants comme héritière des droits de ces Etats, vu leurs rapports juridiques avec les personnes ecclésiastiques et monacales en Pologne, relatifs soit aux prestations assurées par ces Etats aux personnes ecclésiastiques et monacales, soit à l'administration des biens immobiliers et des capitaux destinés à l'Eglise.

5. Afin d'améliorer la situation agraire et sociale de la population agricole et augmenter ainsi la paix chrétienne dans le pays, le Saint-Siège consent à ce que la République rachète aux bénéfices des évêchés, des Séminaires, des Chapitres, des Cures, ainsi qu'aux bénéfices ordinaires, qui possèdent des biens en terres, les quantités de terres qui dépasseraient pour chacune de ces unités les quantités suivantes : 15 à 30 hectares pour une Cure ou pour un bénéfice ordinaire ; 180 hectares pour un Chapitre ; 180 hectares pour une mense d'évêché et 180 hectares pour un Séminaire. Dans les diocèses où les Séminaires n'ont pas de terres cultivables, à part les terres que possède l'évêché, on leur accordera sur les terres appartenant à l'évêché 180 hectares, libres de rachat, indépendamment des 180 hectares destinés à la mense de l'évêché.

6. Les personnes ecclésiastiques précitées auront droit de choisir elles-mêmes, dans le lot de terres leur appartenant et pour les étendues précitées, les parties qui resteront leur propriété.

7. Le prix de rachat des terres indiquées plus haut sera payé selon les prescriptions appliquées pour le rachat des terres appartenant aux personnes privées, et il restera à la disposition de l'Eglise.

8. Le Saint-Siège permet aussi que les terres appartenant aux Congrégations et aux Ordres ainsi qu'à leurs établissements philanthropiques, reconnus chacun comme une unité agricole, soient rachetées par l'Etat conformément aux prescriptions qui seront appliquées au rachat des biens appartenant aux personnes laïques. Chacune des maisons précitées, ainsi que chaque établissement précité, aura le droit de garder au moins 180 hectares de terre arable.

9. Les personnes ecclésiastiques et monacales auront, de même que les personnes laïques, le droit de procéder à une parcellation directe des terres qui leur appartiennent.

Art. 25. — Tous les lois, ordres et décrets en désaccord avec les articles précédents seront abrogés au moment de l'entrée en vigueur de ce Concordat.

Art. 26. — Le Saint-Siège procédera, dans le délai de trois mois à partir du jour de l'entrée en vigueur de ce Concordat, et d'accord avec le Gouvernement, à la création et à la délimitation des provinces ecclésiastiques et des diocèses énumérés à l'article 9.

Les limites des provinces ecclésiastiques et des diocèses s'accorderont avec les limites de l'Etat.

Les biens de l'Eglise situés en Pologne, mais appartenant aux personnes ecclésiastiques et monacales dont le siège se trouve hors des frontières de l'Etat polonais et réciproquement, seront l'objet d'une convention séparée.

ART. 27. — Ce Concordat entrera en vigueur deux mois après l'échange des documents de ratification.

APPENDICE A

La dotation reconnue à l'Eglise catholique par l'Etat polonais, conformément à l'article 24 de ce Concordat, sera comptée de la manière suivante :

I. — Appointements du clergé.

Appointements mensuels calculés avec le coefficient (1) en usage pour les fonctionnaires de l'Etat :

1. Cardinaux : 2 500 fois le coefficient et 800 zloty (2) pour l'entretien des chapelains, les voitures, etc.
2. Archevêques : 2 000 fois et 600 zloty pour l'entretien des chapelains, les voitures, etc.
3. Evêques des diocèses : 1 700 fois et 600 zloty pour l'entretien des chapelains, les voitures, etc.
4. Evêques auxiliaires : 1 250 fois.
5. Membres du Chapitre : 600 fois.
6. Curés : 270 fois.
7. Recteurs des églises succursales, vicaires et fonctionnaires du Chapitre : 200 fois.
8. Moines des Congrégations payées par l'Etat : 125 fois.
9. Professeurs des Séminaires : 600 fois.
10. Elèves des Séminaires : 125 fois.
11. L'auditeur du Tribunal de la Sainte-Rota reçoit les appointements des professeurs ordinaires des Universités.
12. Secrétaire de l'auditeur : 600 fois.
13. Les professeurs des Instituts théologiques ont les mêmes droits que les professeurs de lycée.

II. — Retraites annuelles : 383 413 zloty.

1. Pensions de retraite du clergé : 254 117 zloty.
2. Pensions de retraite des veuves et des orphelins des ecclésiastiques gréco-catholiques : 129 296 zloty.

III. — Appointements mensuels des chœurs des cathédrales et des fonctionnaires inférieurs de l'Eglise : 63 298 zloty.

IV. — Coût annuel de l'administration de l'Eglise : 750 940 zloty.

1. Visites pastorales des évêques : 340 000 zloty.
2. Chapitres des évêchés : 66 000 zloty.
3. Entretien des livres des paroisses : 197 940 zloty.
4. Dépenses de postes : 147 000 zloty.

V. — Subsides annuels pour les établissements ecclésiastiques : 20 900 zloty.

VI. — Fonds annuels pour la construction : 1 016 000 zloty.

VII. — Autres dépenses annuelles : 45 500 zloty.

Ces crédits seront accordés par le ministre des Finances, séparément à chaque diocèse, dans les limites des sommes générales, et fixés selon les budgets précités sur la présentation des chefs ecclésiastiques compétents. En distribuant parmi les diocèses la somme générale de la dotation de l'Etat, prendra en considération les revenus des terres appa tenant aux bénéfices.

Au besoin — et en tant que la situation financiè de l'Etat le permettra — ces crédits seront augmen suffisamment pour assurer une existence convenab aux curés et aux autres membres du clergé, ceci vertu d'un arrangement spécial.

La distribution des crédits précités sera confi dans chaque diocèse à son chef ecclésiastique, q après l'entrée en vigueur de ce Concordat, prêtera serment de fidélité prévu à l'article 12.

Fait à Rome le 10 février 1925.

(—) P. GASPARRI.
(—) W. SKRZYNSKI.
(—) S. GRABSKI.

(1) Un arrêté du ministre du Trésor, en date du 18 février 1925 (*Dziennik Ustaw*, n° 18, pos. 132), fixe à 41 grosz le montant du coefficient — qui sert à déterminer la valeur des traitements des fonctionnaires civils et militaires de la République de Pologne — pendant le mois de mars 1925. (Note officielle.)

(2) Le zloty est égal au franc-or, son cours est actuellement de 3 francs français 74 ; mais il convient de signaler que le coût de la vie, calculé en francs français, est deux à trois fois plus élevé en Pologne qu'en France. Le grosz, dont parle la note ci-dessus, représente un centime-or, c'est-à-dire la centième partie du zloty. (Note de la *D. C.*)

Textes administratif

ENSEIGNEMENT PUBLIC

Établissements du 2e degré, écoles primai supérieures, écoles pratiques, établisseme supérieurs.

Régime unique de bourses nationales

ARRÊTÉ DU 27 FÉVRIER 1925 (1)

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-AR

Vu le décret du 9 janv. 1925,

ARRÊTE :

ART. 1er. — Le concours commun institué par décret du 9 janv. 1925 (2) pour constater l'aptitude candidats et candidates aux bourses nationales a l chaque année au chef-lieu de chaque département.

Toutefois, quand le nombre des candidats est élevé les communications difficiles, des centres d'exam peuvent être établis pour les épreuves écrites dans chefs-lieux de circonscription d'inspection primaire d gnés par le ministre sur proposition de l'inspect d'académie. L'inspecteur primaire est chargé de la s veillance de ces épreuves. Les compositions sont co gées dans les formes ordinaires au chef-lieu du dépa ment, et les candidats admissibles y sont convoqués p subir les épreuves orales.

ART. 2. — L'examen a lieu le premier jeudi du m de juin. Les inscriptions sont reçues par l'inspect d'académie du 1er avril au 15 mai.

Les pièces à produire au moment de l'inscription s les suivantes :

1° Une demande sur papier timbré, écrite et sig par le père ou tuteur, indiquant dans l'ordre de pré rence les ordres d'enseignement et les établissements p lesquels il sollicite une bourse. Le père ou tuteur prendra l'engagement de payer, le cas échéant, la pa des frais de pension qui pourraient être laissés à charge. Il indiquera, en outre, la nature de la bou (pension, demi-pension, entretien, externat) qu'il dés voir attribuer à son enfant ;

2° L'acte de naissance de l'enfant (sur papier timb et, s'il y a lieu, une pièce justifiant de sa nationa française ;

3° Un certificat, signé par le chef de l'établissement l'enfant a fait ses études, indiquant d'une manière cise et détaillée ses notes et ses aptitudes ;

(1) « Arrêté réglant les conditions d'application décret du 9 janv. 1925 relatif aux bourses nationales

(2) Cf. *D. C.*, t. 13, col. 507-511.

Un extrait des rôles des contributions payées par les
ts du candidat ;
Une feuille de renseignements, établie sur un mo-
fourni par l'inspection académique, indiquant :
nom, prénoms, profession et adresse complète des
ts ;
prénoms du candidat ;
nombre de ses frères et sœurs avec leur âge, leurs
ssions, s'il y a lieu ;
ide déjà accordée par l'Etat pour l'un ou l'autre des
ts ;
charges de famille, les ressources totales de la
le ;
montant détaillé des impositions payées par les
its.
père ou le tuteur certifiera la sincérité de ces ren-
nements. Cette déclaration sera visée par le maire.
ute déclaration reconnue inexacte entraînera la radia-
du candidat.

rt. 3. — La commission d'examen de chaque départe-
t est nommée par le recteur.
le est composée de l'inspecteur d'académie, président,
'au moins six autres membres comprenant, chaque
que cela sera possible, des représentants en nombre
de chacun des enseignements secondaire, primaire
rieur ou technique.
s sujets de composition sont choisis par le ministre.
sont envoyés à l'inspecteur d'académie sous autant
plis cachetés qu'il y a de centres d'examen dans le
rtement. Ces plis ne doivent être ouverts qu'en pré-
e des candidats.

rt. 4. — Les candidats et candidates sont répartis
leux séries, suivant leur âge et la classe à laquelle ils
rtiennent.
es candidats et candidates doivent avoir, au 31 dé-
bre de l'année où l'examen est subi, moins de treize
pour concourir en première série, moins de quatorze
pour concourir en deuxième série.
ucune dispense d'âge n'est accordée.
i le candidat appartient à une classe supérieure à celle
son âge, il est tenu de subir l'examen sur les ma-
es de cette classe.

rt. 5. — L'examen de la première série porte sur les
ières communes aux programmes du cours moyen des
les primaires élémentaires et de la classe de 7e des
lissements d'enseignement secondaire. Il comprend
épreuves suivantes :
preuves écrites. — 1° Une dictée d'orthographe, durée
gt minutes, coefficient 2 ; — 2° Trois questions rela-
s, l'une à la connaissance de la langue et les deux
res à l'intelligence du texte dicté, durée une demi-
re ; coefficient 2 ; — 3° Deux problèmes d'arithmé-
e pratique et de système métrique, avec solution rai-
née, durée cinquante minutes ; coefficient 2.
preuves orales. — 1° Lecture d'un texte français,
vie de questions simples, coefficient 2 ; — 2° Réci-
on d'un texte choisi sur une liste d'au moins 6 mor-
ux présentés par le candidat ; coefficient 1 ; — 3° Un
rcice de calcul mental ; coefficient 1.

rt. 6. — L'examen de la deuxième série porte sur
matières communes aux programmes du cours supé-
r des écoles primaires, du cours préparatoire des
les primaires supérieures et écoles pratiques, et de la
se de sixième des établissements d'enseignement secon-
re. Il comprend les épreuves suivantes :
preuves écrites. — 1° Dictée d'orthographe d'environ
nze lignes, suivie de cinq questions au maximum,
tives, les unes à l'intelligence du texte, les autres
a connaissance de la langue (explication du sens d'un
t, d'une expression ou d'une phrase, analyse d'un ou
sieurs mots, etc.). Il est accordé aux candidats une
ni-heure pour relire la dictée et répondre aux ques-
s ; coefficient 2. Dix points sont attribués à la dictée
dix aux questions. La note zéro en dictée entraîne
ournement du candidat, quelle que soit la note qu'il
ienne pour les questions ; — 2° Composition française
scription, portrait, récit ou lettre d'un genre simple),
ée une heure ; coefficient 2 ; — 3° Composition
rithmétique, solution raisonnée de deux problèmes,
ée une heure et demie ; coefficient 2.
preuves orales. — 1° Lecture avec interrogations et
lyse d'une phrase ; — 2° Interrogations sur l'histoire
la géographie ; — 3° Interrogations sur les éléments
sciences physiques ou naturelles ; — 4° Exercice de
calcul mental. — Ces quatre épreuves sont affectées du coefficient 1.

Art. 7. — Toutes les épreuves sont appréciées de 0 à 20.

Toute épreuve nulle entraîne l'ajournement du candidat.

Les candidats ne sont admissibles aux épreuves orales que s'ils obtiennent la moyenne des points pour les épreuves écrites.

Ils ne sont admis que s'ils obtiennent la moyenne des points pour l'ensemble des épreuves.

Art. 8. — Le comité départemental, institué par l'article 4 du décret du 9 janvier 1925, est composé de neuf membres, savoir :

Le préfet ou son délégué.

L'inspecteur d'académie.

Un inspecteur départemental de l'enseignement technique.

Le président de la section permanente de l'office départemental des pupilles de la nation ou son représentant.

Un représentant de chaque ordre d'enseignement choisi parmi les membres du jury d'examen.

Deux représentants des usagers de l'enseignement désignés par le préfet sur la proposition de l'inspecteur d'académie et choisis, autant que possible, l'un dans les syndicats patronaux, l'autre dans les syndicats ouvriers.

Art. 9. — Aussitôt après la publication des résultats de l'examen, l'inspecteur d'académie convoque le comité départemental et lui soumet les dossiers des candidats et les procès-verbaux de l'examen.

Le comité attribue à chaque candidat les deux coefficients prévus par l'article 4 du décret du 9 janvier 1925, savoir :

1° Coefficient de mérite. — Candidats classés dans le premier tiers de la liste d'admission, 6 points. — Candidats classés dans le deuxième tiers de la liste d'admission, 4 points. — Candidats classés dans le dernier tiers de la liste d'admission, 2 points.

Les derniers candidats de chaque tiers dont les notes sont sensiblement inférieures à celles des candidats classés avant eux obtiendront 5 points, 3 points ou 1 point.

Dans des cas exceptionnels, ces chiffres pourront être modifiés par le comité départemental sur le vu de témoignages scolaires sérieusement contrôlés.

2° Coefficient de situation. — Situation nécessiteuse, 4 points. — Situation très modeste, 3 points. — Situation moyenne, 2 points. — Situation aisée, 1 point. — Situation très aisée, 0 point.

Pour apprécier la situation de la famille, il sera tenu le plus grand compte du nombre des enfants.

D'autre part, le comité départemental sera fondé à prendre en considération le mérite moral et social de la famille.

Art. 10. — Le comité départemental examine les vœux formulés par les familles au sujet de l'affectation de leurs enfants.

En principe, les enfants seront affectés à l'ordre d'enseignement choisi en première ligne par les parents. Toutefois, le comité pourra, compte tenu de la note de mérite de l'enfant, des appréciations de ses maîtres et de la situation de la famille, suggérer au ministre de l'affecter à un ordre d'enseignement correspondant mieux à ses aptitudes.

Quant à l'établissement dans lequel il sera placé, le comité le proposera en se conformant aux règles adoptées dans chaque ordre d'enseignement.

Art. 11. — La liste dressée en comité est envoyée au ministre par l'inspecteur d'académie avant le 1er juillet, délai de rigueur.

Art. 12. — La Commission supérieure des bourses nationales instituée par l'article 5 du décret du 9 janvier 1925 est composée ainsi qu'il suit :

Les directeurs de l'enseignement secondaire.

Les directeurs de l'enseignement primaire.

Les directeurs de l'enseignement technique.

Deux inspecteurs généraux de chacun des trois ordres d'enseignement.

Deux chefs d'établissement de chacun des trois ordres d'enseignement.

Deux professeurs de chacun des trois ordres d'enseignement.

Un chef de bureau de chacune des trois directions.

Un sous-chef de bureau de chacune des trois directions.

Un rédacteur de chacune des trois directions.

Art. 13. — Le ministre réunit cette Commission dans la première quinzaine de juillet.

Elle donne son avis sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter, le cas échéant, aux suggestions et propositions faites par les comités départementaux.

Elle détermine le coefficient au-dessous duquel il ne pourra être attribué aucune bourse ou fraction de bourse dans aucun des trois ordres d'enseignement.

Cette limite sera abaissée par la Commission si, après la première attribution des bourses, apparaît un reliquat de crédit.

Art. 14. — Le ministre procède à l'attribution des bourses et à la fixation de leur montant.

Les bourses sont attribuées dans l'ordre déterminé par le total des deux coefficients de chaque candidat, en commençant par le total le plus élevé.

Si le crédit est insuffisant pour doter d'une bourse tous les candidats ayant un même coefficient total, la priorité revient aux candidats dont la situation de famille est affectée du coefficient le plus élevé.

Aucune bourse ou fraction de bourse d'aucune sorte ne peut être attribuée aux candidats dont la situation de famille est affectée du coefficient zéro.

Art. 15. — Les bourses sont attribuées par le ministre d'après les règles suivantes :

A) *Bourses de pension.*

Les bourses de pension sont réservées aux candidats dont la famille n'habite ni la localité qui est le siège de l'établissement scolaire ni une localité très voisine.

La bourse entière de pension est égale au prix de la pension de l'établissement (frais de scolarité compris). Elle est attribuée aux candidats qui ont obtenu le coefficient total 10 ou 9.

La bourse de pension peut être fractionnée :

3/4 de bourse peuvent être alloués aux candidats ayant obtenu le coefficient total 8.

1/2 bourse peut être allouée aux candidats ayant obtenu le coefficient inférieur à 8.

B) *Bourses d'entretien et bourses de demi-pension.*

Les candidats dont la famille habite la localité qui est le siège de l'établissement scolaire ou une localité très voisine peuvent recevoir à leur choix une bourse d'entretien ou une bourse de demi-pension dans les conditions ci-après :

1° Bourse d'entretien. — Le taux de base pour le calcul des bourses d'entretien est fixé à 600 francs.

Une bourse de 600 francs est accordée aux candidats ayant le coefficient total 10 ou 9.

Une bourse de 450 francs est accordée aux candidats ayant le coefficient total 8.

Une bourse de 300 francs aux candidats ayant le coefficient total inférieur à 8.

Toutefois, ceux d'entre eux qui auront le coefficient de situation 1 ne pourront recevoir de bourse d'entretien.

En outre, la bourse d'entretien est majorée de 200 francs pour tous ceux qui ont le coefficient de situation 3.

De 400 francs pour tous ceux qui ont le coefficient de situation 4.

2° Bourses de demi-pension. — La bourse de demi-pension est égale au prix de la demi-pension de l'établissement (frais de scolarité compris).

Les candidats ayant obtenu le coefficient total 10 ou 9 recevront la totalité de la bourse de demi-pension.

Ceux qui auront obtenu le coefficient total 8 recevront les trois quarts de cette bourse.

Et ceux qui auront obtenu un coefficient inférieur à 8 pourront recevoir la moitié de cette bourse.

C) *Bourses de complément d'entretien.*

Les bourses de complément d'entretien sont réservées aux titulaires d'une bourse ou fraction de bourse de pension ou de demi-pension.

Elles s'élèvent à 200 francs pour ceux dont le coefficient de situation est 3.

Et à 400 francs pour ceux dont le coefficient est 4.

D) *Bourses d'externat de l'enseignement secondaire.*

Les bourses d'externat sont accordées dans l'enseignement secondaire à deux catégories de candidats :

1° Aux titulaires des bourses d'entretien ;

2° Aux candidats qui, classés en rang utile pour obtenir une bourse, étaient affectés du coefficient de situation

Recevront une bourse d'externat surveillé les titulai d'une bourse d'entretien égale ou supérieure à 600 fran

Recevront une bourse d'externat simple :

a) Les titulaires d'une bourse d'entretien inférieure 600 francs ;

b) Les candidats de la deuxième catégorie ci-dess spécifiée.

Art. 16. — Le ministre notifie ses décisions ava le 10 septembre à l'inspecteur d'académie de chaq département, qui en avise immédiatement les familles les chefs d'établissement.

Art. 17. — Les boursiers peuvent être transférés d' ordre d'enseignement dans un autre par le ministre, apr avis du recteur et sur la proposition du conseil des pr fesseurs, soit sur la demande de la famille, soit avec s assentiment.

Le transfert ne pourra être prononcé qu'après un de bourses. Les propositions devront parvenir au mi tère avant le 1er août et la décision aura effet 1er octobre.

Aucune demande de transfert ne sera accueillie à u autre époque de l'année.

Le transfert pourra donner lieu à une revision du mo tant de la bourse ; cette revision sera effectuée suiva les règles fixées à l'article 15 pour la première attributio

Art. 18. — Les dispositions du présent arrêté s applicables aux pupilles de la nation.

Les pièces nos 1 et 2 mentionnées à l'article 2, q doivent être produites au moment de l'inscription, so exemptes de timbre pour les pupilles de la nation.

Un certificat d'adoption comme pupille de la nati sera joint à la demande de bourse.

L'inspecteur d'académie avise le président de la secti permanente de l'office des pupilles de la nation du dép tement auquel appartient le pupille de toutes les dé sions prises à l'égard des pupilles de la nation.

Art. 19. — Le présent arrêté entrera en vigueur partir de la date de sa promulgation.

Toutes les dispositions contraires sont abrogées.

Fait à Paris, le 27 février 1925.

François-Albert.

Jurisprudence pratiqu

INDEMNITÉ D'ASSURANCE

Du droit propre de la victime à la réclamer à l'assure en cas de déchéance de l'assuré

De la *Journée Industrielle* (6. 1. 25) :

La 1re Chambre du Tribunal civil de la Sei a statué (4 mars 1924) en matière d'assurance s une question absolument neuve. [...]

La loi du 28 mai 1913 a donné privilège à la vi time sur le montant de l'indemnité due à l'aute de l'accident par la compagnie d'assurances aupr de laquelle ce dernier s'est couvert. Aucun pay ment fait à l'assuré par la compagnie d'assuranc n'est libératoire tant que la victime ou ses ayan droit n'ont pas été désintéressés.

On sait quel a été le but de cette loi et à qu inconvénients elle a entendu parer. On a vou éviter le résultat profondément injuste se produisa au cas où, postérieurement à l'accident, l'aute responsable, assuré, venait à être déclaré en état faillite. L'indemnité d'assurance tombait dans masse, la victime ne touchait qu'un dividende s cette indemnité, qui se répartissait au marc le fra entre tous les créanciers ; de telle sorte que pl le préjudice éprouvé par la victime était étend plus était grand l'avantage des autres créanciers.

…r obvier à cette situation anormale, le législ… a décidé d'accorder un privilège au tiers lésé …'accident sur la créance d'indemnité d'assu-…

…a fait plus, et a accordé au tiers lésé une …tie supplémentaire. Craignant que l'assuré, …r de l'accident, ayant touché l'argent de la …gnie, le garde en poche, le dissipe et devienne …able avant que la victime puisse faire valoir …privilège, la loi a décidé que l'assureur ne …ait pas valablement et ne serait pas libéré si …time n'a pas été au préalable désintéressée. …victime de l'accident a donc, depuis 1913, …sorte de droit direct et personnel sur l'indem-…due à l'auteur de l'accident par sa compagnie …rances.

…là donc un passant blessé grièvement par un …icteur d'automobile. Ce dernier, assuré à une …agnie parfaitement solvable, a payé réguliè-…nt ses primes ; mais, contrairement aux clauses … police, il oublie dans les quarante-huit heures …accident de signaler le sinistre à sa compagnie, …ien il néglige de transmettre à cette dernière …ièces de procédure qu'il reçoit de la part de …ctime.

…près les clauses générales des polices d'assu-…s, ces négligences de l'assuré permettent à la …pagnie d'invoquer contre lui la déchéance. La …prudence estime que ces clauses sont valables …ige quotidiennement que l'assuré en faute perd … ses droits contre l'assureur.

…pendant, la victime ne s'arrête pas à cette …nstance. Sachant que l'auteur de l'accident est …olvabilité douteuse, elle s'adresse directement … compagnie d'assurances en vertu du droit direct … lui donne la loi de 1913, et l'assigne pour se … attribuer l'indemnité convenue à la police. …ompagnie lui répond tout naturellement qu'en …ualité de victime elle n'a pas plus de droit … l'assuré, et que, celui-ci étant déchu, aucun …ment ne peut lui être fait.

…is la victime combat cette thèse. Elle fait valoir … par la circonstance seule de l'accident, elle est …nue créancière de la compagnie d'assurances, …u'au jour du sinistre aucune clause de dé-…nce ne pouvait être invoquée, puisque les …nes avaient été régulièrement payées. L'indem-… d'assurance est donc entrée définitivement, le … de l'accident, dans son patrimoine. Peu im-…e que, postérieurement, l'assuré ait commis des …igences vis-à-vis de la compagnie : ces négli-…es n'ont pu priver la victime d'un droit qu'elle …t définitivement acquis.

…out au plus, la compagnie pourrait-elle, disait …ictime, se retourner contre l'assuré après avoir …, pour lui réclamer remboursement.

…algré des conclusions savantes de l'avocat de la …ublique en faveur de la compagnie d'assu-…es, le Tribunal s'est prononcé dans le sens de …victime. « Attendu, a-t-il dit, que la caractéris-…e essentielle de toute délégation est qu'elle crée …e le délégué et le délégataire un engagement …épendant et distinct de celui qui liait le délégué … délégant, et que, par suite, le délégué ne peut … opposer au délégataire les exceptions et moyens … défense qu'il aurait contre le délégant ; qu'en …séquence, dès lors que, au moment où la délé-…on au profit de A… s'est opérée, B… avait acquis … droit à l'indemnité, aucun fait juridique, acte, …ssion, négligence, ou faute intervenue du fait du …gant B… postérieurement à la délégation ne …t libérer la compagnie d'assurances, déléguée, … son obligation à l'égard de A…, délégataire. »

Cette décision n'est pas seulement profondément intéressante pour les victimes d'accident, elle doit s'étendre encore, semble-t-il, à toutes autres assurances.

En effet, la loi du 19 février 1889 a stipulé dans son article 2 que les indemnités dues par suite d'assurances contre l'incendie, contre la grêle, contre la mortalité des bestiaux ou les autres risques. sont attribuées, sans qu'il y ait besoin de délégation expresse, aux créanciers privilégiés ou hypothécaires, suivant leur rang.

Si la décision du Tribunal est maintenue par la Cour, les propriétaires d'immeubles incendiés, ainsi que les créanciers privilégiés ou hypothécaires inscrits sur ces immeubles, les propriétaires d'animaux donnés en location, etc., conserveront un droit direct contre la compagnie d'assurances qui a couvert le risque : même si, postérieurement au sinistre, l'assuré s'est laissé déchoir par sa faute ou par sa négligence.

Jean Dreyfous,
avocat à la Cour de Paris.

LIVRES REÇUS

En route et suivez-le, par le R. P. Elisée. — Une brochure, 17 × 10 cm. de 40 pages. Prix : 0 fr. 50. Chez l'auteur, rue André-Masquelier, Mons.

Fabiola, ou l'Eglise des Catacombes. — Un vol. 25 × 16 cm. de 198 pages. Prix : broché, 4 fr. 75 ; cartonné, 7 francs. Desclée, de Brouwer et Cie, Lille.

Tom Playfair, par Francis Finn. Traduit de l'anglais par C. Chevalier. — Un vol. 26 × 16 cm. de 192 pages. Prix : broché, 4 fr. 75 ; cartonné, 7 francs. Desclée, de Brouwer et Cie, Lille.

Le mystère de la douleur, par M.-L. Frandon. — Une brochure 16 × 10 cm. de 123 pages. Sans indication de prix. Desclée, de Brouwer et Cie, Lille.

L'ange de l'Eucharistie (1891-1922), par Myriam de G. — Un vol. in-12 de 150 pages. Prix : 3 fr. 50. Desclée, de Brouwer et Cie, Lille.

Les principes de la vie, par E. Gillard. — Un vol. 24 × 19 cm. de 200 pages. Sans indication de prix. Maloine, Paris. 1924.

Les Moniales, par le R. P. E. Jombart. — Une brochure, 22 × 14 cm. de 59 pages. Prix : 1 fr. 50. Casterman, Tournai.

Pourquoi le franc baisse, par Edouard Jonas. — Une brochure, 19 × 12 cm. de 95 pages. Marcel Rivière, Paris. 1924.

Manuel de T. S. F., par Leclerc. — Un vol. in-18 de 260 pages, avec 214 figures. Prix : 10 francs. Baillière et fils, Paris. 1924.

La Légende de Nostre-Dame. — Un vol. 19 × 12 cm. de 236 pages. Prix : 6 francs. Beyaert, Bruges ; Giraudon, Paris. 1924.

Lettres de l'impératrice Alexandra Feodorovna à l'empereur Nicolas II. — Un vol. in-8° de 558 pages. Prix : 20 francs. Payot, Paris.

Les lauriers coupés, par Pierre Lhande. — Un vol. in-16 de 251 pages. Prix : 7 fr. 50. Plon-Nourrit, Paris. 1924.

La petite chaisière, par Jules Madelin. — Un vol. 19 × 12 cm. de 253 pages. Prix : 7 fr. 50. Plon-Nourrit, Paris. 1924.

Guide pratique du droit fiscal des Sociétés françaises, par Jean Michel. — Vol. 25 × 16 cm. 5 de 508 pages. 30 francs. Société des Juris-Classeurs.

AU TERME DU CONFLIT DE LA RUHR

La politique rhénane de la France vue de l'étranger

(Suite.) (1)

Les appréciations hostiles de la presse espagnole

Bien que l'occupation de la Ruhr ait eu pour effet immédiat d'intensifier le commerce espagnol et d'accélérer tout particulièrement son trafic et la vente de ses minerais (2), l'opinion espagnole nous fut, dès le début, violemment hostile et le resta durant toute la période critique de notre action. Conservatrice comme l'*Epoca*, la *Vanguardia* de Barcelone (3), l'*A. B. C.*, l'*Accion ;* germanophile comme le *Debate* et la *Correspondancia Militar ;* libérale avec l'*Imp*[...] *cial* et le *Sol*, la presse, dans sa presque unanimi[...] appréhenda les répercussions les plus fâcheuses p[...] l'Espagne et l'Europe du fait de l'occupation r[...] nane, et en fit retomber l'entière responsabilité [...] les Français. Même des journaux favorables jadi[...] la France, tel le *Sol*, qui écrivait le 21. 1. 2[...] « Nous avons été ententophiles. Nous continuerons[...] l'être » (1), changèrent complètement d'attitu[...] Parmi les rares journaux qui nous restèrent sy[...] pathiques, il faut citer particulièrement le *Hera*[...] de Madrid. Les doléances et les attaques se répétèr[...] avec une monotonie d'autant plus évidente que[...] réplique faisait défaut. Nous en donnons quelq[...] exemples significatifs.

Presse conservatrice.

M. Antonio Azpeitua, germanophile notoire, é[...] vait dans l'*A. B. C.* du 27. 1. 23 :

Jusqu'ici, les Français n'avaient qu'un seul espoir [...] richesse que le traité de Versailles leur avait pro[...] Toutes les nuits, en se couchant, les Français pensaie[...] « Le jour où le traité de Versailles sera exécuté inté[...] lement, totalement, complètement, avec ses points et[...] virgules et avec les errata qu'il contient, je serai ri[...] je n'aurai pas à travailler, je passerai ma journé[...] pêcher des truites, et le soir, après un dîner copieux[...] profiterai gratuitement du spectacle de cent *petites fem*[...] J'aurai six esclaves allemands et deux esclaves alleman[...] pour m'éventer en été ; je me chaufferai gratuite[...] avec le charbon de la Ruhr et je villégiaturerai à Potsd[...] Je serai heureux si le traité de Versailles se réalise et i[...] réalisera parce que M. Poincaré s'en est chargé. »

Aujourd'hui, le Français va avoir deux espérances.[...] groupe de députés a présenté un projet de loi pour éta[...] la loterie nationale, en prévision de ce que les esp[...] mis dans la réalisation du traité de Versailles s'[...] nouissent... On voit que les gouvernants français song[...] au jour de la grande désillusion, et au moment o[...] peuple français leur demandera, menaçant : « Où es[...] richesse que vous me promettiez dans le traité de [...] sailles ? », ils répondront : « Bah ! Ne t'inquiète pas [...] verras maintenant que tu vas gagner à la loterie. »

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 1055-1088, t. 13, col. 220-256.

(2) Voici quelques détails fournis par le *Debate*, journal catholique important de Madrid, l'un des plus violents organes francophobes, à la date du 1. 2. 23 : « Barcelone, 31 : La demande de tonnage pour transporter le charbon asturien est extraordinaire dans tous les ports du littoral.

» Cette demande est due à l'occupation par la France de la vallée de la Ruhr, car les Allemands ont fait de grandes demandes de charbon en Angleterre et cette nation, à son tour, le fait en Espagne. Pour cette raison, l'industrie des frets est très favorisée actuellement.

» Bilbao, 31 : On a reçu ici aujourd'hui la nouvelle que l'Allemagne avait annulé tous ses contrats d'achat de minerais en France et dans le protectorat français en Afrique.

» Les achats se feront en Suède, en Norvège, en Espagne, et c'est à cela que l'on doit la plus grande activité qui commence à se manifester sur le marché minier de Bilbao. » (Traduit de l'espagnol par le *Bulletin pér. de la Presse espagnole* [*Bull. pr. esp.*], 14. 2. 23.)

Le correspondant de l'*Imparcial* (14. 2. 23) à Berlin, M. Tassin, ne dissimule pas qu'une intervention du « monde civilisé » est bien improbable :

« Quant au monde civilisé, il ne paraît pas avoir grand'hâte d'intervenir dans le conflit entre l'Allemagne et la France ; il préfère la neutralité, d'autant plus que les neutres obtiennent des avantages considérables dans le conflit, en vendant aux deux camps en lutte du charbon à des prix très rémunérateurs. Notre monde civilisé est, malheureusement, très matérialiste, et les grandes phrases sur la justice, le droit, etc., sont bonnes tout au plus pour servir dans des discours et des articles de journaux. » (Trad. *Bull. Pr. esp.*, 20. 3. 23.)

L'*Epoca* de Madrid (5. 3. 23) estime que la situation économique de l'Espagne est à ce moment des plus favorables :

« Depuis un mois, la Bourse montre une fermeté générale et une hausse des cours comme on n'en avait pas vu depuis longtemps.

» En Biscaye, on a vendu la semaine dernière plus de minerais de fer que pendant les deux années 1921 et 1922 réunies.

» Tous ces symptômes sont très satisfaisants au point de vue de la prospérité nationale, et il ne convient pas de les passer sous silence. » (Trad. *Bull. Pr. esp.*, 20. 3. 23.)

(3) La *Vanguardia* s'assura la publication des articles de M. Lloyd George. C'est le grand journal de M. Maura.

(1) Le *Sol* faisait suivre cette déclaration platoniqu[...] considérations où la France était accusée d'employ[...] l'égard de l'Allemagne les mêmes procédés terro[...] dont celle-ci s'était montrée prodigue pendant les h[...] lités : « Ces procédés échouèrent quand ils fu[...] employés contre les Français, soit dit à l'honneur [...] Français. Il est probable qu'ils échoueront aussi contr[...] Allemands. Jusqu'ici ils sont employés sans résul[...] Réellement, il est extraordinaire que des nations [...] cultivées que l'Allemagne et la France ne puissent p[...] placer au-dessus de la loi d'alternance des vengeances, [...] selon Hérodote, est la seule qui régisse l'histoire [...] peuples. Indubitablement, il doit exister une sagesse i[...] pendante du savoir scientifique, que les peuples sci[...] fiques ignorent. Il est terrible de penser que deux gr[...] peuples, comme les Français et les Allemands, se mé[...] naissent jusqu'au point de croire, chacun à leur tour, [...] les autres se laisseront terroriser par des procédés [...] appliqués contre eux-mêmes, ne serviraient qu'à [...] enflammer de colère et de rancœur. » (Trad. *Bull.* [...] *esp.*, 14. 2. 23.) — Le 20. 3. 23, M. Ramiro de Ma[...] affirmait dans ce même journal que la disparition d[...] vie intellectuelle allemande impliquerait pour l'humanit[...] perte de son « suprême organe de culture supérieur

...i février, le même publiciste accusait M. Le ...ter de provoquer les catastrophes de chemin de ...ns la Ruhr :

...Le Trocquer est un ministre des Travaux publics ...iste en catastrophes de chemins de fer...
... vaincre la résistance chaque jour plus tenace des ...nds, le Gouvernement français s'est vu obligé de ...r à une mesure extrême : à l'envoi de M. Le ...er dans la Ruhr.
...Allemands ne savent pas ce que cela signifie ; mais ...nçais le savent assurément. La présence du ministre ...avaux publics est pour l'Allemagne beaucoup plus ...euse que celle du maréchal Foch. Il est clair que ...yen de coercition ira en s'accentuant peu à peu ...les besoins. D'abord, des chocs et des déraillements ...1 d'importance ; mais si le Reich persiste dans son ...e, M. Le Trocquer emploiera tout son génie, et les ...ophes se succéderont avec des préparatifs et des ...destructifs qui iront en croissant. Avec de pareilles ...es, il n'y a pas de doute que les Allemands ...; (1).

... conservateurs espagnols sont partisans d'une ...vention propre à arrêter l' « expédition » fran... L'*Epoca*, d'accord avec le *Debate*, avait envi... l'éventualité d'une grève générale qui, s'éten... au monde entier, mettrait les nations dans une ...ion difficile et serait le résultat de la politique ... Poincaré. Le 14. 2. 23, elle estimait que l'ini...e d'une tierce Puissance s'imposait :

... France ne peut se retirer de la Ruhr sans que son ...ge soit ébranlé, et une capitulation ébranlerait ...magne plus que la guerre elle-même. De là vient ... parle d'une médiation, et c'est ainsi que surgit un ...au problème dans la Ruhr, peut-être le plus ardu ...us : le problème diplomatique. Car qui se chargera ...tte médiation ? Quel pays ou quelle institution a qualité pour cela ? L'Italie n'inspirerait que peu de confiance à l'Allemagne. L'Angleterre a creusé un fossé spirituel trop grand entre elle et la France, et, en outre, l'excellent placement qu'a aujourd'hui sa houille diminue beaucoup son zèle à servir de médiatrice. La Société des Nations ne comprend pas l'Allemagne parmi ses membres, et elle n'a que peu de crédit. Les Etats-Unis continuent à s'en tenir opiniâtrément à la politique d'abstention qui est celle de M. Harding. On ne voit pas qui pourrait être médiateur, et cependant le conflit est si grand et les intérêts qu'il embrasse sont si puissants que l'esprit est naturellement porté plutôt vers une transaction que vers une capitulation. Laissons faire le temps (1).

Mais le 16 janvier, le duc DE G. avait, dans l'*A. B. C.*, donné une réponse anticipée aux questions de l'*Epoca*. Cette Puissance interventionniste, ce serait l'Espagne :

Dans l'entreprise où la France s'est engagée, nous ne pouvons pas l'accompagner de nos sympathies ou nous intéresser à elle. Peut-être devons-nous affirmer notre neutralité ? Il me paraît que nous ne devons pas non plus agir ainsi. Dans la lutte des années précédentes, l'Europe allait vers sa propre destruction ; dans la lutte actuelle, l'Europe s'efforce de se reconstruire. Et c'est sur ce point, précisément, que nous devons prendre parti, parce que tout l'avenir en dépend (2).

La presse libérale.

Une intervention est nécessaire.

Cette idée d'une intervention nécessaire est encore plus nettement exprimée dans les journaux libéraux. Le *Sol* du 15. 2. 23 affirme qu'après un mois d'occupation les résultats sont négatifs du côté des envahisseurs, comme du côté de la résistance :

Comme pendant la guerre de 1914, ce ne sont pas aujourd'hui seulement les protagonistes principaux qui se détruisent réciproquement. Toute l'Europe aura à supporter les conséquences de ce fol anéantissement des peu nombreuses ressources qui lui restent.

Dans l'actuelle position de combat, il va s'écouler pas mal de temps avant que l'un des deux adversaires prenne l'initiative de recourir au chemin de la raison, si toutefois l'on arrive à ce résultat. Une intervention d'un tiers s'impose donc. Plus cette intervention se fera attendre, et plus il sera difficile d'éviter la catastrophe qui s'avance à pas de géant. Que la situation présente se prolonge deux ou trois mois de plus, et alors il n'y aura plus de remède possible (3).

Dans l'*Imparcial* (16. 3. 23), M. GIGES APARICIO se montre partisan d'une intervention de la Société des Nations :

Rendons à la France cette justice de rappeler que, au moment de la discussion à Paris du pacte wilsonien, ce fut elle qui proposa de doter la nouvelle institution d'une force armée capable d'exécuter ses décisions et que ce fut [Lord] Robert Cecil lui-même qui combattit cette initiative. L'abandon où l'Angleterre et les Etats-Unis laissèrent leur ancienne associée et l'inefficacité de la Société à la protéger contre de futures agressions de ses redoutables voisins, justifient, en grande partie, l'attitude belliqueuse qu'elle a adoptée aujourd'hui.

La diplomatie ayant échoué dans ses efforts pour rendre la tranquillité au monde, on voit les multitudes et les publicistes se tourner à nouveau vers la Société des Nations. Le jour n'est peut-être pas loin où ses bases

... Trad. *Bull. Pr. esp.*, 14. 2. 23. — Lorsque se produisit ...ndon de la résistance passive, l'*A. B. C.* apprécia ..., le 28. 9. 23, la capitulation de l'Allemagne : « La ...de lutte franco-allemande est arrivée à son 11 no...re ; le Reich a capitulé sans conditions. Il est pos... que Poincaré accorde quelques concessions d'ordre ...daire à l'adversaire vaincu, mais il maintiendra sa ...ion de n'évacuer la Ruhr que successivement, à ...re que les réparations allemandes seront effectuées. ...d on connaît l'état des finances du Reich, on com...l qu'après le second ou le troisième payement (au ...où l'Allemagne puisse encore les réaliser), le Reich ... demander un moratorium ; c'est-à-dire que l'éva...on de la Ruhr sera ajournée aux calendes grecques ...ue cette région remplira indéfiniment le rôle de ...ge productif »...
...L'occupation militaire de la Ruhr est pour l'Allemagne ...lésastre plus grand que toutes les dispositions de ...illes, puisqu'elle met sous le contrôle de la France ...our 100 du charbon allemand, c'est-à-dire une pro...on annuelle de plus de cent millions de tonnes... ...uhr sera donc un gage économique et aussi politique, ... que son occupation complète le désarmement de ...magne. Il n'est pas exagéré d'affirmer que, tant que ...garnisons françaises resteront dans la Ruhr, l'Alle...e sera une colonie de la France. Wilson et Lloyd ...ge ont refusé d'accorder à la France la ligne du Rhin, ...igèrent Foch et Tardieu ; mais Poincaré non seule... a obtenu la frontière désirée, mais aussi la province ...us importante de la rive droite du Rhin, dont la ...ssion enlève à l'Allemagne la souveraineté politique ...onomique.
...a campagne et le triomphe de Poincaré ne furent pas ... faciles qu'ils le paraissent aujourd'hui... Mais Poin...a effacé pour la seconde fois du dictionnaire français ...ot « impossible »... Il a été prouvé qu'il n'existait ...d'impossibilité morale en face de la force maté... de 850 000 baïonnettes. » (Trad. *Bull. quot.*, 2. 10. 23.)

(1) Trad. *Bull. Pr. esp.*, 20. 3. 23.
(2) *Ibid.*, 14. 2. 23.
(3) *Ibid.*, 20. 3. 23.

seront amplifiées pour permettre à tous les peuples cultivés d'y entrer, comme l'a demandé la République Argentine lors de la première assemblée générale, et où elle sera dotée d'un état-major, comme la France l'a proposé en 1919, afin que quelques détachements internationaux puissent remplacer les grandes armées d'aujourd'hui sur les lieux qui offrent des dangers (1).

Le *Sol*, qui, le 15 mars, écrivait dans son éditorial que la France et l'Allemagne ne pourraient pas négocier utilement parce que les Français ont « actuellement entre les mains les atouts les plus forts » et que « les Allemands opposent à l'invasion une ferme conscience de leur supériorité, de leur mission, de leur avenir », voyait, le 17, la Belgique jouer le rôle de pivot d'une intervention de l'Angleterre :

La France et la Belgique sont également intéressées à la question des réparations, mais il est possible qu'elles n'envisagent pas de la même façon le problème de leur sécurité. Peut-être la Belgique n'envisage-t-elle pas avec les mêmes yeux que la France l'éventualité que celle-ci s'empare de la rive gauche du Rhin et de la vallée de la Ruhr, tant que l'Allemagne n'aura pas payé les réparations. Il est possible que la France veuille que les négociations avec l'Allemagne se fassent à l'exclusion de l'Angleterre, alors que la Belgique préférerait peut-être que l'Angleterre participe aux négociations. En tout cas, il est très possible que la Belgique soit le pivot de la médiation de l'Angleterre, comme elle fut aussi le pivot de son intervention dans la Grande Guerre (2).

La civilisation occidentale menacée.

Une autre préoccupation des journaux libéraux, c'est le sort de l'Europe et de la civilisation, compromise par de nouvelles ruines matérielles et morales. Le 12 février, le *Sol*, sous la signature de M. Luis de Olariaga, exprimait la crainte que la désorganisation de l'Allemagne n'ait des répercussions fâcheuses sur d'autres nations :

Et si la désorganisation vient à prendre des formes aiguës, il ne serait pas impossible que ces nations qui, par ailleurs, possèdent de considérables accumulations de crédit sur la France, ne secondent chaque jour davantage les initiatives des boursiers ayant pour objet de mettre le crédit de la France, chaque jour, dans une plus grande gêne. Et alors, assurément, la baisse du franc deviendrait vertigineuse.

C'est ainsi que pour s'orienter à l'avenir, au milieu de ces événements si importants pour l'Europe, et particulièrement pour l'Espagne, il ne faut pas perdre de vue la Ruhr et l'impression que, jour par jour, produisent dans le monde les faits qui se succèdent dans cette contrée industrielle (3).

Le 1. 3. 23, il concluait par une exhortation aux peuples de l'Europe, invités à oublier leurs querelles et à travailler d'un commun accord à sauver la civilisation d'un désastre imminent :

Il est possible que, si les différents peuples d'Europe connaissaient mieux la situation générale de l'Europe, ils arriveraient à cette conclusion que la situation est si mauvaise, que c'est seulement en renonçant aux anciennes rancœurs et en se mettant à travailler ensemble d'un commun accord et vers un but commun qu'il serait possible de sauver la civilisation occidentale du désastre qui la menace, et plus rapidement peut-être que ne l'imaginent les plus grands pessimistes.

---

(1) Trad. *Bull. Pr. esp.*, 14. 4. 23.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, 20. 3. 23.

Il nous semble que le meilleur résultat que peuv[ent] avoir ces discussions sur de nouvelles alliances est [de] révéler l'état de désorientation et de désaccord où l'Eur[ope] se trouve (1).

Même note dans la *Libertad* du 10. 4. 23 :

Les pourparlers entre la France et l'Allemagne s[ont] à peu près impossibles ; les deux adversaires, victi[mes] de leur aveuglement, arriveraient à des conséquen[ces] mutuellement désastreuses si on les abandonnait à le[urs] propres forces. C'est pourquoi il est nécessaire d'interve[nir] pour porter remède à cette situation... L'indifférence [de] l'Europe est beaucoup plus censurable que l'exaspérat[ion] franco-allemande (2).

---

(1) Trad. *Bull. Pr. esp.*, 20. 3. 23.
(2) Trad. *Bull. Pr. esp.*, 3. 11. 23. — Sur ce thè[me] l'historien allemand Hans Delbruck veut intéresser [le] monde entier au triomphe de la cause allemande (*Acc*[...] 31. 3. 23) : « La lutte entreprise dans la région de [la] Ruhr intéresse les pays neutres à trois points de [vue] différents. En premier lieu, il est indubitable que [la] dépression économique qui règne aujourd'hui dans [le] monde, encore qu'elle soit antérieure à la nouvelle en[tre]prise française, est renforcée et prolongée ainsi au [plus] haut degré. Les dommages subis par l'Allemagne, [la] réduction de la capacité d'achat de ce pays, contribu[ent] au nouvel arrêt de leur activité, que le commerce et l['in]dustrie du monde entier subissent. C'est pour cette rai[son] que le monde entier est intéressé à ce que la paix devie[nne] une réalité dans la Ruhr ; le monde entier doit consac[rer] à ce problème l'attention primordiale qu'il réclame.
» Le second facteur d'intérêt général se place sur le [ter]rain politique. Aucune personne douée de sens commun [ne] pourra supposer que les Français ont entrepris une act[ion] militaire d'une si grande envergure que celle qui [est] poursuivie actuellement dans la Ruhr dans le seul [but] d'obtenir quelques wagons de charbon et quelques c[er]taines de poteaux télégraphiques, dont la livraison é[tait] imminente. Le facteur économique n'est, par conséqu[ent,] pas autre chose qu'un prétexte.
» Le véritable but poursuivi est ce que les Fran[çais] appellent leur « sécurité », c'est-à-dire un plus gr[and] affaiblissement de la puissance allemande et un plus gr[and] accroissement de la puissance française... La réalisat[ion] d'un pareil plan est de la plus grande importance p[our] l'Europe et le monde entier. Si les Français réussissai[ent] à le réaliser, la République française obtiendrait sur [le] continent une situation encore plus prépondérante [que] celle occupée par ce pays au temps de Napoléon I[er] [et] de Louis XIV, vu que le grand Corse eut jusqu'au [der]nier moment, dans la Russie, un rival qui l'égal[ait]. Aujourd'hui, par contre, si l'Allemagne était disso[ute] la France se verrait entourée sur le continent de nati[ons] de puissance moyenne, l'Italie, par exemple, et de vass[aux] et d'Etats subordonnés.
» En outre de ces facteurs économique et politi[que] le problème de la Ruhr affecte le monde à un troisi[ème] point de vue, qui n'est peut-être pas aussi appar[ent] sans doute, que les deux points de vue antérieurs, m[ais] qui est peut-être le plus important. La lutte soute[nue] dans la Ruhr entre Français et Allemands est le pre[mier] exemple, enregistré dans l'histoire du monde, mont[rant] un peuple militairement impuissant qui aspire à tri[om]pher d'une supériorité militaire évidente. C'est la [pre]mière lutte entreprise sur une grande échelle entre [le] militarisme et le pacifisme. Pour toutes les futures r[ela]tions entre les peuples du monde, la victoire de l'A[lle]magne dans la lutte actuelle serait d'une incalcul[able] importance...
» Les martyrs chrétiens et les hérétiques qui ont [péri] dans les flammes ont-ils été moins des héros que [les] soldats qui ont péri sur les champs de bataille ? On n['en est] pas encore arrivé à ce point dans la Ruhr, mais o[n a] déjà constaté des vexations et des mauvais traitem[ents] qui ne diffèrent pas beaucoup des anciens tourme[nts]. La méthode qui consiste à maltraiter les enfants et [les] femmes des fonctionnaires allemands pour obliger ceu[x-ci] à renoncer à l'accomplissement de leurs devoirs pat[rio]tiques diffère peu des procédés suivis depuis les pe[...]

…: protestation des socialistes espagnols.

…nion générale des travailleurs en Espagne et le … socialiste ouvrier espagnol adressèrent au pré… du Conseil des ministres de la République …aise une protestation contre l'occupation de la …, rendue publique le 24. 1. 23 :

… Commissions exécutives des organismes nationaux …dans le prolétariat espagnol, représentent l'orienta… politique et économique de la classe ouvrière, se … réunies et ont voté à l'unanimité la décision sui… :

…es Commissions exécutives du Parti socialiste ouvrier …nol et de l'Union générale des travailleurs, réunies … l'envisager ensemble le conflit surgi entre la France …llemagne,

…éclarent que le prolétariat, toujours prêt à remplir …evoirs de solidarité internationale, doit à l'heure …nte manifester qu'il est aux côtés de ses camarades …us les pays ;

…ls affirment aujourd'hui, avec plus de conviction …jamais, qu'ils aspirent à une politique de justice …nationale qui serve à la réconciliation et à la paix …ous les peuples, car elle est l'unique moyen qui …ette à l'Humanité de suivre les chemins du progrès … la civilisation ;

…n conséquence de quoi, en ce qui concerne le pro… des réparations entre la France et l'Allemagne, …maintiennent, en tant que socialistes, les décisions de …nférence internationale socialiste de Francfort, et, en …qu'ouvriers, les accords du récent Congrès de La …, organisé par la Fédération syndicale internationale ;

…our ces raisons :

…es Comités exécutifs de l'Union générale des Tra…urs et du Parti socialiste ouvrier protestent énergi…ent contre l'occupation des divers territoires de …magne, réalisée par l'armée française, acte qui …orte de graves dangers, parce qu'il renferme le …e d'éventuels conflits internationaux et qu'en outre …t contraire aux accords établis ;

…Pour éviter des maux plus grands, et désirant que …principes du droit international soient établis, le …tariat espagnol demande que le conflit des réparations …porté devant la Société des Nations, comme tribunal …itrage — bien que ce ne soit pas là l'instrument …désire le prolétariat, — le seul qui puisse aujourd'hui …venir dans une pareille question, ainsi que les …les 4 et 11 à 17 des statuts de la Société des Nations (1), …nellement souscrits par la France, le stipulent de … claire et concluante. »

…ux qui souscrivent au nom desdits organismes de …lasse ouvrière espagnole demandent que le texte de … décision soit transmis au Gouvernement français, …vous présidez, afin qu'il en prenne connaissance et …e en conséquence.

…issiez-vous vivre beaucoup d'années ! — Madrid, …anvier 1923. Pour l'Union des Travailleurs d'Espagne : …cisco Largo Caballero, secrétaire ; Julien Besteiro, …président ; — Pour le Parti socialiste : Andres …rit, secrétaire ; Pablo Iglesias, président (2).

…ns religieuses. C'est pourquoi, à ce point de vue …, le dénouement de la lutte engagée dans la Ruhr …esse non seulement le peuple allemand, mais le …de entier. » (Trad. de l'espagnol par le *Bull. Pr.* … 14. 3. 23.)

… Cf. *D. C.*, t. 2, p. 4-9.

… Le texte avait paru dans l'*A. B. C.* du 24 janvier. …raduction est du *Bull. Pr. esp.*, du 14. 2. 23. — Il est …essant de remarquer que, à l'exception des socialistes … la Confédération générale du Travail, l'opinion du …gal, notre allié de la Grande Guerre, approuva l'occu…n de la Ruhr.

L'opinion de l'Amérique latine

Si l'on excepte le journal pro-allemand de Buenos-Aires, la *Union*, qui mena une campagne de nouvelles tendancieuses contre la France, la presse sud-américaine se montra peu ardente pour l'une ou l'autre partie et manifesta dans son ensemble un désintéressement qu'explique son éloignement du théâtre des opérations. Les appels venus d'Allemagne ou des Allemands émigrés en faveur des enfants « affamés » de la Ruhr et de la Rhénanie (1) trouvèrent généralement un accueil sympathique.

Les attaques antifrançaises de la « Union » (2).

La *Union* n'avait pas attendu l'occupation de la Rhénanie pour flétrir le « nationalisme » et l' « impérialisme » français. Les menaces de guerre en Orient, les perturbations de l'Occident européen en sont les conséquences. M. Poincaré terrorise le Parlement et « Millerand antiparlementaire » voudrait bien se débarrasser de cette dictature constitutionnelle :

Plaise au ciel que l'action de ce président bourgeois étende dans le monde la campagne antiparlementaire initiée si brillamment par Mussolini. Il nous plairait fort que la France et l'Italie eussent la gloire de tuer le plus vil des monstres démocratiques, le plus mauvais des tyrans, le plus irresponsable des despotes, le plus plébéien des autocrates. C'est du Parlement que nous parlons. Millerand, homme d'Etat vieux et habile, se dispose sans doute à réagir. La France mérite d'être délivrée de tous les Parlements et de tous les Poincaré (3).

Elle donne aux Argentins MM. Cachin et Vaillant-Couturier pour des représentants les plus en vue de l'intelligence française (9 et 18. 12. 22), et M. Caillaux est qualifié de « plus brillant des hommes d'Etat français » (20. 11. 22).

Le 1er décembre, elle publiait un article de M. A. de Nevares intitulé « Les Jésuites et Mgr Baudrillart ». L'auteur prétend que l'évêque français a attaqué les religieux allemands et espagnols de l'Amérique du Sud et les aurait traités de pro-allemands. Cette tendance est assez naturelle pour des membres du clergé, remarque-t-il, étant donné la décadence des mœurs chez les Français :

Les religieux, comme tous les catholiques, clercs ou laïcs, n'ont aucune antipathie pour les Français ; mais ils en ont une très grande pour l'immoralité, le relâchement des mœurs qui prédomine dans la société et le peuple en France, sauf d'honorables exceptions, et qui se manifeste par la diminution de la natalité.

Quelques Français trop passionnés, comme le distingué conférencier, ont prétendu nous faire croire que cette situation s'est modifiée favorablement depuis la guerre. Rien de moins sûr (4).

Lorsque la Ruhr fut occupée, la *Union* parla avec abondance des odieux traitements que les Français faisaient subir aux populations. Les troupes noires qui épouvantent les paisibles habitants fournirent un

(1) Cf. *D. C.*, t. 9, col. 1585-1587. — La *D. C.* publiera prochainement le texte des principaux de ces appels et la lettre adressée à cette occasion par le Souverain Pontife aux évêques des pays moins éprouvés par la guerre.

(2) La *Union* fut fondée au début de la guerre par M. Tjarks, directeur de la *Deutsche la Plata Zeitung*. Ses informations lui viennent de Berlin et de l'*United Press*.

(3) *Union*, 12. 12. 22 (trad. de l'espagnol par le *Bull. pér. de la Presse sud-américaine* [*Bull. Pr. sud-am.*], 1. 3. 23).

(4) *Union*, 1. 12. 22 (trad. *Bull. Pr. sud-am.*, 1. 3. 23).

thème largement exploité (10, 19, 20. 1. 23). La Belgique n'était pas plus épargnée que nous.

Avec leurs bons compagnons de France, les vaillants Belges violeront les femmes et bâtonneront les enfants. Les nègres du général Mangin iront, comme des gorilles furieux, parmi les femmes blondes chantées par Heine et par Gœthe. Et l'on jouera la *Marseillaise* et la *Brabançonne*.

En face de ce déploiement de force militaire, la France ne peut que donner le spectacle de son impuissance productive :

Chaque heure qui passe est une montagne de ridicule et de mépris qui tombe sur le Gouvernement de Paris. Il a montré toutes les conditions d'infériorité qui attirent sur un homme ou sur un ensemble le mépris ; il a révélé sa violence, son incapacité, sa haine, son inculture, sa rapacité, son incompréhension. Aveuglée par l'illusion militariste et par l'envie économique, la ploutocratie française n'a pas prévu une seule des situations qu'elle allait créer dans la Ruhr (1).

Par contre, elle convertit de plus en plus l'occupation technique en pillage pur et simple :

La France, comprenant que ses ressources techniques ne lui permettent pas de s'emparer du charbon de la Ruhr, même en petites quantités, préfère employer des moyens plus rapides. Elle prend les banques d'assaut et s'empare de l'argent. Pour cela, on n'a pas besoin d'ingénieurs ou d'hommes de science. Quatre généraux ordinaires suffisent. Heureusement, la capacité bancaire de la Ruhr n'est pas illimitée. Les Français voleront tout ce qu'ils trouveront, mais ils ne pourront aller plus loin. Exploiter des mines de charbon et des forêts, cela demande du travail, de la volonté et du talent, toutes choses qu'il ne vaut pas la peine de mettre en œuvre, surtout quand on ne les possède pas. Le problème se résout plus facilement en pillant les maisons de commerce et les banques (2).

A la nouvelle de la cessation de la résistance passive, la *Union* écrit que, « en face de la couardise universelle », « on se joue de la conscience morale du monde » :

La guerre a laissé une mortelle fatigue dans les esprits... Tous les Gouvernements soutiennent la paix, malgré tout, parce qu'ils craignent leurs gouvernés. Les uns ont peur de la guerre, les autres de ceux qui ne la veulent pas. La peur, telle est la caractéristique du moment. Dans cette situation, les audacieux trouvent un vaste champ pour leurs ambitions. Ce qu'on n'aurait pas osé dire avant ou pendant la guerre devient un programme d'action : le démembrement de l'Allemagne, l'annexion de territoires, l'anéantissement des femmes, des vieillards et des enfants par la faim, le régime de la botte et du sabre. Voilà la paix, la reconstruction, les réparations, la Justice et le Droit...

L'occupation de la Ruhr, même pour les ignorants en matière de droit, viole le traité de Versailles. On a préféré le dénaturer que le reviser. Et on a tant parlé de chiffons de papier... quel sarcasme ! Les Etats-Unis, qui étaient le gage de la sincérité ; l'Angleterre, qui paraissait avoir la fermeté des forts ; la Société des Nations, instrument de solidarité, tout a disparu comme par enchantement. La France même, le pays de la liberté, s'obscurcit devant la figure omnipotente de Poincaré. Les mânes de Louis XIV et de Napoléon inspirent le dictateur gaulois et lui font entrevoir la possibilité de reconstruire l'Empire de Charlemagne, même s'il faut pour cela anéantir une civilisation séculaire.

Que prétend la France ? être payée ? Les Allemands veulent payer ; ils proposent que la conscience du mo[nde] dise combien et quand. Mais la France repousse la [con]science du monde et préfère le sabre de Foch. E[t la] conscience du monde se tait, honteuse. Et, ironie, [le] président yankee, M. Coolidge, déclare, dans son pre[mier] discours, que le monde a de plus en plus confiance [dans] la force morale. Des mots, des mots, des mots. A [la] déclaration lyrique d'un homme qui, cependant, dét[ient] une force puissante, Poincaré répond en se moquant [de] la conscience morale du monde (1).

(1) *Union*, 20. 1. 23 (trad. *Bull. Pr. sud-am.*, 31. 3. 23).
(2) *Union*, 19. 1. 23 (trad. *Bull. Pr. sud-am.*, 31. 3. 23).

Le ton général de la presse est modéré

République Argentine.

La *Nacion* de Buenos-Aires, qui tient à gar[der] son indépendance vis-à-vis de tout groupe de p[ays] européens (2), insère des communiqués de ses c[...]

(1) *Union*, 25. 9. 23 (trad. *Bull. Pr. sud-am.*, 2. 12. [...]) — Le 18. 1. 23, elle précisait ainsi les buts politi[ques] qu'elle croyait être ceux de la mission du général Man[gin] en Amérique du Sud : « Ce n'est pas un secret pour [per]sonne que le général Mangin est venu dans nos [pays] uniquement en vue de vendre des armes aux nations [sud-]américaines. Nous ne savons pas s'il en a vendu ou n[on]. Ce que nous savons, c'est que, fidèle à sa politique d'ar[me]ments, le général Mangin s'occupe maintenant d'ex[citer] l'un contre l'autre le Chili et le Pérou. Il sait que [ces] deux pays sont les seuls entre lesquels il y ait que[lque] probabilité de guerre, et il exploite cela en tâchant [d'at]tiser les haines. Il n'est pas étonnant que le gén[éral] Mangin, homme éminent de la France ploutocratique [et] militariste, qui a envahi la Ruhr, pousse à la gue[rre]. Nous serions peinés qu'un tel dessein animât un hom[me] politique comme Caillaux, un homme de lettres com[me] Rolland, un économiste comme Loucheur ; mais, d[e la] part d'un commandant de troupes noires, cela nous p[araît] naturel. Ce qui nous étonne, c'est que l'embûche [du] général Mangin ait donné des résultats provoquant [une] rafale de haine contre le Chili et suscitant au Chili m[...] une sensation de remords. Il est surprenant que les hom[mes] de gouvernement de ces deux pays — ceux du Chili [sur]tout — ne veuillent pas comprendre le vrai mobile [de] la campagne de Mangin. La France de Foch a be[soin] qu'il y ait une guerre entre le Chili et le Pérou et [que] le Chili soit vaincu, ne serait-ce que parce que le P[érou] a adopté dans son armée la tactique française, le C[hili] la tactique allemande ! Et, de plus, elle a besoin [de] cette guerre pour vendre d'immenses quantités de vi[eilles] armes. Il serait déplorable que nous fussions ici vict[imes] d'aussi grossières perfidies et de telles infamies d[iplo]matiques. Nous mériterions d'être comparés aux nè[gres] chers au général Mangin. » (Trad. *Bull. Pr. sud-*[am.], 21. 3. 23.)

(2) Sous le titre « Les relations avec la France » [l']éditorial du 11. 12. 23 de la *Nacion* répondait à [des] objections qu'on lui avait adressées à propos de cer[tains] articles considérés comme peu amicaux pour la Fra[nce]. « Nous croyons que les hommes qui dirigent la F[rance] connaissent mieux notre conduite et la ligne de [notre] pensée... Ceux qui, réellement, représentent en Franc[e les] grands courants de la politique et des lettres savent que d'autres paraissent ignorer, c'est-à-dire que l'att[itude] de la *Nacion* ne fut pas douteuse à l'heure où l'a[ppui] moral de ceux qui aiment et admirent la culture [fran]çaise intéressait le plus les Français. A ce moment, [nous] fûmes les premiers à prendre une attitude et à dé[finir] notre position spirituelle dans le vaste conflit. Ave[c le] désintéressement supérieur qui nous guida en cette [cir]constance, nous donnâmes la mesure de notre indé[pen]dance, qui nous permet maintenant d'affirmer l'er[reur] peu en accord avec la politesse de l'esprit français [de] ceux qui imaginent la possibilité délibérée de confo[ndre] cette sympathie spontanée avec une sorte de vassela[ge]. Ceux qui pensent ainsi ont une idée coloniale de l'A[rgen]tine, et se contenteraient de voir la presse nationale t[rans]formée en véhicule de propagande d'agences officieu[ses]. Dans nos colonnes, nous publions des informations

dants parisiens ou berlinois. Son point de vue nel est que l'occupation ouvre une période de alisme sans autre résultat positif que la guerre . 23). Mais elle n'ajoute aucune foi aux nou- sensationnelles que lui transmet M. Julio Alva- el Vago, son correspondant de Rhénanie, au des cruautés françaises. Sur l'attitude de l'An- e, dont elle escomptait une intervention le rier, elle écrivait le 31 janvier :

olitique de « neutralité bienveillante » déclarée par inet de Londres dans l'affaire de la Ruhr est diffi- soutenir. La neutralité bienveillante de Londres e le maintien des troupes anglaises sur le Rhin vente de charbon à l'Allemagne...

Grande-Bretagne pèse d'un poids trop lourd dans ince internationale pour qu'elle puisse adopter cette ode « neutralité bienveillante », inventée par es hommes d'Etat au début de la guerre euro- . Elle doit être avec la France ou contre la ...

situation de la Ruhr menace de se prolonger indé- nt. La France exerce une pression diplomatique à s pour arriver à obtenir la coopération effective Grande-Bretagne, sans laquelle l'opération de la sera longue et coûteuse. Les militaires pensent que rait des troupes britanniques de la zone du Rhin un avantage au point de vue matériel ; il serait facile aux Belges d'appliquer librement les clauses aité relatives à l'occupation, sans être gênés par position entre les zones française et belge d'un r où les fonctionnaires et soldats britanniques, que des collaborateurs, sont des spectateurs, pas rs bienveillants.

s le point de vue officiel est différent : on consi- que le retrait des troupes anglaises produirait un is effet moral et serait interprété en Allemagne e une désapprobation très nette de la politique -belge et un encouragement à la résistance (1).

Brésil

lgré une campagne germanophile menée dans le l et dénoncée par le *Paiz* du 12. 1. 23, la presse ienne se montre favorable à la politique de la ce, et notamment le *Jornal do Comercio* et iz de Rio de Janeiro. Le 3. 2. 23, le *Paiz* insérait rticle de M. Fleury de Barros, ancien attaché aire à Paris, montrant les imperfections du traité ersailles et comment la France doit seule con- r à lutter, l'Angleterre et l'Amérique n'ayant signé le pacte de garantie. Le 15 février, mpare l'attitude de la France en 1871, qui paya ement l'indemnité imposée par le vainqueur, à de l'Allemagne, qui se dérobe à la réparation ommages qu'elle a causés. Le 12 mars, il publie rticle, signé « JOSÉ LATINO », sur l'état d'esprit llemagne. La campagne « innocentiste » menée la propagande germanophile y est dénoncée :

campagne infernale contre l' « impérialisme » ais, contre la prétention de Poincaré d'imiter Char- gne, Louis XIV ou Napoléon, contre la folie de la e. Le résultat sera inévitable. Les amis de la France finiront par s'effrayer devant d'aussi terribles perspectives. Mussolini rappellera ses ingénieurs ; l'Angleterre en viendra à retirer ses troupes des territoires rhénans ; l'Amérique du Nord sera finalement contre la France comme elle fut contre l'Allemagne (1).

L'*Estado de São-Paulo* recevait d'Allemagne des lettres de M. Oliveira de Lima sur la situation de ce pays aux premiers jours de l'occupation. Il y est question de la misère de l'Allemagne, de sa renaissance intellectuelle, et, en regard, « des absurdes exigences des Alliés, qui s'élèvent à 132 milliards de marks-or, alors que l'indemnité de guerre imposée à la France en 1871 ne fut que de 5 milliards » (2). Le 12 avril, son éditorial examinait les possibilités de guerre en Europe et trouvait deux foyers de conflits : la Ruhr et l'Orient. L'Allemagne, qui n'a pas désarmé, pourrait profiter de l'isolement où se trouve la France, et aussi des alliances secrètes analogues à celles qui ont joué pendant la guerre à son profit et qu'elle avait contractées avec la Bulgarie et la Turquie :

Qui pourrait deviner les trames ourdies par l'habile et infatigable diplomatie secrète des Allemands avant qu'elle rompe avec la Commission des Réparations ? Les éléments de succès ne lui manqueraient pas, et il n'est pas absurde d'admettre que dans les songes allemands ait pris forme de réalité certaine disposition des forces actuelles européennes qui mette, d'un côté, la France et la Belgique sans alliés, et de l'autre l'Allemagne alliée à la Turquie et à la Russie ; l'Italie observerait une rigoureuse neutralité, et l'Angleterre une neutralité franchement bienveillante à l'égard de son ennemie d'hier. Rappelons aussi que le résultat de la conférence de Lausanne a prouvé que les Turcs se montraient bien plus contraires à la France qu'à l'Angleterre... Cela peut d'ailleurs changer, puisque, d'après certains télégrammes, l'Angleterre, désireuse de se faire payer ses dettes, soutiendrait peut-être la France (3).

Pérou.

Au Pérou, l'opinion est bienveillante à l'égard de la France. Sans rien dissimuler de la gravité de la situation, le *Comercio* de Lima, dans son éditorial du 11. 1. 23, justifie notre intervention :

Une conciliation, un règlement pacifique entre l'Allemagne et les Alliés aurait, sans doute, sinon résolu le problème européen, du moins diminué sa gravité. L'Allemagne, dans le concert de la civilisation européenne, représente, par sa puissance et sa production, un facteur important... Peut-être la perturbation que va indéniablement provoquer la nouvelle attitude de la France sera-t-elle plus profonde qu'on ne peut le supposer à première vue. Mais, quel que soit l'avenir, il faut remarquer que la France a fait le possible pour ne pas pousser les choses au point où elles en sont arrivées, et il faut désirer que l'Allemagne, se voyant dans une situation aussi périlleuse, trouve le moyen de remplir ses engagements pour défendre son existence et contribuer à la reconstruction européenne, tâche qui exige la collaboration de tous les pays du vieux monde (4).

---

e entier, à l'exception de celles qui ont un carac- tendancieux. C'est ainsi que nous comprenons notre r et contribuons à maintenir notre amitié avec les ns auxquelles nous nous sentons moralement liés ; ne suppose pas, bien entendu, l'hostilité à l'égard un peuple ; le fait d'être un facteur de concorde ne oblige pas à être les exécuteurs de haines que nous ns aucune raison de ressentir. » (Trad. *Bull. Pr. sud-* 1. 3. 23.)

Traduit de l'espagnol par le *Bull. Pr. sud.-am.*, . 23.

(1) *Paiz*, 12. 3. 23 (traduit du portugais par le *Bull. Pr. sud-am.*, 6. 6. 23). — L'activité des germanophiles du Brésil a été assez forte pour fonder à Rio de Janeiro une « Société brésilienne des amis de la culture germanique », dont un Brésilien d'origine allemande, M. Everardo Backauser, est le président.

(2) *Estado de São Paulo*, 26. 1. 23.

(3) Traduit du portugais par le *Bull. Pr. sud-am.*, 14. 7. 23.

(4) Traduit de l'espagnol par le *Bull. Pr. sud-am.*, 31. 3. 23.

Lorsque l'Allemagne cessa la résistance passive, le même journal célébra « le triomphe de Poincaré » :

Si Briand n'était pas entré dans la voie des transactions et des hésitations ; s'il avait exigé, avec une sereine énergie, l'accomplissement du traité, s'opposant à la première infraction, rien de ce qui est arrivé depuis ne serait arrivé, et l'Allemagne, privée des conseils du méphistophélique Gallois (M. Lloyd George), n'aurait pas fait de résistance ; les dommages de guerre auraient été réparés, et la paix serait une réalité aujourd'hui.

Heureusement, la France a confié ses destinées à Poincaré. L'énergie du grand Lorrain a rompu la résistance passive et a contraint l'Allemagne à suivre le chemin que lui assignait le traité de Versailles. Le triomphe de Poincaré — dû à sa clairvoyance, à son énergie, à son tact politique — est une gloire pour la France, dont c'est l'orgueil d'être conduite par un homme d'Etat qui n'a pas son supérieur dans le monde.

Il faut aussi reconnaître que l'heureuse solution de la grande crise est due en grande partie à Stresemann, qui a su arracher l'Allemagne au joug des grands industriels politiques, qui, Hugo Stinnes le premier, se préoccupaient plutôt de leurs intérêts personnels que de la vie et de l'avenir de leur pays (1).

Uruguay.

Le *Dia*, de Montevideo, consacra à l'occupation plusieurs éditoriaux dont la conclusion souhaitait un accord entre la France et l'Allemagne. Le fait que M. Cuno cherche indirectement à obtenir la médiation d'une Puissance comme l'Italie ou les Etats-Unis prouve que les Allemands comprennent que ce n'est pas seulement la France, mais aussi l'Allemagne, qui pourrait souffrir de l'entreprise rhénane. Et c'est un fait qui peut inciter les deux pays à s'entendre amicalement (5. 2. 23). Le 15 février, le *Dia* écrivait que la victoire appartiendrait à celui des deux adversaires qui pourrait résister plus longtemps. Mais avant qu'ils s'épuisent dans cette lutte sans issue, le *Dia* souhaite qu'une Puissance alliée s'entremette pour un accord conforme à la justice. A mesure que les événements se déroulaient, le *Dia* se montrait plus sévère pour la mauvaise volonté de l'Allemagne. Le 4 mars, il pense que la paix en Europe ne sera stable que le jour où l'Allemagne aura payé ses dettes. Le 16 mars, il s'occupe de l'accord de la régie franco-belge (*MICUM* [2]) pour l'occupation et l'exploitation industrielle de la Ruhr. Au sujet de la déclaration que « la France et la Belgique évacueront la Ruhr à mesure que l'Allemagne accomplira ses engagements », l'éditorial fait remarquer la fixité d'attitude habituelle à M. Poincaré et ajoute :

Les organes de propagande germanique, non seulement en Allemagne, mais à l'étranger, et spécialement en Angleterre, aux Etats-Unis et en Amérique du Sud, font depuis quelque temps une campagne absurde dans le but de dresser le monde contre la France en l'accusant d'impérialisme. La France aurait envahi la Ruhr avec l'intention de l'annexer pour augmenter sa puissance industrielle en s'emparant définitivement du territoire allemand le plus riche et le plus avancé techniquement. M. Cuno, dans son dernier discours, n'a pas osé porter une accusation semblable. Quant au Gouvernement anglais, s'il n'a pas approuvé l'attitude française, c'est simplement parce qu'il croit que l'occupation de la Ruhr ne résoudra pas l'épineux problème des réparations. Pourquoi d... prêter foi à des rumeurs issues de centres intére... sectaires et irresponsables ? A Bruxelles, les premiers ... nistres de France et de Belgique ont de nouveau affi... qu'aucune intention cachée, aucun désir impérialiste les a conduits dans la Ruhr et que l'évacuation comm... cera aussitôt que les Allemands payeront. Nous dev... nous en tenir à leur parole jusqu'à ce que les f... prouvent qu'ils n'ont pas dit la vérité (1).

(1) *Comercio*, 27. 9. 23 (traduit de l'espagnol par le *Bull. Pr. sud-am.*, 2. 12. 23).

(2) Mission interalliée de contrôle des usines et des mines.

***

S'il nous était permis de résumer ce dossier, q... pour l'ensemble des Français, est une « révélation » nous dirions qu'à l'étranger — en plus des campag... de presse inspirées soit par des intérêts particuli... soit par des subventions occultes des divers Gou... nements — le problème de l'après-guerre a été tra... posé tout de suite et sans difficulté du plan politi... dans l'ordre moral et religieux.

Sans doute, il faut en arriver là : les enseigneme... et les appels de Benoît XV et de Pie XI s'adress... aux catholiques français comme à leurs frères. I... a, du reste, une question mondiale supérieure ... domine tout. Le monde a besoin de paix.

Mais, alors que pour les pays alliés ou neu... la guerre n'est plus qu'un souvenir douloureux, ... France porte encore toutes vives les cicatrices ... plus cruelles : pour elle, la crise ouverte en 1... n'a point encore trouvé sa solution. Elle veut la p... mais une paix basée sur des réparations équita... et garantie contre le retour d'une agression. ... voisinage de l'Allemagne lui donne des préoccupati... que ne peuvent réaliser les nations éloignées ; ... vue d'éviter la ruine du pays vaincu, elle ne p... consommer la sienne.

En toute sécurité de conscience, les catholic... français doivent soutenir leur Gouvernement d... la défense de leurs droits légitimes et vitaux (2).

Reste à savoir si l'occupation de la Ruhr a reta... ou facilité le règlement de la paix et des rép... tions. Nous exposerons dans un prochain doss... suivant la coutume de la *Documentation Catholiq...* les deux thèses adverses soutenues par les hom... politiques français.

L. DAUTHEVILLE.

ALBUM DE LA « D. C. »

L'église plantée sur la place du village as... nit le sol. Autour d'elle, la plante humaine ... développe dans un air de civilisation. Détru... les exhalaisons malsaines qu'elle avait étouff... s'élèveront de nouveau.

MAURICE BARRÈS (3).

Nous ne serons satisfaits que lorsque les s... sides de tous seront partagés entre les servi... de tous et que les maîtres de l'enseignem... privé seront traités comme les maîtres de l... seignement public.

Cardinal MAURIN (4).

(1) Traduit de l'espagnol par le *Bull. Pr. sud-...* 5. 6. 23.

(2) FRANC, « Autour d'un cas de conscience » (C... 29. 11. et 19. 12. 23).

(3) Discours à la Chambre, 16. 1. 11.

(4) Paroles prononcées à la séance solennelle de ren... des Facultés catholiques de Lyon, le mercredi 14 novem... 1923.

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le Gérant :* A. FAIGLE.